

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

Échanges 2000

Mesurer l'effort
social

Le transport intégré

30 FF 6 SÈU 9 DM 4 £ 650 ¥

n° 211 avril-mai 1998



9 770304 339007

L'Arrangement sur les crédits à l'exportation, 1978-1998

Bilan et objectifs pour l'avenir

L'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public célèbre cette année son vingtième anniversaire. L'«Arrangement» constitue une forme de coopération internationale unique en son genre : il s'agit en effet d'un «gentlemen's agreement» qui n'a juridiquement aucune valeur officielle, mais qui a permis de mettre de l'ordre dans l'offre de crédits à l'exportation (subventions des pouvoirs publics aux exportateurs), faisant ainsi économiser des milliards de dollars au contribuable. Grâce à l'Arrangement, les exportateurs des pays de l'OCDE se livrent désormais à une concurrence fondée sur la qualité et les prix, et non pas sur le degré de soutien dont ils bénéficient de la part de l'État. En outre, les améliorations qui ont progressivement été apportées à l'Arrangement en ont étendu la portée, évitant des distorsions des échanges et des subventions sous la forme de crédits d'aide liée et de primes sans rapport avec la réalité.

Dans ce recueil d'essais, des participants d'hier et d'aujourd'hui aux négociations sur les lignes directrices de l'Arrangement, des présidents et directeurs d'organismes de crédit à l'exportation, des institutions internationales, des protagonistes du secteur privé, des économistes et d'autres personnalités ayant été mêlées à l'Arrangement depuis ses origines retracent l'évolution de celui-ci – sa genèse et son développement progressif, les difficultés rencontrées et les problèmes résolus. Ils examinent le pourquoi et le comment de la souplesse grâce à laquelle l'Arrangement a si bien réussi à s'adapter à l'évolution et à la mondialisation de l'économie. Certaines contributions apportent un éclairage remarquablement sincère sur le monde fermé des négociations internationales. D'autres explicitent les modalités par lesquelles l'Arrangement a été adapté à la complexité croissante des services financiers et des assurances. Toutes jettent une lumière sur cet aspect de plus en plus important du commerce international.

Cet ouvrage demande à être lu par tous ceux qui s'intéressent au système commercial mondial et au rôle des crédits à l'exportation, en particulier, aux relations entre le commerce et l'aide, et à la coopération internationale, d'une manière générale.

(22 98 53 2) ISBN 92-64-25695-4, 200 p.
FF90 \$ÉU15 DM27 £9 ¥1 800

 Voir l'article de Steve Cutts et Janet West dans ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

Market Access Issues in the Automobile Sector

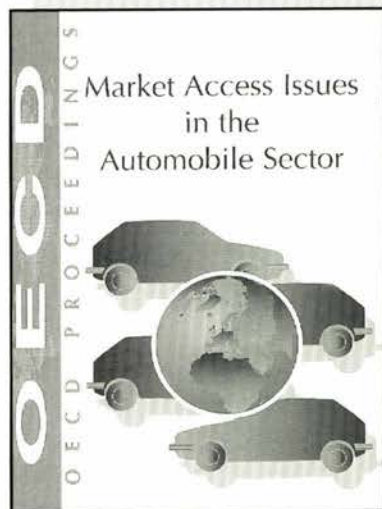
en anglais uniquement

Encouragée par la perspective de toucher des millions de nouveaux consommateurs dans les économies émergentes, dans leur majorité désireux d'accéder à la «civilisation de la voiture», l'industrie mondiale automobile aborde le 21e siècle avec confiance et enthousiasme. La plupart des constructeurs augmentent leurs capacités pour pou-

 Denis Audet, «L'accès au marché dans le secteur automobile», l'Observateur de l'OCDE, n° 209, décembre 1997-janvier 1998.

voir exploiter les créneaux qui leur semblent les plus prometteurs. L'industrie est également engagée, sous l'impulsion de l'innovation technologique, dans un processus de restructuration globale de la chaîne de production qui permet de développer de nouveaux modèles dans des délais plus courts et pour un moindre coût.

Mais si la croissance escomptée de la demande ne tenait pas ses promesses, l'excédent mondial de capacité créerait une très forte concurrence. Les constructeurs pourraient alors être tentés de demander à leurs gouvernements respectifs d'intervenir pour les



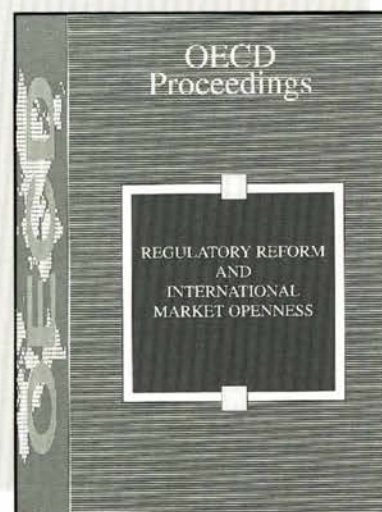
protéger. Compte tenu de l'importance des enjeux économiques et de l'histoire des frictions commerciales du secteur, les obstacles tarifaires et non tarifaires ont souvent été utilisés pour protéger la production nationale de la concurrence.

(22 97 01 1) ISBN 92-64-15680-1, 264 p.
FF160 \$ÉU32 DM47 £21 ¥3 350

Regulatory Reform and International Market Openness

en anglais uniquement

As tariffs and quotas fall and trade potential expands in a globalising economy, economic and social regulations assume more importance because they affect the flow of goods, services, investment and technology. Bringing together the views of experts from different areas, this OECD Symposium is the first attempt to systematically address regulatory reform issues in an international perspective, to reveal the complexity and depth of the problems, and to lend insight into the appropriate direction to take. Recent developments in the trade policy field – ongoing negotiations on mutual recognition agreements and burgeoning regional activities – are also described.



(22 96 06 1) ISBN 92-64-15313-6, 294 p.
FF190 \$ÉU37 DM56 £25 ¥4 000

Bimestriel publié en anglais
 et en français par
 L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
 ET DE DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUES

Rédaction

Les éditions de l'OCDE
 Château de la Muette
 2, rue André-Pascal
 75775 Paris Cedex 16, France
 Tél. (de France) 01 45 24 82 00
 Tél. (de l'étranger) 33 1 45 24 82 00
 Téléfax (de France) 01 45 24 18 15
 Téléfax (de l'étranger) 33 1 45 24 18 15
 Messagerie : obs.mag@oecd.org
 Page d'accueil OCDE :
<http://www.oecd.org>

© OCDE 1998

Les demandes de reproduction
 ou de traduction totales ou partielles
 des articles de *L'Observateur de l'OCDE*
 doivent être adressées
 au chef des éditions de l'OCDE
 2, rue André-Pascal
 75775 PARIS Cedex 16, FRANCE.
 Les articles reproduits ou traduits doivent être
 accompagnés de la mention
 «Reproduit (ou traduit) de *L'Observateur*
de l'OCDE et de la date du numéro.
 Les articles signés ne peuvent être
 reproduits ou traduits qu'avec
 leur signature. Deux exemplaires
 justificatifs doivent être
 envoyés au rédacteur en chef.
Les articles signés expriment l'opinion
de leurs auteurs et non pas nécessairement
celle de l'OCDE.
 Toute correspondance doit être adressée
 au rédacteur en chef.
 La rédaction n'est pas tenue de rendre
 des manuscrits non sollicités.

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners
Rédacteur en chef adjoint
 Martin Anderson

Assistants

Catherine Nallet
 Carol Thornton

Conception graphique

Codicom/Bonité Divine!

Réalisation technique

Catherine Nallet

Carol Thornton

Recherche photographique

Claudette Castonguay

Silvia Thompson

Vente

Le numéro :

30 FF 6 \$EU 9 DM 4 £ 650 ¥

Abonnement un an :

150 FF 30 \$EU 46 DM 17 £ 3 200 ¥

Tél. (de France) 01 49 10 42 69

Tél. (de l'étranger) 33 1 49 10 42 69

Téléfax (de France) 01 49 10 42 76

Téléfax (de l'étranger) 33 1 49 10 42 76

Messagerie : sales@oecd.org



Les échanges et l'investissement sont devenus de puissants facteurs de croissance dans les pays développés comme dans les pays en développement.

© A. Fyot/Sea and See

Analyses

Échanges	<i>Échanges et investissement : garantir les avantages</i> Donald J. Johnston	4
	<i>La politique commerciale en 2000</i> Barbara Fliess et Anthony Kleitz	8
	<i>L'Arrangement sur les crédits à l'exportation</i> Steve Cutts et Janet West	12
	<i>Pays en transition : libéralisation des échanges</i> Blanka Kalinova	15
	Social	<i>Comment mesurer l'effort social de l'État ?</i> Willem Adema
Entreprises	<i>La compétitivité des économies du savoir</i> Keith Drake	24
Transports	<i>Pour l'intermodalité des transports</i> Thomas Andersson et Patrick Hasson	27
Enseignement	<i>La formation continue des enseignants</i> John Walshe	31
Agriculture	<i>Quelles politiques agricoles pour demain ?</i> Carmel Cahill et Wayne Jones	35

Coup de projecteur

Économie	<i>Roumanie – Stabilisation macro-économique et réforme structurelle</i> Maitland MacFarlan et Joaquim Oliveira Martins	39
	<i>Le développement régional en Roumanie</i> Paul Paradis	40

Exclusivité Obs

Économie	<i>Repères</i>	43
-----------------	----------------	----

Librairie

Parutions	<i>Nouvelles publications de l'OCDE</i>	45
Adresses	<i>Où obtenir les publications de l'OCDE</i>	50

Échanges garantir

Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE

Depuis un demi-siècle, la prospérité mondiale s'est considérablement accrue, la croissance économique s'étant maintenue à un rythme rapide. Tant que le développement de la technologie, de l'investissement et des échanges se poursuit au rythme actuel, nous pouvons *de facto* parler d'une nouvelle ère mondiale. Mais pour que les bénéfices à en attendre se réalisent pleinement, il est essentiel que la libéralisation des échanges et de l'investissement continue et que l'on ne fasse pas machine arrière sous l'influence de certains intérêts protectionnistes sectoriels demandant à rester en marge de ces évolutions.

En intégrant les marchés, l'expansion des échanges et de l'investissement a créé entre les nations une plus grande interdépendance économique. Un nombre croissant d'économies en développement ou d'anciennes économies planifiées ont resserré leurs liens avec l'économie mondiale. Les pays en développement réalisent plus de 60 % de leurs échanges commerciaux avec les pays de l'OCDE. En outre, les échanges et les investissements entre pays en développement sont en expansion : plus d'un tiers de leurs exportations totales sont destinées à d'autres pays en développement.

Ce mouvement est à l'origine de la prospérité actuelle et était l'accroissement des niveaux de vie. Mais si elle favorise les gains de productivité, elle peut simultanément provoquer des bouleversements, imposer aux économies nationales des ajustements et davantage les exposer aux chocs extérieurs. L'adaptation à de tels chocs exige un bon fonctionnement des marchés. L'OCDE a un rôle à jouer en contribuant à bâtir l'architecture d'un système de marché global dont chacun pourra tirer profit. C'est dans cette optique que l'Organisation mène des travaux relatifs à la lutte contre la corruption, aux règles multilatérales pour l'investissement, aux crédits à l'exportation, à la fiscalité, ou à la Stratégie pour l'emploi qui souligne la nécessité de l'adaptation.

L'année dernière, les ministres des pays membres nous ont demandé d'établir un rapport sur les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement. La publication de ce rapport est imminente.

La montée des préoccupations concernant l'emploi, les salaires et l'environnement a pu se tra-

L'évolution de la technologie, des communications et des échanges est en train de transformer le monde en un grand «village». Le volume des échanges internationaux de marchandises est maintenant 16 fois supérieur à ce qu'il était en 1950 et les flux d'investissement direct étranger ont augmenté encore plus vite. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les échanges et l'investissement sont devenus des facteurs efficaces et puissants de diffusion de la technologie. Dans ce processus, chacun a pu profiter des avantages de la mondialisation.

duire, ces dernières années, par une baisse du soutien de l'opinion à l'égard de la libéralisation. Répondre à ces préoccupations exige de remédier à une double faiblesse, tant en matière de communication que sur le plan des politiques mises en œuvre :

- la faiblesse de communication tient à ce que les défenseurs de l'ouverture des marchés ne sont pas parvenus à faire ressortir clairement les bénéfices que l'on peut ou non attendre des échanges et de l'investissement, et les effets qui découlent – ou ne découlent pas – de la libéralisation
- la faiblesse des politiques poursuivies vise le fait que les pouvoirs publics ne sont pas parvenus à mettre réellement les citoyens et les communautés locales en position de tirer avantage des mutations structurelles sans précédent que les bouleversements technologiques opèrent dans les économies de l'OCDE.

Les échanges et l'investissement contribuent certes à ces mutations, mais ce ne sont que des facteurs parmi d'autres. Le progrès technique et les suppressions d'emplois non qualifiés qu'il entraîne jouent un rôle très important. De fait, la

plus grande partie des suppressions qui ont eu lieu peut plus être reliée aux nouvelles technologies qu'à l'expansion des échanges et de l'investissement.

Cependant, pour garantir les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement, on ne saurait se contenter de prouver que la libéralisation crée des richesses. Il faut aussi apporter une réponse aux citoyens qui en subissent le contre-coup et qui sont légitimement préoccupés.

Intégration et prospérité

Un argument de simple bon sens justifie l'ouverture des marchés. Les individus et les entreprises qui s'engagent dans la voie de la spécialisation et de l'échange commercial permettent à leur nation d'en tirer un avantage comparatif. Chaque pays peut ainsi utiliser ses ressources naturelles, humaines, industrielles et financières pour ce qu'il sait le mieux faire. Résultat : plus de prospérité et davantage de choix pour les consommateurs.

et investissement : les avantages

En dépit des bénéfices nets qui en découlent et du fait que l'ouverture aux échanges a incontestablement plus d'effets positifs que de conséquences négatives, ces dernières sont périodiquement invoquées pour justifier la protection de certaines branches d'activité et de leurs travailleurs contre les importations à bon marché et contre le changement. La prise en compte de telles revendications coûte cher à la société. Car les mesures de protection vont généralement à l'encontre des besoins fondamentaux d'ajustement et entravent la recherche de l'efficacité et de la compétitivité. Elles ne font qu'inciter les entreprises à exercer des pressions coûteuses et stériles sur les pouvoirs publics pour obtenir toujours plus de protection.

Les arguments en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux sont tout aussi valables pour l'investissement. L'investissement direct étranger (IDE) présente des avantages pour le pays d'origine comme pour le pays d'accueil. Plus une économie est ouverte, plus le taux d'investissement privé est élevé, ce qui constitue l'un des principaux déterminants de la croissance économique. Cela dit, si personne ne conteste vraiment l'utilité des investissements de l'étranger – en témoigne la vive concurrence que se livrent les pays pour les attirer –, les investissements directs à l'étranger suscitent des réserves, en ce qui concerne notamment leurs effets sur l'emploi national.

Or, l'on a toute raison de penser que ces réserves ne sont pas justifiées. L'IDE permet aux entreprises qui investissent à l'étranger de rester compétitives, ce qui soutient l'emploi dans le pays d'origine. En outre, 60 % des investissements directs étrangers sont réalisés dans le secteur des services où une présence locale est indispensable pour être concurrentiel. Enfin, l'investissement à l'étranger crée des flux secondaires – exportations de machines et d'autres biens d'équipement, par

exemple – et accroît la demande de produits manufacturés intermédiaires, ainsi que l'offre de savoir-faire et de services spécialisés. D'après des travaux récemment réalisés sur un échantillon de 14 pays de l'OCDE, chaque dollar investi directement à l'étranger procure jusqu'à deux dollars d'exportations supplémentaires.

Plus d'échanges avec les pays en développement

Depuis les années 70, la part des échanges commerciaux des pays en développement avec les pays de l'OCDE n'a cessé de croître parallèlement à la montée des préoccupations concernant les disparités de chômage et de salaire au sein de la zone OCDE. Cette coïncidence a amené de nombreux observateurs à établir un lien de causalité entre la concurrence des pays en développement où les salaires et les normes de travail sont faibles et le fait que, dans certains pays de l'OCDE, on observe une forte diminution de la demande de main-d'œuvre non qualifiée et une aggravation des disparités de revenu.

La plupart des études consacrées à cette question indiquent effectivement que la hausse des importations en provenance des pays en développement pousse à la baisse les salaires des travailleurs des pays industrialisés. Mais ces travaux montrent également que cette incidence est d'une ampleur limitée et que les conséquences des échanges et de l'investissement sur les salaires sont largement surestimées. D'autres facteurs, notamment le progrès technique, jouent également un rôle. Cette erreur d'appréciation risque, d'une part, d'inciter les responsables à mettre en œuvre des politiques inappropriées pour répondre à des préoccupations sociales et économiques légitimes et tend, d'autre part, à aggraver encore la situation

dans la mesure où l'on ne s'attaque pas au cœur du problème.

Ainsi, les chiffres démentent la gravité de la menace que pourraient faire peser les échanges avec les pays en développement sur les industries manufacturières. Si la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total est passée de 31 % à 19 % entre 1960 et 1996 dans les pays de l'OCDE, ce déclin n'est que le reflet d'une évolution naturelle de la structure des économies avancées. De fait, c'est principalement entre eux que les pays industrialisés échangent leurs produits manufacturés, ce type d'importations en provenance des économies émergentes – bien qu'en progrès régulier depuis 30 ans – ne représentant en 1994 que 1,6 % de la production totale de la zone OCDE. Et les échanges totaux de produits manufacturés entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes sont à peu près équilibrés, une situation qui a peu changé depuis la fin des années 60.

On prétend souvent que, dans les pays avancés, les sorties de capitaux ont fait baisser les salaires, dans la mesure où les entreprises multinationales ont créé ou développé des filiales étrangères vers lesquelles elles « exportent » ou « délocalisent » des emplois. Cette assertion n'est pas confirmée par les faits. La plus grande partie des investissements en provenance des pays de l'OCDE va vers d'autres pays de l'OCDE et les pays en développement qui reçoivent des flux d'investissements importants sont en général parmi les plus riches du monde en développement. Explication : les bas salaires vont presque toujours de pair avec une faible productivité, les éventuelles différences de coût unitaire de main-d'œuvre étant beaucoup plus petites que les écarts de salaire.

Une vaste stratégie d'ajustement

Les interactions entre les échanges, l'investissement et le progrès technique entraînent une augmentation des salaires des travailleurs hautement qualifiés et une diminution de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée. Mais l'argument selon lequel l'ouverture des marchés se traduit par une amélioration de la prospérité de l'ensemble de la population n'est guère de nature à reconforter les travailleurs qui pâtissent personnellement du changement et se voient contraints, avec

Échanges et investissement : garantir les avantages

leur famille, de perdre leurs racines pour partir à la recherche d'un nouvel emploi. Les travailleurs licenciés qui risquent de ne retrouver que des emplois moins bien rémunérés ne seront pas davantage sensibles à la démonstration de la hausse globale du niveau de vie.

Il reste que, comme l'ont amplement démontré la théorie, l'histoire et l'analyse empirique, c'est s'engager dans une impasse que de différer les ajustements en prenant des mesures de protection commerciale ou en restreignant les flux de capitaux. Les mesures de protection ne font qu'isoler les économies des signaux du marché qui mettent en évidence la nécessité d'un ajustement rapide ; elles pénalisent les entreprises les plus dynamiques et les travailleurs les plus productifs ; elles ne fournissent enfin, dans la plupart des cas, qu'un soutien palliatif temporaire et coûteux aux entreprises, aux travailleurs et à la collectivité qui verront presque invariablement se traduire le report des ajustements par de plus grandes difficultés à long terme.

Il y a mieux à faire. Des progrès importants en terme d'efficacité et d'équité peuvent être obtenus par des politiques du marché du travail assurant une sécurité de revenu adéquate en facilitant la réinsertion des travailleurs licenciés dans les entreprises et les secteurs en expansion. Les gouvernements se doivent de mettre en œuvre tous les moyens d'action susceptibles d'aider les citoyens et la collectivité à s'adapter non seulement à l'ouverture des marchés, mais aussi aux changements provoqués par le progrès technique. Des actions qui touchent à l'éducation, à la formation, à la fiscalité, à la réforme des retraites et, le cas échéant, au transfert des régimes d'assurance maladie. C'est par un dosage approprié des politiques poursuivies dans ces différents domaines que les pouvoirs publics seront à même de tirer le meilleur parti de la libéralisation des échanges et de l'investissement et d'en limiter les coûts.

Depuis quelques années, d'autres craintes se font jour : celles que la libéralisation des échanges et de l'investissement ne pousse à l'exploitation des travailleurs dans les pays en développement et n'entraîne des conséquences inacceptables sur l'environnement. Au sujet des normes du travail, il ressort des études réalisées notamment à l'OCDE que les pays développés ne doivent pas considérer que des normes fondamentales peu élevées confèrent un avantage concurrentiel im-

portant aux pays en développement à bas salaires. Par ailleurs, l'on ne saurait voir dans la libéralisation des marchés autre chose qu'un moyen de lutte contre la faiblesse du niveau des normes du travail qui a pour cause essentielle la pauvreté. Le même argument peut être avancé en ce qui concerne les conséquences environnementales de la libéralisation des échanges et de l'investissement.

Les craintes exprimées par les groupes de défense de l'environnement se fondent sur deux postulats. Le premier veut que la mondialisation accentue les pressions en faveur d'un assouplissement des dispositions législatives et réglementaires existantes dans le domaine de l'environnement, rendant *a fortiori* beaucoup plus difficile une amélioration de ces normes. Le second postulat pose que la croissance économique constitue en tant que telle une menace pour l'environnement.

La première crainte ne semble guère fondée. En fait, l'ouverture aux échanges et aux investissements se traduit plutôt par des pressions en faveur de normes environnementales plus rigoureuses pour un pays soucieux d'exporter vers des marchés où les normes sont plus élevées et les consommateurs plus respectueux de l'environnement. Par ailleurs, les entreprises multinationales se soumettent à un nombre croissant de normes écologiques internationales. Enfin, l'expérience laisse entendre que dans les pays en développement l'élévation du niveau de vie va donner les moyens et surtout un désir accru d'améliorer l'environnement.

En revanche, l'idée que la croissance économique constitue en tant que telle une pression sur l'environnement n'est pas totalement injustifiée, même si elle passe à côté de l'essentiel. Certes, la libéralisation des échanges et de l'investissement est favorable à l'environnement dans la mesure où elle permet d'utiliser au mieux des ressources limitées, facilite les transferts de technologie et génère davantage de recettes sus-



ceptibles d'être affectées à la protection ou à la restauration de l'environnement. Mais elle peut également entraîner davantage de pollution et accélérer l'épuisement des ressources naturelles. Un tel risque n'est cependant pas directement imputable aux échanges et à l'investissement, mais tient le plus souvent à l'inaptitude du marché à assigner un prix adéquat à l'utilisation des ressources environnementales et à répercuter ce coût sur le prix des biens et des services consommés par les individus et les entreprises.

Dès lors, une conclusion s'impose : il y a complémentarité entre des politiques libérales en matière d'échanges et d'investissement, et des politiques environnementales plus efficaces s'appuyant sur des instruments économiques qui utilisent les signaux des prix pour orienter les comportements. En bref, il ne s'agit pas de renoncer aux avantages de la libéralisation des échanges et



David Butou/SABA-REA

de l'investissement mais de progresser dans la mise en place de politiques attribuant une valeur satisfaisante aux ressources environnementales. Ce devrait être une grande priorité des politiques menées au plan national et international.

L'Accord multilatéral sur l'investissement

Des négociations se poursuivent actuellement sous l'égide de l'OCDE en vue de l'élaboration d'un Accord multilatéral sur l'investissement.

Quels sont les objectifs de l'AMI ? Bien que les marchés soient le principal déterminant des décisions en la matière, le climat de l'investissement est également un facteur capital. L'investissement impliquant esprit d'entreprise et prise de risque, les investisseurs ont besoin de transparence, et

de règles et de procédures stables et durables. Ils doivent aussi pouvoir développer leur activité sur des marchés ouverts leur garantissant une concurrence loyale avec les investisseurs nationaux, par l'assurance d'un même traitement de l'investissement étranger et national et d'une protection pour leurs investissements. Par des accords tels que l'AMI, les gouvernements visent à accroître la stabilité et à réduire les aléas affectant les échanges économiques en s'engageant solennellement à établir des règles pour les échanges internationaux. C'est l'objectif de l'AMI et la raison d'être d'institutions internationales comme l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

Jusqu'à présent, la coopération internationale a principalement reposé sur un arsenal croissant de traités bilatéraux sur l'investissement, sur des accords régionaux et sur les instruments déjà disponibles dans le cadre de l'OCDE. L'AMI vise donc à substituer à ce foisonnement juridique des règles exhaustives concernant l'investissement, incorporant des normes élevées pour la libéralisation des régimes d'investissement et offrant une protection aux investisseurs et à leurs investissements. Il prévoira également un mécanisme de règlement de différends entre États, et entre États et investisseurs. L'intérêt des pays de l'OCDE pour l'AMI démontre qu'ils ont conscience de leur double rôle de pays d'origine et de pays d'accueil des investissements directs étrangers.

Les accords concernant les échanges et l'investissement n'ont nullement pour but de détourner ni de supplanter les objectifs d'autres politiques ou réglementations nationales. En témoigne la très grande diversité des politiques et des réglementations économiques et sociales en vigueur dans les pays de l'OCDE, où les taux d'imposition, les salaires minimums, les procédures de négociations salariales, les normes de construction, les systèmes de distribution et les régimes de sécurité sociale, pour ne citer que quelques exemples, sont

très variables. Il est donc manifeste que la libéralisation des marchés est compatible avec une multitude de choix économiques, sociaux et politiques. L'AMI ne permettra pas aux investisseurs internationaux de rester à l'écart du cadre réglementaire du pays d'accueil. Il cherche simplement à créer une situation dans laquelle ils ne subissent pas de discrimination, mais où ils sont soumis aux mêmes lois et réglementations que les investisseurs nationaux.

Une certaine partie de l'opinion publique redoute que la libéralisation des échanges et de l'investissement n'entraîne en quelque sorte un processus de nivellement par le bas ruineux pour la société. Il ressort clairement des travaux réalisés à l'OCDE que cette crainte est injustifiée. Les défenseurs de l'ouverture des marchés doivent consacrer plus de temps et d'efforts à faire passer ce message. Il faut par ailleurs bien expliquer que les inquiétudes suscitées par certaines évolutions négatives sur le marché du travail (en particulier pour les travailleurs sans qualifications) et par certains exemples de dégradation de l'environnement seraient encore plus grandes dans l'hypothèse où des politiques protectionnistes seraient mises en place pour conjurer ces risques. En règle générale, le meilleur moyen de les surmonter est de faire appel à d'autres instruments qu'à la politique commerciale et d'investissement.

■ ■

Le débat qui se développe autour de la libéralisation des marchés est un débat d'idées, voire d'idéaux. Il est donc indispensable de faire comprendre que cette libéralisation, loin d'être l'une des causes des préoccupations de l'opinion publique, constitue l'un des éléments de réponse à ses inquiétudes.

Permettre une expansion des échanges et de l'investissement constitue un bon moyen non seulement d'offrir aux consommateurs des choix plus larges, mais également de renforcer l'équité en permettant à l'intérêt général – la prospérité de tous – de l'emporter sur les intérêts particuliers. Ce qui suppose bien sûr que les avantages de la libéralisation soient mieux répartis. ■

La politique

Barbara Fliess et Anthony Kleitz

La mondialisation pousse les gouvernements à adapter leurs politiques économiques de façon à permettre aux producteurs et aux consommateurs de profiter des nouvelles possibilités de création de richesse et d'amélioration du niveau de vie. Simultanément, une forte inquiétude naît de la nécessité d'un ajustement structurel rapide et du risque de répercussions internationales liées à la récente tourmente financière en Asie.

Pour la politique des échanges, ces évolutions signifient que les gouvernements doivent réexaminer leurs mesures et leurs réglementations nationales, ainsi que la pertinence des règles commerciales multilatérales. Il leur faut en particulier tenir compte des incidences internationales croissantes des pratiques réglementaires et des comportements des entreprises à l'intérieur des frontières. Étant donné le rythme rapide du changement, ce processus de réévaluation doit être permanent. La coopération internationale au sein d'organisations comme l'OCDE est particulièrement efficace pour s'attaquer à ces problèmes.

Les règles commerciales désormais institutionnalisées au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont le fruit d'un demi-siècle d'efforts internationaux pour libéraliser les conditions des échanges et les soumettre à des règles uniformes applicables à tous les partenaires commerciaux. Le processus a été continu : à mesure que les barrières ont été abaissées et que les économies nationales ont évolué, la hiérarchie des facteurs affectant les échanges s'est modifiée. De nouveaux impératifs ont entraîné des ajustements du régime international, associant de nouveaux pays et groupes de pression au processus d'élaboration des politiques à mener et modifiant les intérêts des premiers participants.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la politique commerciale avait pour but de faire bénéficier l'économie d'une réduction coordonnée de droits de douane élevés et d'autres obstacles aux échanges ainsi que de la suppression du traitement discriminatoire fondé sur l'origine nationale. Le GATT, devenu le principal instrument pour la réalisation de cet objectif, s'appuyait sur

La mondialisation accélérée de la production et des marchés est sans doute depuis une vingtaine d'années le trait le plus abondamment commenté de l'économie internationale. Moteur de ce phénomène : l'intensification de la concurrence internationale, imputable aux progrès réalisés après-guerre dans l'ouverture des marchés et aux gains d'efficacité considérables induits par l'utilisation des télécommunications et d'autres technologies nouvelles. La mondialisation économique se traduit par une expansion sans précédent des échanges et des investissements internationaux, entraînant souvent l'irruption de nouveaux acteurs dynamiques sur la scène mondiale.

une série de négociations commerciales multilatérales ou «cycles». Les négociations tarifaires étaient relativement simples parce que les droits de douane sont transparents et que leur effet restrictif est aisément mesurable. Jusqu'en 1973, date du lancement du cycle de Tokyo, les négociations au GATT visaient principalement les droits de douane applicables aux marchandises.

Avec la réduction des tarifs douaniers, les barrières non tarifaires ont pris de l'importance. Le cycle d'Uruguay (1986-94) a représenté la tentative la plus ambitieuse à ce jour pour abaisser les droits de douane et renforcer les règles commerciales multilatérales, en les intégrant à un cadre global dans l'OMC. Certaines des règles renforcées couvraient des aspects déjà soumis à des disciplines internationales, qu'il s'agisse des mesures anti-subsidies ou du règlement des différends ; d'autres couvraient des domaines nouveaux, notamment les services, la propriété intellectuelle et l'investissement. Le cycle d'Uruguay a également permis des avancées indéniables dans le textile et l'agriculture, deux secteurs qui avaient échappé aux règles normales du GATT ; ils sont désormais couverts par le système de l'OMC et font l'objet d'une certaine libéralisation.

Le GATT, qui ne comptait à l'origine que 22 signataires (principalement des pays de l'OCDE), s'est aujourd'hui transformé, sous la forme de l'OMC, en un véritable système mondial de plus

de 140 membres. Néanmoins, des lacunes subsistent dans sa composition – la Chine et la Russie, par exemple, en sont absentes – mais aussi dans l'engagement des membres sur tous les principes et tout l'éventail des questions traitées.

Étant donné leur rôle croissant dans le commerce international, les pays en développement ont été peu à peu associés au processus de négociation. Depuis les années 80, ils ont accepté d'assumer des responsabilités plus lourdes et participent désormais davantage à la libéralisation. L'une des tâches pour les prochaines années sera d'obtenir l'adhésion des partenaires commerciaux importants qui manquent encore à l'appel. Par ailleurs, des groupes non gouvernementaux représentant un large éventail de consommateurs, de défenseurs de l'environnement, de travailleurs et d'autres intérêts rejoignent le monde des affaires pour participer de plus en plus activement à l'élaboration de la politique commerciale dans les instances tant nationales qu'internationales. Trouver des moyens novateurs d'incorporer ces points de vue dans la définition des politiques et des règles est un défi pour le système commercial mondial.

Priorités d'action

Le cycle d'Uruguay a ceci d'original que les accords conclus renferment un «programme incorporé» clair pour les travaux futurs, prévoyant

Barbara Fliess travaille à la division libéralisation des échanges et examens que dirige Anthony Kleitz, direction des échanges, OCDE.
Messagerie : ech.contact@oecd.org

commerciale en 2000

un réexamen régulier des accords et de leur application ainsi que des négociations sur des questions déterminées. La mise en œuvre des accords et de ce programme absorbe une bonne partie du temps et des ressources des responsables des politiques commerciales dans les différentes capitales et au siège de l'OMC à Genève. Pourtant, le programme incorporé n'est pas un guide exhaustif pour les questions qui devront être traitées par le système commercial international : établi à l'issue du cycle d'Uruguay en 1994, il ne prend pas en compte les évolutions les plus récentes, notamment l'expansion rapide du commerce électronique. De plus, les règles et les dispositifs institutionnels prévus par l'OMC ne sont pas toujours appliqués d'une manière uniforme dans les différents secteurs et domaines visés.

Le recensement des priorités de la politique commerciale assurera une orientation ferme et contribuera à maintenir le cap vers un système dynamique et amélioré lequel, à son tour, contribue à la vigueur de l'économie mondiale. A l'évidence, le premier impératif devrait être la libéralisation et le renforcement des règles dans des secteurs ou domaines d'action importants qui sont restés jusqu'ici à la traîne.

Deux d'entre eux sont déjà inscrits dans le programme incorporé pour les négociations futures : le commerce des produits agricoles et les échanges de services. Après la première étape franchie lors du cycle d'Uruguay, le processus d'instauration des règles et de la libéralisation dans ces domaines doit maintenant déboucher sur de nouveaux engagements des gouvernements, même au prix de répercussions douloureuses à court terme sur certains secteurs de l'économie. Les concessions requises pour étendre la libéralisation seront plus efficaces si elles s'accompagnent de règles renforcées ou améliorées, de sorte notamment que des principes de base de l'OMC comme la non-discrimination, la transparence et le choix d'un processus approprié soient mis en œuvre uniformément dans tous les secteurs et domaines.

D'autres éléments n'ont pas été inscrits au programme incorporé. C'est le cas des droits de douane : d'importantes réductions ont été réalisées durant le cycle d'Uruguay, mais leur application est inégale sur le plan géographique et certains pics tarifaires subsistent dans des secteurs tels que le textile, la chaussure et l'électronique grand pu-

blic. D'autres domaines n'ont été que partiellement inclus dans le programme. C'est le cas des marchés publics, qui n'ont pas été assujettis à de véritables règles multilatérales et ne sont mentionnés dans le programme incorporé que dans le contexte des services. De même, l'investissement n'est que partiellement inclus (toutefois des négociations pour un Accord multilatéral sur l'investissement - AMI - sont en cours à l'OCDE¹).

Une seconde priorité est de veiller à ce que les réglementations nationales ne restreignent pas inutilement les échanges. Il est de fait devenu de plus en plus clair ces dernières années que ces réglementations ont évolué de telle façon qu'elles peuvent exercer un puissant impact sur la concurrence à l'intérieur des pays et de part et d'autre des frontières nationales. Il est donc surprenant de constater qu'elles n'ont guère été touchées par les règles ou par les normes internationales. Les réglementations en cause concernent la santé des consommateurs (par exemple, les dispositions sur les additifs alimentaires, la date de péremption des denrées périssables ou les résidus de pesticides), la sécurité des produits (essais d'usure des cadres de bicyclette, ou utilisation de produits toxiques ou inflammables) et l'environnement (emballages, émissions sonores ou gaz d'échappement des automobiles). Les dispositifs réglementaires peuvent influencer particulièrement sur la concurrence et les échanges dans le domaine des services, où le caractère «invisible» du produit a souvent conduit les gouvernements à prendre des mesures pour garantir aux consommateurs la qualité des produits qu'ils achètent - l'accréditation des prestataires de soins de santé en est l'exemple par excellence.

La multiplication des différends commerciaux imputables aux réglementations nationales donne à penser qu'il pourrait s'agir là d'un des problèmes politiques les plus sensibles pour les négociations commerciales au tournant du siècle. Avec le recul des obstacles aux échanges et à l'investissement ces dernières années, les entreprises ont davantage de possibilités de tirer parti des marchés internationaux et d'organiser la production sur le plan mondial. Dans ces conditions, les réglementations nationales et les procédures connexes de contrôle de la conformité (certification de produits, homologation de laboratoires, etc.) peuvent contrarier les échanges et les investissements, surtout lorsqu'elles sont trop strictes ou

qu'il existe des différences importantes entre les réglementations visant des marchés distincts.

Une caractéristique souvent rencontrée dans ces deux cas est l'absence de transparence et de prévisibilité, qui s'ajoute aux coûts et aux risques d'une entrée sur le marché. Mais la solution ne passe pas nécessairement par une harmonisation mondiale des réglementations. Certes, cette uniformisation réduirait, dans nombre de cas, les coûts pour les producteurs, mais elle ne tiendrait pas compte des différences d'un pays à l'autre des ressources disponibles ou des préférences et objectifs nationaux. En revanche, une série de réformes intérieures conjuguées à des efforts internationaux devraient rendre les réglementations plus neutres vis-à-vis des échanges ou des investissements, et plus efficaces pour la réalisation d'objectifs d'action multiples. Ce qui réduirait le surcoût lié à l'exercice d'une activité sur plusieurs marchés.

Il existe au moins deux exemples d'efforts fructueux pour instaurer une réforme réglementaire favorable à l'accès au marché : le marché unique de l'UE, qui vise à supprimer les obstacles réglementaires aux échanges et à l'investissement en Europe ; l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base, qui repose sur le principe d'une intensification de la concurrence grâce à une plus large ouverture des marchés.

Une troisième priorité de la politique des échanges serait d'autoriser et d'encourager les acteurs privés à participer et à contribuer davantage au bon fonctionnement du système commercial multilatéral. De fait, les milieux d'affaires ont fréquemment devancé les gouvernements en détectant les problèmes et en formulant des recommandations pour la suppression des obstacles aux échanges et aux investissements. Mais ces initiatives ne sont souvent que le reflet d'intérêts précis - ceux des secteurs les plus dynamiques et les plus mondialisés - tandis que les gouvernements sont poussés à prendre en compte des préoccupations sociales plus générales, notamment dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la culture ou des normes de travail.

Ces préoccupations peuvent susciter des tensions commerciales, en particulier lorsque les gouvernements y répondent au moyen de restrictions

1. William H. Witherell, «Un accord multilatéral sur l'investissement», l'OBSERVATEUR de l'OCDE, n° 202, octobre-novembre 1996 et pages 4-7 de ce numéro.

La politique commerciale en 2000

aux échanges (ainsi, lorsque l'UE a interdit les importations de viande traitée aux hormones de croissance ou que les États-Unis ont interdit les importations de thon capturé avec des engins de pêche mortels pour les dauphins). Mais ces inquiétudes servent aussi de catalyseur aux approches coopératives par lesquelles les entreprises et les groupes privés assument eux-mêmes davantage de responsabilités pour la conciliation d'intérêts concurrents. Les problèmes de la «responsabilité des entreprises» ne sont certes pas nouveaux : ils sont discutés de manière épisodique depuis une cinquantaine d'années. Le rythme rapide de la mondialisation les remet au premier plan de l'actualité.

Dans le cadre d'une action de grande envergure contre la corruption liée aux entreprises, les ministres des pays de l'OCDE ont signé en décembre dernier une convention qui pénalise la corruption par les entreprises des agents gouvernementaux dans les pays étrangers. Les gouvernements regardent de plus près les pratiques commerciales susceptibles d'interdire l'accès aux marchés nationaux et cherchent à y remédier en renforçant la politique de la concurrence. Parallèlement, de plus en plus d'entreprises adoptent volontairement des principes déontologiques applicables vis-à-vis des consommateurs, des travailleurs, des investisseurs et des communautés dans lesquelles elles opèrent. En vertu de ces codes de conduite, les entreprises participantes et leurs partenaires directs s'engagent à respecter les normes concernant le travail des enfants et d'autres pratiques en matière d'emploi, les conditions d'hygiène et de sécurité ou les procédés de production respectueux de l'environnement. Ces dispositifs revêtent des formes très diverses, du Code of Vendor Conduct (code de conduite des fournisseurs), qui s'applique à toutes les usines produisant pour Gap Inc. ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées, aux principes pour la conduite des affaires formulés et entérinés par un vaste regroupement d'entreprises originaires du Japon, d'Europe et des États-Unis, qui forme la Table ronde de Caux.

Cette activité d'autoréglementation s'étend même au cyberspace, où le monde des affaires a entrepris d'élaborer des lignes directrices pour la

conduite des transactions sur Internet². Les gouvernements eux-mêmes peuvent contribuer de façon décisive à promouvoir le commerce électronique – et à stimuler la création d'emplois induite par la demande de biens et de services des technologies de l'information – en supprimant les derniers obstacles aux échanges de services.

L'autoréglementation a peu de chances de supplanter les mesures gouvernementales, mais elle pourrait contribuer largement à éviter que des controverses sur la sécurité, les droits des animaux, la protection de l'environnement ou le travail des enfants ne viennent saper la confiance dans le système commercial mondial. Comme dans le cas des réglementations gouvernementales contraignantes, il faut veiller à ce que les accords volontaires soient transparents, non discriminatoires et exempts d'effets négatifs sur le commerce et l'investissement.

Organiser la libéralisation

L'éventail des questions à l'ordre du jour de la politique commerciale est très large. Deux questions «systémiques» revêtent une importance particulière : comment structurer les négociations futures et comment répondre au défi du régionalisme.

A la place des cycles périodiques des 50 dernières années, on voit apparaître des formes de coopération très variées sur les échanges ou des questions qui y sont liées. À l'extérieur de l'OMC, des discussions visant à supprimer les obstacles techniques au commerce, à réduire les restrictions à l'investissement étranger ou à simplifier les procédures douanières se déroulent maintenant dans des enceintes aussi variées que l'OCDE, la Zone de libre-échange des Amériques (FTAA), la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP ou APEC) ou le Dialogue commercial transatlantique (TABD).

Les gouvernements examinent les options qui s'offrent pour organiser les négociations futures et ont commencé à promouvoir ou à expérimenter différentes formules. Ainsi, quelques pays sont favorables à des négociations quasi continues. Dans une certaine mesure, les comités de l'OMC qui supervisent la mise en œuvre des résultats du cycle d'Uruguay et examinent l'application des accords déjà conclus fonctionnent comme des instances de négociation permanentes. S'ajoutant

au programme de négociation incorporé du cycle d'Uruguay, ces discussions ont de bonnes chances de maintenir le processus de libéralisation sur sa lancée.

En 1997, plus d'une quarantaine de pays développés et en développement ont décidé conjointement de supprimer les droits de douane sur les importations de produits des technologies de l'information. De leur côté, les pays de l'APEC se sont récemment engagés à examiner d'autres secteurs (biens d'environnement, matériel médical, produits chimiques). Ces initiatives suggèrent une autre approche possible : coordonner la suppression des barrières aux échanges secteur par secteur, en commençant par les droits de douane, pour traiter progressivement les questions non tarifaires.

Certains pays estiment que dans des marchés aussi protégés que ceux de l'agriculture, du textile ou de l'habillement, seul un train plus vaste de réformes sera suffisamment puissant pour surmonter l'opposition interne à la libéralisation. Les possibilités d'arbitrage entre plusieurs questions contribuent à la réussite des discussions, car les gouvernements auxquels il est demandé de prendre des engagements de libéralisation politiquement douloureux peuvent en contrepartie obtenir de leurs partenaires commerciaux des concessions souhaitées dans d'autres domaines. Cependant, plus les questions à l'ordre du jour sont nombreuses, plus longue sera la négociation.

Même si la tradition du GATT est maintenue avec le lancement dans les prochaines années d'un nouveau cycle de négociations couvrant un large éventail de problèmes, il serait souhaitable d'apporter quelques ajustements à ce dispositif. Dans les premières décennies de l'après-guerre, les diplomates se bornaient à échanger des concessions sur des droits visibles et directement mesurables. Mais comme les négociations se sont étendues aux pratiques et aux politiques moins quantifiables et plus complexes, et que le nombre des pays membres du GATT/OMC s'est accru, il est devenu plus difficile de parvenir à un consensus. Le cycle de Tokyo a duré sept ans, et le cycle d'Uruguay (si l'on compte les quatre années de lancement des négociations) s'est étalé sur plus d'une décennie. Si l'on veut que la politique commerciale reste en phase avec le rythme rapide du changement technologique et les autres mutations de l'économie mondiale, et que l'OMC demeure le

2. Elizabeth Lynch, «Protéger les consommateurs sur le cybermarché», *L'Observateur de l'OCDE*, n° 208, octobre-novembre 1997.

pôle des activités sur la politique commerciale, pareilles durées devront être évitées.

Alors que les discussions s'intensifient sur la façon d'organiser la libéralisation des échanges à l'avenir, il sera de plus en plus important de bien engager les négociations dont les travaux préparatoires constituent souvent la partie la plus difficile. Les pays doivent d'abord définir les problèmes et le cadre de la négociation, et susciter, à l'intérieur de leurs propres frontières, un large soutien en faveur de leur participation. La réduction des droits de douane, par exemple, cesse d'être une question «facile» lorsque l'on en vient à des secteurs sensibles comme l'agriculture. Les travaux préparatoires au cycle d'Uruguay ont sensibilisé les gouvernements aux nouvelles questions commerciales des années 80 et ont permis de mieux comprendre, par exemple, dans quelle mesure les politiques gouvernementales faussent le commerce de produits agricoles ou la façon dont se déroulent les échanges de services. L'OCDE contribue activement à ce genre de travaux.

Le processus préparatoire deviendra d'autant plus important que certaines des nouvelles questions de politique commerciale sont complexes et très techniques : il en est ainsi des réglementations nationales relatives aux pratiques anticoncurrentielles privées, à la santé ou à la sécurité. Ce processus est en train de prendre forme dans le cadre du programme de travail de l'OMC. Des études réalisées par l'OCDE aident à clarifier certains des problèmes restants et contribuent à l'avancée des négociations, par exemple en recensant les droits de douane subsistants, en quantifiant les restrictions qui touchent les marchés de services ou en définissant des principes ou critères pour évaluer l'influence des réglementations intérieures sur l'accès aux marchés internationaux. Les débats sur l'intégration régionale peuvent également se révéler être très utiles dans ce contexte.

La seconde question «systémique» concerne la coopération économique régionale, qui n'avait jusque-là qu'une incidence marginale sur l'ordre du jour des discussions commerciales internationales. Elle a pris de l'ampleur au cours de la dernière décennie sur presque tous les continents. A l'heure actuelle, il y a peu de grands pays qui ne soient signataires d'au moins un accord économique régional. Ces alliances vont de la profonde intégration économique de l'UE à l'association peu structurée des pays de la région Asie-Pacifique

qui vise à instaurer la liberté des échanges et de l'investissement entre 2010 et 2020 par le biais d'une action volontaire concertée, sans envisager la mise en place d'un accord de libre-échange ou d'une union douanière.

La montée spectaculaire de courants favorables à un resserrement de l'intégration régionale partout dans le monde a d'inévitables conséquences pour le débat en cours sur la politique commerciale. Le régionalisme suscite la controverse pour la simple raison que ses effets sur les échanges et les investissements mondiaux et sur le système commercial international ne sont pas clairs. Il est indéniable que les accords régionaux et les autres accords commerciaux préférentiels ont contribué à maintenir le rythme de la libéralisation des échanges bien au-delà du cycle d'Uruguay. Quant aux efforts pour définir l'architecture mondiale des échanges au 21^e siècle, ils peuvent, dans une large mesure, tirer profit des discussions dans les enceintes régionales. Celles-ci rendent plus transparentes les politiques et pratiques nationales existantes, servent de banc d'essai pour les nouvelles formules de négociation et produisent des modèles de règles de marchés libres dans des secteurs qui ne sont pas encore assujettis aux disciplines multilatérales.

Pourtant, les accords bilatéraux ou régionaux sélectifs qui donnent plus de privilèges d'accès aux marchés à certains partenaires commerciaux qu'à d'autres sont foncièrement discriminatoires et peuvent engendrer un important détournement d'échanges et d'investissement. De surcroît, les multiples accords préférentiels aujourd'hui en cours d'élaboration ou de discussion sont très variés, et chacun donne naissance à un ensemble distinct de règles de procédure ou de fond. Ce n'est pas là le cadre le plus efficace possible pour des entreprises qui pensent et agissent dans une optique mondiale. Les règles actuelles de l'OMC régissant la création des accords de libre-échange et des unions douanières sont elles-mêmes peu précises. La gestion du régionalisme, notamment pour les initiatives visant à faciliter la convergence des règles commerciales régionales, devrait par conséquent être affinée et actualisée.

■ ■

Il est clair que de nouveaux progrès au niveau multilatéral vers la suppression des obstacles à l'accès aux marchés atténueraient pour les tierces

parties les risques éventuels engendrés par le régionalisme. Dans une large mesure, les négociations globales futures seront déterminées par le programme incorporé de l'OMC, qui prévoit de nouveaux efforts pour libéraliser ou améliorer les règles avant la fin de ce siècle dans des secteurs tels que l'agriculture, les marchés publics et les services. De surcroît, les recommandations pour l'action formulées par le secteur privé, de même que le besoin perçu de définir des approches communes efficaces face aux problèmes qui déclenchent des tensions commerciales, sont susceptibles de créer l'élan nécessaire à une action multilatérale encore plus vaste, afin que notre économie mondialisée soit prête à relever les défis du 21^e siècle. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

Réglementation et ouverture internationale des marchés, à paraître 1998

Gateways to the Global Market: Consumers and Electronic Commerce (en anglais uniquement), 1998

Elizabeth Lynch, «Protéger les consommateurs sur le cybermarché», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 208, octobre-novembre 1997

Market Access Issues in the Automobile Sector (en anglais uniquement), 1997

Denis Audet, «L'accès au marché dans le secteur automobile», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 209, décembre 1997-janvier 1998

La mondialisation de l'industrie. Vue d'ensemble et rapports sectoriels, 1996

L'accès au marché après le cycle d'Uruguay. Perspectives sur l'investissement, la concurrence et la technologie, 1996

Regionalism and its Place in the Multilateral Trading System (en anglais uniquement), 1996

Regulatory Reform and International Market Openness (en anglais uniquement), 1996

Indicateurs des barrières tarifaires et non tarifaires, 1996

Michael Daly et Hiroaki Kuwahara, «Décortiquer les obstacles aux échanges», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

Vers des règles multilatérales sur l'investissement, 1996

William H. Witherell, «Un accord multilatéral sur l'investissement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996

Politiques antitrust et accès au marché, 1996

Crawford Falconer et Pierre Sauvé, «Mondialisation, échanges et concurrence», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 201, août-septembre 1996.

L'Arrangement sur les

Steve Cutts et Janet West

L'Arrangement de l'OCDE relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public – «gentlemen's agreement» et non acte juridique de l'OCDE – célèbre en 1998 son vingtième anniversaire. En réglementant l'assurance, la garantie et le financement des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, il a permis aux gouvernements d'abandonner en grande partie l'équation compétitive. Grâce à quoi, la concurrence entre exportateurs s'exerce sur la base du prix et de la qualité des exportations et des services offerts et non plus sur celle du niveau et de la nature de l'aide accordée par les pouvoirs publics. L'Arrangement est toutefois loin d'être complet : il y a encore de nombreuses questions que les participants souhaitent résoudre et pour lesquelles des lignes directrices doivent être élaborées¹.

L'Arrangement de l'OCDE relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public définit – comme son nom l'indique – des lignes directrices destinées à régir la garantie et l'assurance des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (c'est-à-dire d'une aide de l'État) contre le risque de non-remboursement desdits crédits. Il y a crédit à l'exportation chaque fois qu'un acheteur étranger de biens ou de services exportés est autorisé à différer son paiement. Les crédits à l'exportation peuvent prendre la forme de crédits «fournisseurs», consentis par l'exportateur, ou de crédits «acheteurs», auquel cas c'est la banque de l'exportateur ou un autre organisme financier qui prête à l'acheteur ou à sa banque. L'Arrangement régit aussi le soutien financier public, qu'il s'agisse de crédits directs, d'un refinancement ou de bonifications d'intérêt.

Les institutions qui entreprennent ces activités au nom ou dans l'intérêt des pouvoirs publics sont les organismes de crédit à l'exportation. Il en existe plusieurs catégories : il peut s'agir d'organismes publics (comme l'Export Credits Guarantee Department – ECGD – du Royaume-Uni), ou d'institutions privées qui, en dehors de leur activité commerciale, administrent un compte au nom ou dans l'intérêt de l'État et avec le plein appui de celui-ci (cas de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur – COFACE – en France). De même, il peut s'agir d'organismes qui accordent des garanties (comme l'EGCD), d'assu-

reurs (comme la COFACE) ou de prêteurs directs, comme l'Export-Import Bank au Japon ou la Société pour l'expansion des exportations (SEE) au Canada.

Avant l'Arrangement, aucune règle détaillée (à l'exception du code des subventions du GATT) ne régissait les conditions qui pouvaient être offertes à ces organismes. Étant donné ces circonstances, une course aux crédits menaçait et les bonifications d'intérêt étaient légion. Confrontés à cet état de choses, un certain nombre de pays de l'OCDE ont pris conscience des avantages financiers qu'ils auraient à réglementer la contribution des pouvoirs publics. Objectif : créer un cadre pour l'utilisation ordonnée des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et mettre ainsi tous les exportateurs sur un pied d'égalité en éliminant les subventions et les distorsions aux échanges. Le fruit de leurs délibérations a officiellement vu le jour sous l'égide de l'OCDE en 1978 : il s'agissait de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, familièrement appelé à cette époque le «Consensus».

L'Arrangement s'applique aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public assortis d'un délai de remboursement égal ou supérieur à deux ans (la plupart des crédits à court terme sont maintenant assurés par le secteur privé) et fixe, notamment, les délais maximums de remboursement et, lorsqu'il y a soutien financier public, les taux d'intérêt minimums. A partir d'avril 1999, les règles s'étendront aussi aux primes minimales calculées

en fonction du risque applicables au risque pays et au risque souverain.

L'Arrangement détaille aussi les circonstances dans lesquelles des crédits d'aide liée et partiellement déliée affectant les échanges peuvent être accordés dans le cadre d'opérations où les crédits sont consentis à condition que les biens et les services qui en bénéficient soient achetés dans le pays qui accorde ces crédits (restriction parfois étendue à un nombre limité d'autres pays).

Il existe bien entendu des possibilités de dérogations et d'exceptions aux règles de l'Arrangement touchant les crédits à l'exportation et les crédits d'aide, ainsi que des procédures de notification, d'échange d'informations, de consultation et d'examen.

L'Arrangement est extrêmement efficace tant du point de vue du respect de ses règles par les participants que de celui de sa faculté d'adaptation à l'évolution du marché. Cette faculté est d'autant plus remarquable que l'Arrangement est simplement un «gentlemen's agreement», fondé sur la transparence et les examens mutuels, et que le règlement des différends ne fait appel à aucun mécanisme contraignant. Il est donc un excellent exemple du «droit implicite» pratiqué par l'OCDE,

Steve Cutts est spécialiste des crédits à l'exportation et de leur financement, division des crédits à l'exportation, que dirige Janet West, direction des échanges, OCDE.

Messagerie : ech.contact@oecd.org

crédits à l'exportation

méthode qui repose sur les pressions exercées par les pairs.

La plupart des pays de l'OCDE participent à l'Arrangement² et tous, sauf l'Islande, sont membres du Groupe sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation, ou sont observateurs auprès de ce groupe émanant du Comité des échanges de l'OCDE. Le groupe est chargé de procéder à l'examen technique des questions avant leur négociation politique par les participants à l'Arrangement. Ont également statut d'observateurs auprès du groupe : l'Union internationale des assureurs de crédits et d'investissements (« l'Union de Berne »), le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, le cas échéant, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Les marchés d'exportation sont, comme il se doit, hautement concurrentiels et la réussite d'une opération d'exportation dépend donc fondamentalement de l'aptitude à procéder à un montage financier attrayant. La mondialisation et la complexité croissante des marchés financiers ont accru cette pression de la concurrence, obligeant à renforcer les dispositions existantes de l'Arrangement et, de temps à autre, à élaborer des règles dans de nouveaux domaines.

Évolution

Depuis la mise au point de l'Arrangement en 1978, ses participants sont parvenus à un nombre appréciable d'accords. Parmi les plus récents, conclus sous la présidence de Kurt Schaerer (Office fédéral des affaires économiques extérieures, Suisse), plusieurs apportent des améliorations importantes au système commercial multilatéral et, en particulier, aux crédits à l'exportation. Par ailleurs, un certain nombre de négociations sont, naturellement, en cours et les « nouveaux problèmes » font l'objet de débats animés.

Principes directeurs concernant les primes

Une des évolutions les plus significatives des dernières années a été l'accord sur la « tarification » du soutien public conclu en juin 1997 – l'accord dit « Ensemble Knaepen » (du nom de Pierre Knaepen, Office national du Dueroire – OND – organisme de crédit à l'exportation de la Belgique, président du Groupe d'experts sur les primes et les conditions connexes)³. Ces règles no-

vatrices, qui entreront en vigueur en avril 1999, prévoient essentiellement des primes minimales calculées en fonction des risques suffisantes pour couvrir le risque de non-remboursement par un pays ou par un gouvernement étranger sur les marchés où les exportateurs des pays de l'OCDE sont les plus actifs.

Cet accord tiendra aussi compte de la qualité du soutien public offert aux exportateurs (selon le principe de la proportionnalité prime-qualité du produit) et de l'obligation, en vertu des règles de l'OMC, que les primes soient suffisantes pour couvrir les frais d'exploitation et les pertes à long terme.

Partant d'une situation où il n'existait aucune règle en matière de tarification des risques, les participants sont parvenus à un accord qui devrait empêcher l'utilisation, à des fins concurrentielles, de subventions en matière de primes.

Nouvelle version de l'Arrangement

Un autre jalon a été posé, en novembre 1997, avec un accord sur une révision de l'Arrangement. Ce nouveau texte, dont la mise au point définitive a pris deux ans, représente la première révision depuis 1992. De ce fait, la tâche à laquelle le groupe chargé de réviser l'Arrangement a été confronté, sous la présidence de Bob Crick (ECGD, Royaume-Uni), a été loin d'être aisée. Le texte de 1992 n'avait pas été mis à jour pour tenir compte des nombreux amendements à l'Arrangement qui avaient été conclus depuis lors ; en outre, il demandait à être entièrement remanié aussi bien du point de vue de sa présentation que d'un point de vue rédactionnel. Lorsque la Communauté européenne aura achevé une série de procédures juridiques (visant à incorporer l'Arrangement dans le droit communautaire par une Décision du Conseil de la CE), le nouveau texte, beaucoup plus facile à lire, sera mis en diffusion générale.

Lignes directrices relatives aux crédits d'aide liée pour les donateurs et les promoteurs de projets

Autre évolution importante de ces dernières années : l'accord, conclu en novembre 1996, sur des Orientations concernant l'aide liée⁴, fruit de quatre années d'application des règles négociées en 1991.

Ces règles sont généralement connues sous le nom d'« Ensemble d'Helsinki » pour avoir été mises

au point dans la capitale finlandaise sous la présidence d'Eero Timonen du FGB, l'organisme de crédit à l'exportation de la Finlande. Elles étaient devenues nécessaires face à la demande croissante de projets d'infrastructure, en particulier dans les pays en développement, et à la prolifération de crédits d'aide affectant les échanges (considérés par beaucoup comme créant des distorsions en désavantageant les offres de marchés strictement commerciales). En conséquence, les participants ont souhaité que ces crédits d'aide soient orientés vers les projets et les pays ne pouvant pas ou guère bénéficier de financements aux conditions du marché. Le recours aux crédits d'aide liée devait être redirigé sur des projets non viables commercialement et ne pouvant donc pas être réalisés par un financement commercial.

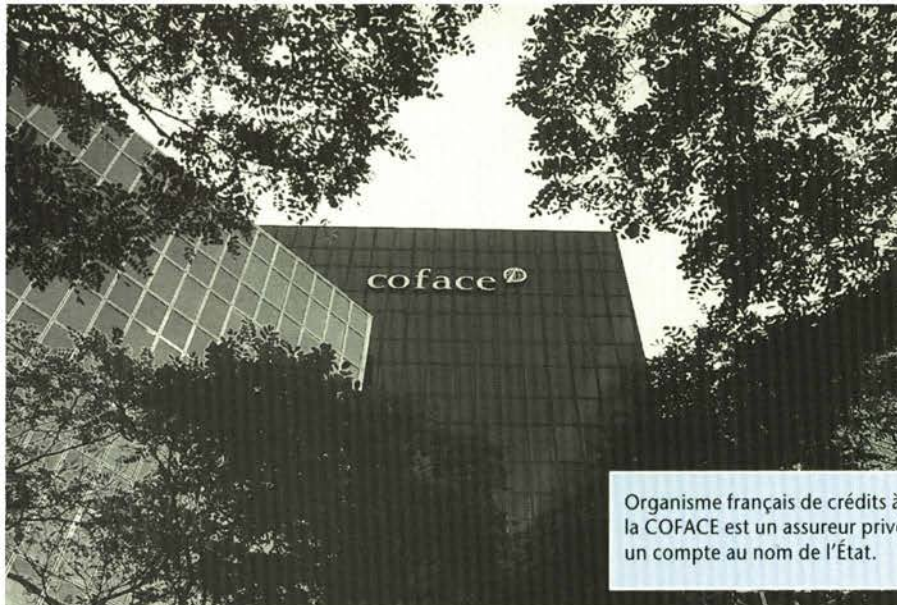
L'élaboration des Orientations concernant l'aide liée, destinées à permettre aux organismes de crédits à l'exportation et aux agences de coopération au développement de prévoir tôt si un projet doit bénéficier d'aide liée ou être financé aux conditions du marché, n'a pu se faire qu'après quatre années d'évaluation cas par cas de projets individuels. Ces évaluations se sont déroulées une fois par mois entre 1992 et 1996 au sein d'un Groupe de consultation de l'OCDE (sous la présidence de Birgitta Nygren, puis de Frans Lammensen, respectivement des délégations suédoise et néerlandaise auprès de l'OCDE). Objectif : dégager les tendances en vertu desquelles tel ou tel projet pourrait ou non être éligible pour un financement d'aide liée. Les orientations expliquent, par exemple, que les projets touchant le secteur manufacturier tendraient à être considérés comme commercialement viables et, partant, comme ne pouvant bénéficier d'un crédit d'aide liée, alors que c'est plutôt l'inverse pour un grand nombre de projets sociaux. L'expérience confirme que ces règles sont très efficaces pour réorienter les cré-

1. *L'Arrangement sur les crédits à l'exportation, 1978-98 : bilan et objectifs pour l'avenir*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1998.

2. *Australie, Canada, Communauté européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède), Corée, États-Unis, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse*.

3. *Pour le détail des principes de détermination des primes (« l'Ensemble Knaepen »), voir le site Internet de l'OCDE – <http://www.oecd.org/ecb>*.

4. *Document disponible auprès de la division des crédits à l'exportation, direction des échanges, OCDE*.



Veronique Jambon

Organisme français de crédits à l'exportation, la COFACE est un assureur privé qui administre un compte au nom de l'État.

dits d'aide des secteurs commercialement viables vers ceux où ils sont nécessaires à la réalisation de projets.

Système de taux d'intérêt commerciaux, classement automatique des pays et programme de travail futur

En 1994, entre l'adoption de règles concernant l'aide liée (en 1991) et la mise en forme de l'expérience acquise en appliquant ces règles (en 1996), les participants ont adopté une autre série importante de réformes de l'Arrangement. Le système des taux d'intérêt bonifiés a été aboli en faveur de taux d'intérêt universels fondés sur le marché (dénommés taux d'intérêt commerciaux de référence, ou TICR) et, pour déterminer les délais maximums de remboursement, un classement automatique des pays fondé sur le PNB par habitant a été introduit, en vertu duquel les délais de remboursement les plus longs seraient exclusivement accordés aux pays les plus pauvres.

Les participants ont aussi adopté un programme de travail prévoyant de nouvelles études, en collaboration avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD), sur le déliement global de l'aide. Ils se sont engagés, en vue d'éviter une distorsion de la concurrence, à continuer d'examiner tant la question de la transparence que la définition des opérations de ce que l'on appelle les «guichets commerciaux» (institutions liées aux pouvoirs publics qui sont en mesure de se procurer des capitaux et d'accorder des prêts à des taux d'intérêt très bas mais qui, pour l'heure, ne respectent pas nécessairement toutes les dispositions de l'Arrangement). En outre, ils ont entrepris d'entamer des négociations sur des lignes directrices complémentaires pour les crédits à l'exportation de produits agricoles. Ce programme de futurs travaux comportait aussi la décision des participants d'étudier des principes directeurs en vue d'assurer une convergence entre les primes des organismes de crédit à l'exportation. Ces mesures ont été regroupées sous l'étiquette «Ensemble Schaeerer» – du nom du président des participants

à l'Arrangement, Kurt Schaeerer, qui avait dirigé ces négociations.

Extension et lissage

La flexibilité de l'Arrangement lui permet de tenir compte de l'évolution de l'environnement politique et commercial. Une des principales questions en cours de négociation, qui ont leur origine dans les engagements du cycle d'Uruguay (tels qu'ils ressortent de l'accord de l'OMC) est celle de lignes directrices complémentaires pour les crédits à l'exportation des produits agricoles. Bien que ces derniers soient actuellement exemptés de l'application des dispositions de l'Arrangement, bon nombre de participants craignent que de telles lignes directrices complémentaires ne soient nécessaires pour mettre fin aux subventions et aux distorsions à la concurrence. Compte tenu de ces circonstances, les ministres des pays de l'OCDE ont, en 1997, demandé aux participants de parvenir à un accord aussi tôt que possible. Les négociations en cours cherchent aussi à prendre en considération d'autres obligations et accords internationaux tels que la Convention relative à l'aide alimentaire et l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

Autre grand problème : le financement des projets, technique de plus en plus utilisée, notamment pour les projets d'infrastructure, dans le cadre de laquelle les remboursements de prêts se font sur les recettes générées par les projets eux-mêmes. Les participants doivent commencer à introduire une flexibilité dans l'Arrangement qui prendra mieux en compte la structure de ces transactions (les lignes directrices actuelles, qui exigent le remboursement d'un crédit en versements semestriels égaux commençant au plus tard six mois après le départ du crédit, ne tiennent pas compte du potentiel de génération de recettes de bien des projets). Ces négociations suivent bon nombre d'études analytiques et techniques menées depuis un an par le Groupe sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation.

Les participants examinent aussi : les opérations effectuées par les «guichets commerciaux» ; le fonctionnement du système des TICR, considéré du point de vue de l'évolution de l'environnement commercial et des pratiques des organismes de crédit à l'exportation ; et, conjointement avec le CAD, la poursuite du déliement de l'aide que certains jugent souhaitable, puisque cette aide risque moins de fausser les échanges.

Par ailleurs, le Groupe sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation examine actuellement les problèmes d'environnement et de corruption et, en particulier, la question de savoir comment les organismes de crédit à l'exportation qui accordent un soutien public pourraient prendre en compte l'incidence des projets sur l'environnement et suivre les règles instaurées par la Convention internationale sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, récemment conclue à l'OCDE. En outre, étant donné l'élargissement probable de la Communauté européenne et l'évolution de l'OCDE, le Groupe sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation revoit ses critères d'admission. Un autre point tout récemment inscrit à l'ordre du jour du groupe est l'initiative en matière d'allègement de dette prise par le Royaume-Uni en faveur des pays pauvres lourdement endettés, qui suggère que le soutien public accordé par les organismes de crédit à l'exportation à ces marchés devrait être focalisé sur les seules dépenses productives.



L'évolution du monde des crédits à l'exportation s'est accélérée de façon spectaculaire pendant les quatre dernières années, au cours desquelles les participants à l'Arrangement de l'OCDE ont peaufiné leur accord pour qu'il reflète les réalités du marché et pour supprimer l'octroi aux exportateurs de subventions génératrices de distorsions aux échanges. On a tout lieu de penser que cette chasse aux subventions et aux distorsions se poursuivra après l'an 2000. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

L'Arrangement sur les crédits à l'exportation, 1978-98 : bilan et objectifs pour l'avenir, à paraître 1998.



Pays en transition : libéralisation des échanges

Blanka Kalinova

En adoptant l'économie de marché, les anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale ont été conduits à libéraliser leurs politiques commerciales. Ils ont tous mené à cet égard des réformes unilatérales et certains se sont associés à des initiatives d'intégration régionale. Mais seul un petit nombre a participé activement aux négociations commerciales multilatérales. Les progrès réalisés dans la mise en place d'un environnement commercial plus transparent et plus prévisible ont été remarquables, même si la fragilité des équilibres extérieurs risque toujours, au plan intérieur, d'engendrer des pressions protectionnistes. Il reste que l'adhésion des pays en transition aux règles commerciales internationales est de nature à consolider les résultats positifs récemment obtenus et à favoriser leur intégration dans l'économie mondiale.

Parmi les réformes économiques mises en œuvre peu après la chute du communisme par la plupart des pays en transition d'Europe centrale et orientale, celles ayant trait aux échanges ont été prépondérantes. Car l'ouverture au monde extérieur était un moyen pour ces pays de sur-

monter les séquelles d'une planification centralisée caractérisée par des distorsions de prix relatifs (les prix étant jusque-là administrés), ainsi que par des retards en matière de productivité et d'évolution technologique dus à leur déconnexion des flux d'échanges et d'investissements extérieurs. Parce que la libéralisation des échanges et la concurrence étrangère ont brusquement soumis ces économies à l'influence des prix mondiaux, les ajustements des prix ont permis une rationalisation de l'allocation des ressources et des décisions d'investissement. Ce phénomène n'a fait qu'accé-

léner l'implication effective des pays en transition dans une économie mondialisée.

L'ampleur variable des réformes en matière de commerce extérieur s'explique par les différences de situation économique prévalant initialement dans chaque pays ainsi que par le type de politique mis en œuvre. Comparés aux autres anciens pays du bloc communiste, les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ont moins souffert des séquelles de la période antérieure et ont bénéficié d'une stabilisation macro-économique plus rapide et plus efficace, ainsi que de la proximité géographique de nouveaux marchés. Tous ces facteurs ont favorisé des progrès rapides dans la libéralisation des échanges. Leur régime d'ouverture les a beaucoup aidé à faire face aux contractions initiales du commerce extérieur qui résultaient de l'effondrement du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). De plus, le dynamisme des exportations a joué un rôle moteur dans la reprise économique. Néanmoins, malgré un afflux relativement important d'investissements directs étrangers (IDE) et de nombreux accords de sous-traitance avec des producteurs occidentaux, les exportations de produits à forte valeur ajoutée ont progressé assez lentement.

La sensibilité aux chocs extérieurs, se traduisant par la fragilité des balances commerciales, renforcée par l'ampleur des besoins de modernisation et des pressions correspondantes exercées par les importations, était probablement inévitable. Pourtant, l'augmentation des déficits commerciaux dans les pays d'Europe centrale et orientale révèle certains problèmes fondamentaux non résolus, en particulier le manque de clarté du régime de propriété et les dysfonctionnements de certaines activités économiques, notamment dans le secteur bancaire. Les décisions de restructuration et d'investissement qui s'imposaient ayant été différées, ces faiblesses ont retardé le développement d'unités d'exportation compétitives au niveau international. Cela est par exemple le cas dans les secteurs les plus avancés sur le plan technologique, dont l'apport devrait être décisif pour soutenir les exportations et la croissance économique.

Les réformes dans le domaine des échanges se sont heurtées à des obstacles plus graves dans les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI). A l'exception de la Russie, les NEI étaient moins familiarisés avec l'application des instruments de base des échanges et manquaient

Blanka Kalinova travaille à la division des activités d'ouverture et analyse, direction des échanges, OCDE.
Messagerie : ech.contact@oecd.org

ZOOM

Recommandations aux trois stades de la réforme de la politique commerciale¹

Phase initiale de la réforme

Pays caractérisés par un taux élevé d'inflation ou une hyperinflation, l'instabilité du taux de change, des contrôles directs des prix et un secteur privé très limité :

- réduire le nombre des mesures d'interdiction des exportations ou des contingents et les remplacer par des mesures fondées sur les prix
- limiter la portée de l'intervention de l'État en supprimant le système des commandes d'État, d'enregistrement des exportations-importations et le recours au troc
- supprimer les taux de change multiples et les obligations en matière de rapatriement des gains en devises.

Phase intermédiaire

Pays où les pressions inflationnistes se sont atténuées, où le taux de change a commencé à se stabiliser, où les prix sont partiellement libéralisés, où l'intervention directe de l'État a diminué et où des programmes de privatisation ont été mis en œuvre :

- supprimer les derniers contrôles à l'exportation qui subsistent
- continuer à réduire les pouvoirs discrétionnaires des autorités
- mettre en place un barème de tarifs douaniers dont l'objectif est d'éviter les «pics» et une dispersion excessive des taux.

Troisième phase

Pays dans lesquels l'inflation a été réduite, où la plupart des contrôles des prix ont été supprimés, où la majorité des taxes spécifiques sur les échanges a été remplacée par la TVA et où des programmes de privatisation à petite et grande échelle ont été activement poursuivis :

- fixer un calendrier prévisionnel pour la simplification et la réduction des tarifs douaniers en vue d'aboutir à des engagements fermes en matière de taux
- mettre en place progressivement des principes et des règles multilatérales en matière d'échanges, en particulier pour les mesures non tarifaires et les subventions
- instaurer la convertibilité au titre des opérations courantes (en signant l'article VIII des statuts du FMI)
- adapter leurs accords commerciaux préférentiels bi et multilatéraux aux principes commerciaux multilatéraux.

1. Designing New Trade Policies in the Transition Economies, 1997 (en anglais uniquement), disponible gratuitement auprès de la division activités d'ouverture et analyse, direction des échanges, OCDE.

d'expérience concernant les lois et les institutions de la politique commerciale.

De plus, leurs progrès irréguliers en matière de stabilisation macro-économique, les taux élevés d'inflation et l'instabilité des taux de change ont continué à brouiller les signaux donnés par les prix, empêchant ainsi les producteurs nationaux d'adopter des stratégies à long terme. Les retards apportés à la mise en

œuvre de réformes structurelles – en particulier dans les domaines de la privatisation et de la politique de la concurrence – ont également entravé la libéralisation des échanges, du fait que des groupes de pression sectoriels puissants ayant des liens privilégiés avec les gouvernements, par exemple dans le secteur de l'automobile, résistent souvent aux efforts de libéralisation.

D'autres facteurs rendent le changement d'orientation des échanges des NEI plus lent que celui des PECO : concentration excessive des unités de production héritée de l'époque de la planification centralisée, en particulier dans l'industrie lourde ; forte dépendance énergétique ; éloignement relatif d'autres marchés. Résultat : les NEI, y compris la Russie, ont eu des résultats assez mitigés dans le domaine des échanges. Les données disponibles (qui doivent être utilisées avec précaution) indiquent que la Russie enregistre un fort excédent commercial mais continue à dépendre des exportations de produits énergétiques et qu'à l'exception des armes, la part des produits manufacturés dans le total reste anormalement faible.

Le soutien extérieur

Le soutien des pays de l'OCDE a joué un rôle très important dans la réforme des politiques commerciales dans les NEI et les PECO. Entre 1990 et 1993, ces pays se sont vus accorder le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée et du système généralisé de préférences, tandis que les restrictions quantitatives visant les anciens pays socialistes ont été supprimées. Des accords commerciaux préférentiels ont amélioré l'accès au marché, surtout après la signature des accords glo-



Serge Attal

Les pays d'Europe centrale et orientale ont fait des progrès rapides dans la libéralisation des échanges. Mais ils souffrent encore de certains dysfonctionnements, notamment dans le secteur bancaire.

baux conclus entre dix PECO (y compris les États baltes) et l'Union européenne.

Une série de dispositions restrictives continue néanmoins à faire obstacle aux exportations des pays en transition. Elles sont souvent concentrées dans les «secteurs sensibles» – produits agricoles, acier, chaussures, textile et habillement – dont les échanges font encore l'objet d'obstacles tarifaires et non tarifaires relativement importants et pour lesquels certains pays en transition sembleraient disposer d'un potentiel d'exportation considérable. Par ailleurs, les exportateurs de ces pays se plaignent souvent d'un grand nombre de contrôles antidumping et des procédures spéciales utilisées pour examiner les plaintes dans ce domaine, qui ont pour effet de traiter la Russie et les autres NEI comme si elles n'étaient pas des économies de marché. Ces pays soutiennent que les comparaisons qui utilisent les prix dans des «pays similaires» plutôt que les informations disponibles au niveau local peuvent être faussées du fait qu'elles ne prennent pas suffisamment en compte les avantages comparatifs éventuels des producteurs des économies en transition.

Les capacités d'exportation des PECO et des NEI sont également limitées par des obstacles d'ordre interne :

- des infrastructures insuffisamment développées
- des procédures douanières d'une longueur excessive

- un environnement réglementaire qui manque de transparence et qui donne souvent lieu à des pratiques de corruption
- un système excessivement complexe de normes et d'obligations en matière d'homologation des produits
- des restrictions concernant l'accès à la propriété
- des dispositifs inefficaces d'application de la loi et des contrats.

La solution d'un grand nombre de ces problèmes nécessiterait des investissements d'un volume considérable, surtout en provenance de l'étranger. Cependant, la capacité des gouvernements des pays en transition de mettre en œuvre des politiques économiques et commerciales saines est essentielle. La mise en place d'un marché plus «hospitalier» favoriserait l'expansion des échanges ainsi que les flux d'IDE vers les économies en transition et faciliterait la prise de nouvelles initiatives en matière commerciale par les pays de l'OCDE.

La réforme de la politique commerciale a nécessité des actions spécifiques pour démanteler le système de planification centralisée. Le monopole de l'État en matière de commerce extérieur a dû être abandonné et, dans les NEI, les instruments normaux de la politique commerciale, comme les tarifs douaniers, qui n'étaient pas utilisés auparavant, ont dû être instaurés. Plusieurs PECO, en particulier ceux qui étaient déjà membres du GATT (et par la suite, de l'Organisation mondiale du commerce – OMC) comme la Hongrie, la Pologne, les Républiques tchèque et slovaque et la Roumanie, ont rapidement adopté des règles multilatérales en matière d'échanges. Les NEI ont avancé plus lentement, ce qui reflète des conditions de départ plus difficiles et des progrès irréguliers sur la voie de la réforme.

Le rythme de la libéralisation

A ses débuts, la réforme de la politique commerciale est déterminée par trois facteurs principaux : la rapidité relative avec laquelle les prix sont libérés, les progrès dans la réduction de l'inflation et la stabilisation du taux de change. L'évolution récente de la politique commerciale en Russie et dans les autres NEI a donc connu une évolution en trois phases (encadré p. 16). La sup-

pression des contrôles administratifs qui isolaient les prix intérieurs de ceux des marchés mondiaux a abouti à des pressions inflationnistes massives et à une baisse considérable du taux de change. Pour atténuer l'impact de la libéralisation des prix sur les consommateurs et faire en sorte que les producteurs nationaux disposent des moyens de production vitaux, les gouvernements des NEI ont eu recours à des restrictions à l'exportation, sous forme de licences, de contingents et d'obligation de remise des recettes d'exportation en devises. Du fait de la sous-évaluation du taux de change, les prix à l'importation sont restés élevés, protégeant ainsi les producteurs nationaux de la concurrence internationale et rendant inutiles des restrictions explicites à l'importation.

Un cercle «vertueux» de réforme de la politique commerciale peut être créé lorsque des mesures importantes de libéralisation des prix s'accompagnent d'engagements crédibles à combattre l'inflation ; de telles mesures permettent ensuite de stabiliser les taux de change à des niveaux qui encouragent les exportations sans rendre le coût des importations prohibitif. Un taux de change plus réaliste, associé à des prix intérieurs plus proches de ceux des marchés mondiaux, rendra moins

nécessaires des restrictions à l'exportation destinées à limiter les ventes lucratives à l'étranger et à conserver dans le pays les produits indispensables.

Avec le relâchement du contrôle des exportations, les interventions directes dans les échanges extérieurs ont tendance à diminuer, même si le rôle de l'État reste important. Tandis que l'appréciation du taux de change rend les importations plus compétitives sur le marché intérieur, le recours aux instruments traditionnels de la politique commerciale, tels que les tarifs douaniers, devient nécessaire. Face à l'intensification des pressions protectionnistes, les autorités sont cependant souvent tentées de revoir les instruments de la politique commerciale à leur disposition, en particulier les tarifs douaniers, et d'avoir largement recours à des mesures non tarifaires, notamment à des procédures complexes de normes et de délivrance de certificats.

Si l'on veut maintenir le rythme de la libéralisation des échanges, il faut supprimer les distorsions héritées du système socialiste, qui défavorisaient les exportations, pour permettre un accroissement des recettes d'exportation et des réserves en devises. La modernisation des capaci-

Les NEI ont eu des résultats assez mitigés en matière d'échanges. La Russie enregistre un fort excédent commercial, mais elle est très dépendante des exportations énergétiques.



Source: Roland/Agence Ennault - Features

Pays en transition : libéralisation des échanges

tés de production grâce aux importations de biens d'équipement pourra ainsi se poursuivre et contribuer à sensibiliser les producteurs nationaux à l'évolution des marchés internationaux, ce qui permettra d'améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieurs et étrangers. Étape suivante de la libéralisation des échanges : l'adhésion progressive aux règles commerciales internationales, telles que l'acceptation de la convertibilité intégrale au titre des opérations courantes et, dans le cas des NEI, le lancement de négociations en vue de l'adhésion à l'OMC.

L'importance de l'évolution intérieure

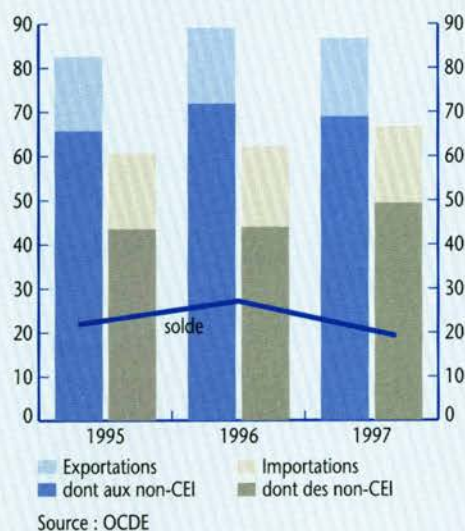
La réforme de la politique commerciale devrait s'appuyer sur des politiques macro-économiques saines afin d'assurer en particulier l'équilibre budgétaire et la stabilité des taux de change. Il y a peu de chances, par exemple, que les taxes sur les échanges extérieurs puissent être réduites si le gouvernement rencontre des problèmes durables dans le recouvrement des recettes publiques. Par ailleurs, une appréciation excessive des taux de change ayant pour effet d'aggraver les déséquilibres commerciaux pourrait provoquer des sorties de capitaux spéculatifs à court terme et menacer encore la stabilité macro-économique.

La réforme de la politique commerciale va de pair avec les mutations structurelles, en particulier la privatisation et la politique de la concurrence. Elles ont pour effet de faciliter l'entrée de nouvelles entreprises et d'empêcher une concentration qui risquerait de favoriser l'émergence d'alliances protectionnistes entre les principaux producteurs. Les politiques d'emploi devraient aussi apporter un soutien à la libéralisation des échanges en favorisant la mobilité des salariés, en particulier le transfert des secteurs non compétitifs et soumis à la concurrence des importations, comme l'industrie lourde, à des secteurs tournés vers l'exportation, les services par exemple. L'amélioration du système bancaire facilite également les réformes à entreprendre en matière commerciale, dans la mesure où des banques qui ont un fonctionnement défectueux amoindissent

ZOOM Le commerce extérieur de la Russie

La Russie enregistre depuis 1992 des excédents commerciaux considérables qui, en 1996, ont correspondu à environ 5 % du PIB. En 1997, la balance commerciale positive – de presque 20 milliards de dollars, selon des données russes préliminaires – a diminué par rapport à l'année précédente. Pour plusieurs raisons : une perte de dynamisme des exportations (-3 %), qui ont souffert de la baisse du prix du pétrole, et une croissance continue des importations (de quelque 7 %), soutenue par les évolutions récentes des taux de change réels. La Russie continue à dépendre des exportations d'énergie (47 % du total), la part des machines et de l'équipement demeurant chroniquement faible (moins de 10 %).

Le commerce extérieur de la Russie, 1995-97
milliards de dollars



l'efficacité des opérations en devises, et rendent difficile et coûteux le financement de la modernisation.

Des fondements juridiques solides, s'accompagnant de réglementations commerciales claires

et prévisibles, constituent une autre condition préalable à l'afflux d'investissements directs étrangers. L'instabilité de l'environnement commercial va généralement de pair avec le pouvoir discrétionnaire des autorités et une forte corruption. L'incertitude juridique et l'insuffisance des dispositions visant à faire respecter les contrats dissuadent les entreprises d'investir et de moderniser leurs équipements productifs. Il est possible d'atténuer la gravité de ces problèmes en communiquant plus souvent et en temps utile des informations sur les modifications des réglementations et en affectant plus de ressources à l'amélioration de l'efficacité des services liés aux échanges (par exemple, en matière douanière).

Les avantages des règles internationales

L'adhésion aux règles commerciales multilatérales empêche les pays de revenir sur des réformes déjà adoptées et permet de poursuivre le processus de libéralisation. L'adhésion à l'OMC sert de point d'ancrage institutionnel aux réformes dans les domaines traditionnels de la politique commerciale : consolidation tarifaire, acceptation de règles dans l'application de mesures non tarifaires, instruments de protection conditionnelle tels que les clauses antidumping et de sauvegarde. En outre, l'OMC constitue un cadre approprié pour plusieurs «nouveaux» domaines de la politique commerciale abordés lors du cycle d'Uruguay, notamment les échanges de services, les droits de propriété intellectuelle et les mesures concernant l'investissement.

Certains pays en transition semblent trop mettre l'accent sur la compensation des avantages et des inconvénients à court terme résultant de l'acceptation de règles multilatérales. Ils sont préoccupés par la charge considérable qui pèse sur leurs moyens législatifs et institutionnels, et par le risque de voir leur marge de manœuvre dans la mise en œuvre des politiques commerciales se réduire. Certaines agences gouvernementales, avec le soutien de groupes de pression sectoriels, pensent que les règles multilatérales sont trop strictes compte tenu du caractère imprévisible du contexte économi-



La concentration excessive des unités de production, entre autres dans l'industrie lourde, a ralenti le changement d'orientation des échanges dans les NEI.

que de leurs pays. Il est vrai que, pour ces pays, l'adoption de toute une série de nouvelles lois et le fait de devoir réexaminer l'ensemble de leur système juridique pour le rendre conforme aux réglementations internationales constitueraient une tâche gigantesque. C'est le cas en particulier des NEI, qui ne sont soumis pour le moment qu'à un petit nombre de règles internationales. Par ailleurs, certaines réglementations récemment adoptées – par exemple les efforts de réintégration économique et commerciale entrepris au sein des NEI – pourraient être incompatibles avec les réglementations existantes de l'OMC.

Le rôle des nouvelles politiques commerciales dans le cadre de l'OMC devrait plutôt être envisagé dans une perspective plus large, tenant compte du fait que la libéralisation est un moyen efficace d'améliorer la capacité de réaction de l'économie et de promouvoir les réformes. En stimulant la concurrence, ces politiques contribueraient à permettre des restructurations, en particulier en exerçant des pressions pour la suppression des subventions qui provoquent des distorsions et retardent le moment où les exportations deviendront compétitives sur le plan international. L'acceptation de règles internationales et l'adhésion aux mécanismes de règlement des différends de

l'OMC amélioreront aussi au niveau national et international le crédit de ces pays, indispensable à la mise en place d'un environnement économique plus favorable aux entreprises, et notamment pour les investisseurs étrangers.

Il est clair qu'à long terme les économies en transition ont intérêt à participer aux discussions de l'OMC sur l'évolution future du système des échanges internationaux et sur les moyens de renforcer les règles multilatérales. Ils constateront que plusieurs questions en cours de discussion, telles que les liens entre les échanges, la concurrence et l'investissement, présentent pour eux un intérêt direct.



Pour qu'une politique de libéralisation des échanges soit crédible et permette d'obtenir les gains escomptés, tout en réduisant au minimum les coûts d'ajustement inévitables, il faudra qu'elle s'appuie sur des mesures macro-économiques et structurelles, et sur un cadre réglementaire approprié et applicable. Les pays en transition devraient être ensuite en mesure de faire face aux difficultés résultant des réformes économiques actuelles et de tirer parti du processus de mondialisation. A cette fin, l'OCDE partage avec eux les constata-

tions qu'elle a pu faire en observant l'évolution de ceux d'entre eux dont les réformes ont été mises en œuvre le plus rapidement, et sur les liens entre les politiques commerciales et les autres aspects des politiques économiques. L'Organisation rend disponible l'expérience de ses pays membres dans certains domaines spécifiques, comme l'interface entre politiques commerciales et politiques de la concurrence, et facilite les échanges de vues entre les responsables de la politique commerciale et les représentants du secteur privé. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

Guides de l'investissement – Ukraine
(seconde édition), à paraître 1998

Barbara Peitsch, «L'investissement en Ukraine»,
l'Observateur de l'OCDE, n° 204, février-mars 1997

Entrepreneurship and SMEs in Transition Economies: The Visegrad Conference (en anglais uniquement), 1997
Paul Paradis et Almorò Rubin de Cervin, «Entrepreneuriat en Fédération de Russie», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998

Études économiques de l'OCDE: la Fédération de Russie, 1997

John Litvack, «Fédération de Russie – Les banques commerciales», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998

Études économiques de l'OCDE: Bulgarie 1996-97, 1997

Études économiques de l'OCDE: Hongrie, 1997
Andrew Burns et Giancarlo Perasso, «Hongrie – La réforme structurelle», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 207, août-septembre 1997

Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays en transition 1996: suivi et évaluation, 1996

Andrzej Kwiecinski et Vaclav Vojtech, «Pays baltes: la révolution agricole», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996

Michael Ryan, «Les échanges depuis l'indépendance», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996

Études économiques de l'OCDE: République slovaque 1996-97, 1996

Tito Boeri et Douglas Lippoldt, «Le marché du travail slovaque», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 198, février-mars 1996

Fiscalité et investissement direct étranger: l'expérience des économies en transition, 1995

Martin Forst, «Les petites entreprises et la transition», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 198, février-mars 1996.

Comment mesurer l'effort social de l'État ?

Willem Adema

Les dépenses de l'État en matière sociale sont très diverses : pensions d'invalidité, de vieillesse, de survie, indemnités pour accidents et maladies professionnels, indemnités de maladie, allocations familiales, de chômage et de logement, soins de santé ; services aux personnes âgées et handicapées ; politiques actives du marché du travail ; autres prestations comme la garantie de ressources pour les personnes à bas revenus et les réfugiés. Mais les chiffres qui figurent dans le budget de l'État ne reflètent pas les dépenses réelles de la politique sociale. Pour deux raisons.

Premièrement, ces chiffres ne rendent pas pleinement compte des incidences de la fiscalité sur les dépenses sociales du pays : les avantages fiscaux accordés aux bénéficiaires de prestations (par exemple abattements pour charge de famille) ; l'imposition directe du revenu des prestations ; l'imposition indirecte par le biais des taxes à la consommation. Les dépenses nettes, c'est-à-dire après impôt, peuvent donc souvent être très inférieures aux dépenses brutes.

Deuxièmement, le budget ne montre pas certaines prestations sociales qui, bien que découlant de décisions publiques, ne sont pas payées sur fonds publics. L'État oblige ainsi souvent les employeurs à payer des prestations à leurs salariés et les travailleurs indépendants à prendre une assurance sociale. Ainsi, aux Pays-Bas, selon la nouvelle législation maladie entrée en vigueur en 1996, les employeurs doivent payer les salariés 70 % de leur salaire pendant la première année de maladie ; ces prestations, qui étaient auparavant versées par le système d'assurance sociale de l'État, ont donc été transférées du budget public au secteur privé. Au Royaume-Uni, entrepri-

L'intérêt croissant pour la comparaison internationale des systèmes de protection sociale a conduit l'OCDE à créer une base de données spécifique sur les dépenses sociales des différents pays. Comme les chiffres bruts qui figurent dans les budgets nationaux donnent à cet égard une image incomplète, l'Organisation est en train de mettre au point des indicateurs des dépenses sociales nettes. Avec des résultats qui surprendront certains.

ses et particuliers sont autorisés, sous certaines conditions, à quitter le régime de retraite public (*State Earnings Related Pension Scheme* ou SERPS) pour autant qu'ils souscrivent à un autre régime de pensions.

Les chiffres des dépenses brutes figurant dans les budgets publics nécessitent un certain nombre de correctifs si l'on veut avoir une idée plus exacte de la part du PIB que la puissance publique a décidé de consacrer aux prestations sociales directes et indirectes¹.

Pour faire des comparaisons entre régimes sociaux qui soient valables au niveau international, il est par conséquent indispensable d'intégrer ces différences institutionnelles, en apportant des ajustements au traitement statistique des prestations et des mesures fiscales. A titre d'exemple, les États-Unis et les Pays-Bas. Aux États-Unis, les impôts directs et les cotisations de sécurité sociale sont faibles, de sorte que les dépenses nettes ne sont inférieures que de peu aux dépenses brutes (tableau p. 22). La situation est très différente aux Pays-Bas où les prestations sont assez lourdement taxées, le gouvernement reprenant environ 20 % des sommes dépensées. Les correctifs ne sont pas, bien entendu, nécessaires pour toutes les dépenses. Ainsi, la valeur des prestations sociales fournies directement aux clients – prestations en nature

comme l'hospitalisation ou la garde d'enfants – n'est en principe pas modifiée par les calculs.

Dans un premier temps, l'OCDE a fait des estimations des dépenses sociales nettes pour les six pays pour lesquels les chiffres étaient disponibles : Allemagne, Danemark, États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède².

Fiscalité et prestations sociales

Dans certains pays de l'OCDE, aux États-Unis et au Royaume-Uni par exemple, plusieurs types de prestations sont versés nets d'impôt ; dans d'autres, comme les Pays-Bas et la Suède, elles sont imposées de la même façon que les revenus du travail. Le bénéficiaire britannique d'une allocation de chômage, dont le dernier salaire était celui d'un ouvrier moyen qui subvenait seul aux besoins d'une famille de deux enfants, percevait en 1995 (allocation de logement et allocations familiales comprises) 11 830 livres sterling (18 659 dollars), somme sur laquelle il ne payait pas d'impôts. Aux Pays-Bas, le même chômeur percevait la même année 39 323 florins (24 613 dollars) d'allocation de chômage annuelle, somme sur laquelle il payait 12 385 florins (7 716 dollars) d'impôt sur le revenu

Willem Adema travaille à la division de la politique sociale, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.
Messagerie : els.contact@oecd.org



Le budget de l'État ne montre pas bien les incidences de la fiscalité sur les dépenses sociales d'un pays – par exemple, des abattements pour charge de famille.

et de cotisations de sécurité sociale. Si l'on ajoute son allocation de logement et ses allocations familiales, son revenu net s'élevait à 31 704 florins (19 753 dollars)³. Conclusion : si les allocations de chômage restent légèrement plus élevées aux Pays-Bas qu'au Royaume-Uni, la différence n'est pas aussi importante que les dépenses brutes pourraient le donner à penser.

Pour mesurer l'effort net de l'État, la première opération consiste à déduire des dépenses brutes totales les impôts directs et les cotisations de sécurité sociale, afin d'obtenir le montant net des dépenses publiques directes à caractère social (ligne 2 du tableau). Cette déduction des impôts et cotisations de sécurité sociale payés sur les transferts sociaux a pour double avantage de faciliter les comparaisons internationales et de donner une image plus exacte des dépenses dans le temps. A titre d'exemple, le Danemark qui a rendu impossibles en 1994 les prestations vieillesse et les pres-

tations d'aide sociale. Dans le même temps, le montant de ces dernières a été relevé, de façon à en maintenir la valeur nette, ce qui s'est traduit par une augmentation des dépenses brutes d'environ 0,5 % du PIB. Par ailleurs, les abattements fiscaux pour les retraités ont été supprimés et les pensions augmentées d'un montant équivalent : les dépenses brutes ont donc augmenté d'environ 1,8 % du PIB⁴. Dans les deux cas, les dépenses nettes de l'État n'ont pas changé, mais les dépenses brutes ont sensiblement augmenté.

Les transferts sociaux sont généralement dépensés par les bénéficiaires sur des biens et services tels que le logement, l'alimentation, l'habillement, etc. Un exemple montre comment une partie des montants dépensés par l'État peut lui revenir. En Allemagne, les taxes sur le café s'élevaient en 1993 à 1 309 millions de dollars⁵, dont une partie a été payée par les bénéficiaires de prestations sociales. Autrement dit, l'État reprend par la taxation indirecte une partie de ce qu'il a dépensé pour la protection sociale. Pour en tenir compte, on estime les recettes des impôts indirects correspondant aux dépenses de consommation des transferts et on les déduit du montant net des transferts sociaux directs, ce qui donne une mesure nette des dépenses publiques directes à caractère social (ligne 3 du tableau).

Dans la pratique, les gouvernements ont, bien entendu, tenu compte du lien entre l'imposition indirecte et la situation des personnes à bas re-

venu ou tributaires des prestations sociales. C'est ainsi que l'extension de la TVA au fioul domestique au Royaume-Uni en 1993 s'est accompagnée de modifications de certaines prestations, notamment pour les personnes âgées, afin de compenser la baisse de leur valeur réelle.

Beaucoup de pays de l'OCDE utilisent la fiscalité à des fins sociales ; des déductions sont souvent consenties pour remplacer des prestations ou stimuler la dépense privée, par exemple pour la garde d'enfants. Lorsque l'on ajoute aux dépenses directes de l'État le manque à gagner fiscal, on obtient le montant net des dépenses publiques courantes (ligne 4 du tableau).

Les déductions fiscales à caractère social sont utilisées à des fins très diverses selon les pays : le logement pour les personnes âgées (Danemark), les groupes à faible revenu (Allemagne, Pays-Bas), les familles monoparentales (Pays-Bas, Royaume-Uni), les indemnités de licenciement (Royaume-Uni) et les allocations chômage complémentaires (États-Unis). Elles sont dans certains cas importantes : en Allemagne, les déductions fiscales qui correspondent aux allocations familiales dans d'autres pays ont représenté en 1993 près de 0,6 % du PIB. Certaines déductions fiscales pour achat ou utilisation de prestations du secteur privé peuvent elles aussi être élevées : aux États-Unis en 1993, les déductions des cotisations patronales aux régimes d'assurance maladie ont représenté 0,75 % du PIB.

De nombreux pays pratiquent des déductions fiscales pour encourager l'adhésion à des régimes de retraite privés. Statistiquement, les abattements relatifs aux régimes de retraite professionnels et individuels sont difficiles à traiter, aussi bien dans leur principe que dans la pratique, puisqu'ils concernent des prestations futures : l'imposition comme les allègements fiscaux interviennent à divers stades de ce qui est une sorte d'épargne contractuelle. Du fait de la complexité des calculs qui en découlent, il n'existe pas de séries de données comparables sur la valeur des déductions fiscales relatives aux retraites. Celles dont on dispose indiquent que ces déductions aussi peuvent être importantes. Au Royaume-Uni, les déductions autorisées pour des régimes de ce type et l'abattement sur les cotisations à la National Insurance se sont élevés à 3,1 % du PIB en 1993. Des abattements analogues aux États-Unis ont représenté la même année 1 % du PIB. Ces chiffres n'indi-

1. On trouvera un exposé détaillé des principes méthodologiques appliqués et des caractéristiques des données retenues in Willem Adema, Marcel Einerband, Bengt Eklind, Jørgen Lotz et Mark Pearson, *Net Public Social Expenditure* (en anglais uniquement), Politiques du marché du travail et politique sociale, Documents hors série, n° 19, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

2. *Social Expenditures Statistics of OECD Member Countries – Provisional Version* (en anglais uniquement), Politique du marché du travail et politique sociale, Documents hors série, n° 17, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

3. *Prestations et incitations dans les pays de l'OCDE*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1998.

4. Skatteudgifter i Danmark, *Erbversministeriet/Finansministeriet/Skatteministeriet/Økonomiministeriet*, Copenhague, 1996.

5. *Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-94*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

Dépenses publiques à caractère social – divers indicateurs, 1993

% du PIB aux coûts des facteurs

	Allemagne	Danemark	États-Unis	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suède
1. Montant brut des dépenses publiques directes à caractère social	32,4	35,2	16,3	34,0	26,9	42,4
Impôts directs et cotisations sociales versés sur les transferts	2,9	4,5	0,1	6,5	0,2	5,9
2. Montant net des dépenses publiques directes à caractère social en numéraire	29,6	30,7	16,2	27,5	26,7	36,5
Impôts indirects sur la consommation financée par les transferts monétaires nets	3,3	4,5	0,5	2,7	2,6	4,1
3. Montant net des dépenses publiques directes à caractère social	26,3	26,3	15,7	24,7	24,0	32,4
Avantages fiscaux à finalité sociale consentis sur les dépenses publiques et privées à caractère social	0,9	0,1	1,2	0,1 ^a	0,4	0,0
4. Montant net des dépenses publiques courantes à caractère social	27,2	26,4	17,0	24,9	24,4	32,4
5. Montant brut des dépenses sociales privées à caractère obligatoire	1,8	0,7	0,5	..	0,3	0,7
Impôts directs et cotisations sociales payés sur les transferts monétaires privés à caractère obligatoire	0,6	0,2	0,0	..	0,0	0,2
Impôts indirects sur les achats de consommation financés par les transferts monétaires privés à caractère obligatoire	0,2	0,1	0,0	..	0,0	0,1
6. Montant net des dépenses sociales privées à caractère obligatoire	1,0	0,4	0,5	..	0,2	0,4
7. Montant net des dépenses sociales courantes découlant de décisions publiques (4+6)	28,2	26,7	17,5	..	24,6	32,8
Pour mémoire :						
• régimes de retraite collectifs faisant l'objet d'une extension par voie administrative	0,7
• impôts indirects	15,2	20,2	9,1	13,9	16,3	17,3
Rapporté au PIB aux prix du marché :						
• montant brut des dépenses publiques directes à caractère social	28,7	30,5	15,0	30,6	23,4	38,3
• montant net des dépenses publiques courantes à caractère social	24,0	22,8	15,6	22,4	21,2	29,2
• montant net des dépenses sociales courantes découlant de décisions publiques	24,9	23,1	16,1	..	21,4	29,6

.. non applicable.

a. 1994.

Source : OCDE

quent que le coût pour les budgets publics (en trésorerie) des abattements sur les cotisations de retraite selon le régime fiscal en vigueur pour l'exercice en cours.

Dépenses privées obligatoires

Les dépenses sociales découlant de décisions publiques ne se limitent pas aux montants qui figurent dans les budgets des États. Il faut y ajouter les montants que le secteur privé est tenu de verser pour la protection sociale. Les pouvoirs publics déterminent les conditions dans lesquelles les prestations privées sont assurées – taux, couverture et durée. On peut donc considérer que les dépenses obligatoires de ce type, bien que privées, sont à bien des égards assimilables à des dépenses publiques. Le total de ces dépenses privées obligatoires est regroupé sous le titre «montant brut des dépenses sociales privées à caractère obligatoire» (ligne 5 du tableau).

Comme pour les dépenses sociales publiques, le montant brut des dépenses sociales privées obligatoires doit être corrigé des impôts directs et indirects ; leurs bénéficiaires paient des impôts indirects sur les services qu'ils consomment. Après correction, on obtient un montant net des dépenses privées obligatoires (ligne 6). Quand on l'ajoute au «montant net des dépenses publiques courantes à caractère social» (ligne 4), on obtient un «montant net des dépenses sociales découlant de décisions publiques» (ligne 7) – qui est un indicateur global de «l'effort social» net de l'État.

Il n'est pas toujours possible de distinguer entre dépenses sociales privées obligatoires et facultatives. Certains transferts ne peuvent être considérés comme directement comparables à des dépenses obligatoires si l'on ne prend pas en compte leurs éléments volontaires. Aux Pays-Bas,

6. Le PIB aux prix du marché englobe les dépenses brutes correspondant à l'utilisation finale de l'offre intérieure de biens et services à leur valeur d'achat ; les impôts indirects constituent un élément important du PIB aux prix du marché. Mais les dépenses sociales nettes rendent compte également de la valeur des impôts indirects perçus par l'État sur le revenu des prestations. Il y a donc lieu d'ajuster les données sur les dépenses sociales nettes aux indicateurs du PIB au coût des facteurs. Celui-ci ne comprend pas la valeur des impôts indirects ni des subventions de l'État aux entreprises privées et publiques.

7. *Eco-Santé 1997*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.



H. Waddler

Les prestations que les employeurs versent à leurs salariés ne sont pas payées sur fonds publics – pourtant il s'agit bien d'une dépense sociale obligatoire qui doit entrer en ligne de compte dans une comparaison internationale.

par exemple, les conventions collectives initialement volontaires (qui couvrent aussi les retraites) sont souvent imposées à toute une branche par «extension administrative». Les chiffres ne distinguent pas les dépenses des employeurs signataires de l'accord initial de celles des employeurs auxquels il a été imposé. Or, ces cas limites ont incontestablement un caractère d'obligation – c'est la raison pour laquelle la valeur de ces dépenses est indiquée pour mémoire dans le tableau.

Comparaisons internationales

Pour faciliter les comparaisons d'un pays à l'autre, les indicateurs des dépenses brutes sont rapportés au PIB aux prix du marché – l'indicateur de production nationale le plus souvent utilisé et qui englobe les impôts indirects. Or, les indicateurs des dépenses sociales nettes évoqués plus haut déduisent les taxes indirectes portant sur la consommation générée par les transferts. C'est pourquoi ces indicateurs devraient être rapportés au PIB au coût des facteurs – mesure qui n'inclut pas la valeur des impôts indirects (lignes 1 du tableau)⁶.

L'ampleur des ajustements apportés aux chiffres budgétaires «bruts» présentés dans le tableau est liée à l'importance des particularités institutionnelles de chaque pays :

- impôts directs et cotisations de sécurité sociale – les États-Unis et le Royaume-Uni imposent très peu les prestations sociales, le Danemark, la Suède et surtout les Pays-Bas, lourdement ; l'Allemagne est dans une situation intermédiaire

- impôts indirects – ils sont beaucoup plus faibles aux États-Unis que dans les pays européens, de sorte que la valeur des revenus des prestations reprise par le biais des taxes à la consommation est beaucoup plus élevée en Europe

- les allègements fiscaux à fin sociale (retraites exclues) sont très importants en Allemagne et surtout aux États-Unis

- les prestations privées obligatoires sont les plus importantes en Allemagne où les employeurs sont tenus de verser des indemnités maladie pendant une période allant jusqu'à six semaines ; les chiffres ne tiennent pas compte des réformes apportées au régime maladie aux Pays-Bas et au Royaume-Uni après 1993, réformes qui ont augmenté les prestations privées obligatoires.

L'effet net des corrections apportées est que, sauf dans le cas des États-Unis, l'effort social net – mesuré par le montant net des dépenses sociales directes découlant de décisions publiques – est considérablement plus faible que ce qui ressort des chiffres venant directement du budget (comparer la partie basse de la ligne 1 et la ligne 7 du tableau). Pour le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, l'effort social net en pourcentage du PIB au coût des facteurs est presque 10 % plus faible que les dépenses sociales brutes. L'effet est moins spectaculaire pour l'Allemagne (4,2 %) et le Royaume-Uni (2,3 %). En revanche, les chiffres budgétaires des États-Unis sous-estiment les dépenses sociales totales, comme le confirment les chiffres sur les allègements fiscaux relatifs aux retraites.

Ces ajustements remettent en perspective les idées bien ancrées que l'on se faisait de l'importance de l'État-providence dans certains pays d'Eu-

rope continentale et nordique. On s'aperçoit que des pays comme le Danemark et les Pays-Bas, généralement considérés comme les champions des dépenses sociales, se situent en réalité dans la même catégorie que le Royaume-Uni. La Suède reste en avance sur les autres pays, mais le niveau élevé de ses dépenses sociales par rapport au PIB est aussi dû à la crise de la demande du début des années 90, qui s'est traduite par un PIB relativement bas. Aux États-Unis, les dépenses sociales publiques sont relativement faibles par rapport à celles des pays européens, qu'elles soient mesurées brutes ou nettes des effets des impôts. Les dépenses sociales privées – non obligatoires mais encouragées par la fiscalité – sont en revanche importantes, en particulier pour les soins de santé⁷.

■ ■

Si l'on considère les dépenses sociales dans un cadre plus global que les dotations budgétaires qui tient compte des dispositions fiscales et législatives, il y a convergence de volume entre les pays. En d'autres termes, un bilan de l'effort social de l'État risque d'être fallacieux s'il n'intègre pas les dépenses privées obligatoires, l'imposition directe des transferts sociaux, la taxation indirecte de la consommation issue des prestations et les allègements fiscaux à but social. Les différences apparemment importantes dans les dépenses publiques directes brutes à caractère social d'un pays à l'autre sont imputables en partie aux différences des moyens institutionnels par lesquels les États poursuivent des objectifs sociaux communs. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

Prestations et incitations dans les pays de l'OCDE, à paraître 1998

Eco-Santé 1997, 1997

Social Expenditures Statistics of OECD Member Countries – Provisional Version (en anglais uniquement), 1996

Willem Adema, Marcel Einerhand, Bengt Eklind, Jørgen Lotz et Mark Pearson, Net Public Social Expenditure (en anglais uniquement), 1996

La situation des ouvriers au regard de l'impôt et des transferts sociaux, 1996

Dépenses fiscales, expériences récentes, 1996
Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-94, 1995.

La compétitivité

Keith Drake

Fondée sur le savoir dans la mesure où elle est constituée d'individus, d'organisations et de pays cherchant en permanence à accroître leurs compétences, la nouvelle économie est l'héritière du processus de mécanisation observé dans le monde développé depuis le début du vingtième siècle². L'émergence d'un nouveau type d'entreprise se manifeste par la mutation des formes d'organisation capable de transformer la connaissance en un véritable actif – notamment par une délégation des responsabilités de gestion, une amélioration de la flexibilité et des compétences de la main-d'œuvre, une externalisation croissante de certains services et une mise en réseau de la communication interne et externe de l'entreprise³.

Il serait vain de chercher à présenter un modèle unique de «nouvelle entreprise» puisque chaque firme se situe dans un environnement particulier et constitue un «phénomène sociétal» qui sur-détermine toutes ses décisions stratégiques. Loin d'être indépendantes les unes des autres, les entreprises sont autant influencées par leur propre histoire que par le comportement des autres entreprises du secteur. Ainsi, bien qu'elles aient recours à des technologies communes, les entreprises de construction automobile ou aéronautique se distinguent par leur mode de relation avec leurs fournisseurs et, pour la construction d'avions, avec leurs clients. Les alliances interentreprises et les réseaux de clients contribuent d'ailleurs à déterminer la nature du savoir-faire qui donne à l'entreprise un avantage compétitif.

La capacité d'une entreprise de s'adapter en opérant une transformation rapide et radicale est néanmoins un facteur important de réussite. Entre autres exemples spectaculaires, celui de Swatch AG qui a réussi à reconquérir des parts de marché en produisant de manière compétitive dans un pays où les coûts sont parmi les plus élevés du monde, ou encore celui d'IBM qui est parvenu à restaurer sa compétitivité perdue. La capacité

L'harmonieuse combinaison d'un certain volume de technologie et de ressources matérielles – le capital humain et physique – a très longtemps constitué, aux yeux des entreprises, la recette d'une production au meilleur coût. Mais, soucieuses d'acquiescer leurs produits, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à mettre en avant leur fonction de créateurs, d'organiseurs et d'utilisateurs de savoir¹.

d'adaptation peut néanmoins se manifester de façon plus graduelle. Pour faire progresser son chiffre d'affaire, ses bénéfices et accroître ses effectifs dans un pays où le taux de chômage est de 17 %, SOL, société finlandaise de gestion des déchets et des services de nettoyage, s'est dotée dans les années 90 d'une structure d'organisation peu hiérarchisée et très souple, au sein de laquelle les salariés travaillent – à temps partiel pour la moitié d'entre eux – dans un climat d'extrême confiance et de très grande liberté. L'entreprise a en outre mis en place un système très rigoureux d'objectifs, de mesures des performances et d'intéressement aux résultats. Asea Brown Boveri (ABB), multinationale fabriquant à l'origine des générateurs et des transformateurs d'énergie électrique, est en train de se muer en concepteur, fournisseur et agent de maintenance de systèmes, devenant ainsi un constructeur de réseaux et un intégrateur de procédés. Du fait de sa transformation en société prestataire de compétence assurant le transfert d'un volume toujours croissant de savoir-faire au-delà des frontières, ABB présente désormais un double visage : celui d'une entreprise à la fois mondiale et locale, grande et petite, centralisée et décentralisée.

Cette faculté croissante d'adaptation est l'une des caractéristiques fondamentales de la nouvelle entreprise. Au point que celle-ci pourrait pratiquement, du moins dans certains secteurs (assu-

rance, informatique, électronique, construction électrique), devenir «virtuelle» en revêtant la forme d'un groupement d'entités juridiques interdépendantes entretenant avec leurs fournisseurs, leurs salariés et leurs clients des relations étroites permettant une extension de leurs activités internationales encore plus large que celle opérée dans les années 70 et 80 par les monstrueux conglomérats qui dominent alors les échanges et les investissements internationaux. Des entreprises bien connues, jusque-là fortement hiérarchisées, se désintègrent en engendrant des structures plus lâches et plus horizontales dévoluant à leurs dirigeants la mission essentielle de gérer des relations et non plus des actifs physiques ou des effectifs. Le défi pour les gouvernements : infléchir cet ensemble complexe de relations dans le sens des objectifs généraux qu'ils poursuivent.

Autres caractéristiques de la nouvelle entreprise : d'une part, ses investissements matériels sont inférieurs à ses investissements immatériels (capital humain, capacité de R-D, organisation du travail des employés de base et du personnel d'encadrement, logiciels conçus à la demande, bases de données clients, marques de fabrique ou encore notoriété). D'autre part, sa valorisation boursière est désormais de plus en plus fonction de sa capacité de gérer son capital intellectuel. Les nouvelles entreprises doivent non seulement développer continuellement les connaissances qu'elles



Keith Drake est conseiller pour les initiatives extérieures auprès du vice-chancelier de l'université de Manchester, Royaume-Uni. Il a été rapporteur général pour une conférence organisée en 1997 par l'OCDE et le gouvernement suédois sur le thème «La compétitivité industrielle dans l'économie fondée sur le savoir : le nouveau rôle des gouvernements».

Messagerie : dsti.contact@oecd.org

des économies du savoir

utilisent, mais également maîtriser la façon dont elles gèrent ce processus en déterminant ce qu'elles doivent connaître, comment accéder à cette connaissance et pourquoi le faire. Les investissements immatériels vont devenir stratégiques. Steven Wallman, membre de l'US Securities and Exchange Commission, prévoit que, dans dix ans, l'évaluation du capital intellectuel sera un indicateur plus attentivement décrypté que les données financières. Il est cependant difficile de mesurer le capital intellectuel. Sans compter que la subjectivité des évaluations dans ce domaine rend illusoire toute analyse coûts-avantages des dépenses de R-D. Il n'est pas plus aisé de mesurer le capital humain et l'efficacité avec laquelle il est géré¹. Il n'est au demeurant pas exclu que les entreprises n'utilisent qu'une faible part (20 %) de leur capital intellectuel dans leurs activités quotidiennes.

Combinant des facteurs – capital humain, physique et financier – que l'on peut acquérir sur le marché à un niveau donné de technologie, l'entreprise traditionnelle diffère profondément de la nouvelle entreprise, créatrice d'actifs fondés sur le savoir, innovatrice, soucieuse d'accroître ses connaissances et d'améliorer constamment ses produits. Pareille conception ne conduit pas à tirer un trait sur la notion de «stock d'actifs immatériels» tels que les procédés technologiques ou le potentiel de vente. Mais l'entreprise ne se contente pas d'organiser ces actifs immatériels, elle

en crée également et exploite des réseaux donnant accès à d'autres sources de savoir que détiennent ses fournisseurs, ses clients ou encore les universités. Il en est ainsi de Scandia. Cette société multinationale de services financiers se considère comme une entreprise virtuelle gérée par une équipe de spécialistes de la coopération et de la diffusion des connaissances. Chacun de ses employés travaille avec 30 entreprises alliées, la structure fédérative mise en place pour le personnel, les entreprises alliées et les clients permettant de requérir globalement moins de capital intellectuel qu'en exigerait la constitution d'une série de filiales.

Dans ce mode d'organisation en effet, les ressources les plus précieuses échappent pratiquement à toute mesure. Le capital intellectuel n'est pas lié à la présence physique des salariés car il ajoute au capital humain – c'est-à-dire aux capacités cumulées des employés – le capital structurel que constituent les marques de fabrique, les logiciels et les bases de données clients. Ce n'est que depuis peu que l'on s'efforce d'identifier les meilleures pratiques des entreprises en matière de gestion de cet actif essentiel qu'est devenu le capital intellectuel². D'où l'apparition d'une nouvelle série d'instruments permettant aux investisseurs et autres personnes intéressées de mesurer et d'évaluer les résultats et les perspectives des entreprises dont les comptes, tels qu'ils apparaissent actuellement, ne renvoient qu'une image fallacieuse, dans la mesure où le rendement d'actifs pourtant essentiels ne se traduit par aucune valeur au bilan. Une révolution organisationnelle qui intéresse les gouvernements puisque les pratiques en vigueur au sein des entreprises exercent une influence déterminante sur la productivité, la croissance, la répartition des revenus, l'emploi et la cohésion sociale. Tant il est vrai que les «pratiques exemplaires» au niveau micro-économique contribuent à la réalisation des objectifs macro-économiques de l'État³.

Où peut-on trouver les moyens de mesurer et d'agir sur les intrants, les procédés et les produits caractéristiques des entreprises fondées sur le savoir ? Les pouvoirs publics destinent traditionnellement leurs statistiques aux responsables de la politique macro-économique, mais ils n'ont guère à l'esprit de les établir en vue de favoriser l'élaboration de politiques structurelles pourtant essentielles pour des pays dont les frontières ont prati-

quement disparu. On ne peut cependant pas demander aux entreprises des données qu'elles ne semblent pas à même de produire, faute de savoir mesurer les changements de compétitivité et de productivité intervenus à la suite d'investissements immatériels.

Les gouvernements ont pourtant besoin de données pour mettre en œuvre des politiques structurelles favorisant la compétitivité. Il n'est pas un dirigeant qui ne sache que l'actif immatériel le plus essentiel à la compétitivité de l'entreprise est le capital humain. Mais cet actif n'apparaît pas au bilan, seule une fraction estimée (et très variable) des dépenses de formation figurant au compte de pertes et profits de l'entreprise. Qui plus est, l'impact de cet investissement est censé s'estomper avant la fin de l'année comptable, à l'instar de ce qui se produit avec les dépenses publiques au titre de l'éducation. En réalité, les autorités chargées de la réglementation et de la concurrence, comme les investisseurs, ne reçoivent que les informations que veulent bien leur communiquer les dirigeants de l'entreprise. Ce qui ne leur donne qu'un aperçu extrêmement fragmentaire de la vie interne des entreprises fondées sur le savoir.

Parallèlement à la réforme des structures du soutien aux entreprises et autres mesures publiques, il faut disposer d'informations sur la valeur créée par les entreprises à partir du savoir. La diffusion de «pratiques exemplaires» présuppose leur identification et leur mesure, la connaissance de leurs limites ainsi que des moyens les plus efficaces de les transférer. Une politique structurelle cohérente et efficace se doit d'être définie à partir de bases solides et ne saurait s'appuyer sur l'étrange représentation de la réalité qu'offre actuellement la comptabilité des entreprises ou celle des pouvoirs publics. Elle doit être conçue en fonction d'une réalité pour l'instant non perçue : celle des entreprises qui tirent leur raison d'être de la création et de l'exploitation du savoir. La mise au point d'un langage international pour les investissements immatériels et l'adoption de méthodes de mesure techniquement réalisables et commercialement acceptables par les entreprises représenterait un premier pas déterminant. Cela accompli, on pourra envisager de définir les réformes nécessaires dans des domaines de la concurrence, de la réglementation, de l'efficacité des marchés financiers, de l'innovation et des politiques de R-D. Et reconstruire les infrastructures de soutien

1. *Industrial Competitiveness in the Knowledge-based Economy: The New Role of Governments* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

2. *Employment and Growth in the Knowledge-based Economy* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

3. Graham Vickery et Gregory Wurzburg, «Entreprises : flexibilité, compétence et emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996.

4. Riel Miller, *Mesurer le capital humain : vers une comptabilité du savoir acquis*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996 ; Keith Drake, «Human Resource Accountancy in Enterprises. Recent Practices and New Developments», in *Enterprise Value in the Knowledge Economy: Measuring Performance in the Age of Intangibles* (en anglais uniquement), OCDE/Ernst and Young Center for Business Innovation, 1998.

5. Thomas A. Stewart, *Intellectual Capital: The New Wealth of Organisations*, Nicholas Brealey Publishing, Londres, 1997 ; Leif Edvinsson et Michael S. Malone, *Intellectual Capital*, Piatkus, Londres, 1997.

6. *Les stratégies relatives au milieu de travail en évolution : améliorer les résultats pour les entreprises, les travailleurs et la société*, rapport sur la conférence internationale organisée par le gouvernement du Canada et l'OCDE, Développement des ressources humaines Canada, Hull (Québec), 1997.

La compétitivité des économies du savoir

qui constituent l'environnement des entreprises pour leur assurer la meilleure efficacité dans une économie à forte intensité de matière grise.

Il est largement admis que le fonctionnement harmonieux des marchés de biens, de services et de facteurs de production est entravé par tous les protectionnismes non tarifaires rampants, surtout quand ils interviennent dans un environnement socio-économique marqué par les rigidités et les distorsions. A cet égard, le «modèle social européen» et ses 18 millions de chômeurs est édifiant. Ces graves problèmes structurels ainsi que la croissance modeste des économies européenne, japonaise et américaine ralentissent les réformes micro-économiques tout en les rendant plus nécessaires. Ils empêchent les économies de tirer pleinement parti de la division internationale croissante du travail dont l'accélération de la mondialisation est à la fois la cause et l'effet. Le protectionnisme fait tout particulièrement obstacle à ces fameuses forces du marché qui contraignent les entreprises, les institutions et les gouvernements à innover. Ces freins à la poursuite de la mondialisation ralentissent le développement des entreprises à forte intensité de matière grise et empêchent une valorisation optimale du capital humain.

L'État a un rôle à jouer dans la promotion d'une économie plus compétitive et s'appuyant davantage sur le savoir. Un rôle direct, consistant notamment à organiser un système éducatif performant, mais surtout un rôle indirect par la création d'un environnement favorable à l'innovation technique, commerciale et organisationnelle. Dans cette optique, l'action des pouvoirs publics devrait s'organiser autour des dix axes suivants :

- un plus large recours à la politique structurelle propre à améliorer la compétitivité
- un rôle accru d'intermédiaire dévolu à l'État ou à ses représentants dans la transmission des connaissances dont les entreprises ont besoin pour améliorer leurs performances
- un accroissement des investissements en actifs immatériels de préférence à la création d'actifs physiques supplémentaires (usines ou machines, par exemple)
- une refonte ambitieuse des institutions partant du principe que l'efficacité de l'économie de marché ne doit pas, pour l'essentiel, reposer sur la responsabilité financière de l'État ; cette efficacité

7. Rapporteur à la conférence organisée par le gouvernement du Canada et l'OCDE.

dépend bien plus d'une vaste coordination de nature systémique visant à créer une synergie des politiques gouvernementales en matière de financement, de science et de technologie, d'emploi, d'éducation, de formation et de réglementation

- la substitution d'un type de compétitivité fondé sur l'élimination du concurrent par une logique de gain pour tous ; ce qui ne peut être obtenu qu'en combinant le soutien à la compétitivité des entreprises nationales avec un renforcement de la coopération internationale tendant à favoriser les processus qui accélèrent l'innovation comme la libéralisation des échanges (notamment pour des secteurs tels que les télécommunications) ou l'investissement direct étranger ; car dans un monde désormais sans frontières, la concertation internationale est un gage d'efficacité pour les interventions publiques visant à dynamiser les structures industrielles nationales dans le cadre desquelles opèrent encore la plupart des entreprises

- un meilleur équilibre entre l'innovation productive encourageant la prise de risque au niveau de l'entreprise et l'exploitation optimale des avantages économiques et sociaux résultant d'une meilleure diffusion de l'innovation

- une politique de la concurrence se focalisant davantage sur la protection des forces du marché là où l'abus de position dominante menace en premier lieu l'innovation et les avantages sociaux qui en découlent (création, distribution et commercialisation de l'information, par exemple)

- une actualisation des qualifications visant à éviter la perte de compétitivité qu'engendre l'obsolescence rapide et incontrôlée des compétences

- la reconnaissance du fait que les pays de l'OCDE ne tirent leur avantage comparatif que d'une production à forte valeur ajoutée intellectuelle ce qui, en conséquence, conduit à l'adoption de mesures encourageant l'innovation en terme d'organisation, la réforme du marché du travail et l'utilisation plus efficace du capital humain ; vont dans ce sens les mesures de réduction du salaire minimum visant à développer l'embauche et la formation de jeunes sur le lieu de travail ainsi que la remise en cause des retraites anticipées qui diminuent la productivité des actifs

- la mise en place de politiques et d'institutions sociales qui, selon la formule de Gordon Betcherman⁷, offrent une sécurité, non parce qu'elles protègent contre le changement mais parce qu'elles donnent la capacité de changer ; de même

convient-il de lutter résolument contre les restrictions d'accès et les effets de polarisation résultant des dysfonctionnement du marché du travail et de remédier à l'inégalité croissante des chances et des revenus ; produit de la révolution de l'information, cette inégalité fait peser la menace d'un refus généralisé du rythme et de l'ampleur de l'évolution économique et sociale.

■ ■

Les connaissances concernant la création, l'utilisation et la valeur concurrentielle du capital savoir sont fragmentaires, voire inexistantes. Ce qui complique d'autant la tâche des gouvernements chargés de concevoir et d'élaborer un programme de réformes. Les économies industrielles se transformant en économies de services fondées sur des actifs financiers et sur le savoir, on commence seulement à entrevoir comment les systèmes de gouvernement devraient évoluer pour ne pas être dépassés par cette révolution. Il faudra en particulier que les créateurs et les utilisateurs du savoir puissent davantage participer à la détermination et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation, l'État devant être, en la matière, moins «fournisseur» qu'instigateur. Cela suppose des politiques économiques transparentes et cohérentes au plan international et donc une coopération intergouvernementale accrue. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

Enterprise Value in the Knowledge Economy: Measuring Performance in the Age of Intangibles (en anglais uniquement), 1998

Industrial Competitiveness in the Knowledge-based Economy: The New Role of Governments (en anglais uniquement), 1997

Employment and Growth in the Knowledge-based Economy (en anglais uniquement), 1996

Graham Vickery et Gregory Wurzburg, «Entreprises : flexibilité, compétence et emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996

Riel Miller, **Mesurer le capital humain :**

vers une comptabilité du savoir acquis, 1996

Riel Miller et Gregory Wurzburg, «Investir dans le capital humain», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 193, avril-mai 1995

Graham Vickery et Gregory Wurzburg, «Investissements immatériels : les pièces manquantes du puzzle de la productivité», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 178, octobre-novembre 1992.

Pour l'intermodalité des transports

Thomas Andersson et Patrick Hasson

Une meilleure organisation des transports peut permettre à tous les pays de tirer davantage parti de la mondialisation de l'économie. La coûteuse fragmentation actuelle des modes de transport – route, mer, rail, air – et des systèmes propres à chaque pays a trois conséquences : elle crée des obstacles aux liaisons nécessitant un changement de mode, elle est source d'inefficacité économique, elle entraîne des coûts sociaux et environnementaux élevés. Quel est le rôle des pouvoirs publics en matière de transports, de réforme de la réglementation et d'innovation dans le financement des infrastructures ?

Le développement des systèmes de transport a toujours été en partie tiré par la demande. Ainsi, la motorisation croissante au cours des 100 dernières années, l'utilisation accrue des conteneurs depuis un quart de siècle et la progression constante de la demande de mobilité expriment toutes un besoin de services de transport plus nombreux et de meilleure qualité. Dans le même temps, les transports se sont révélés indispensables à l'accélération du commerce international et au développement économique : l'amélioration du rapport coût-efficacité des transports au cours des 200 dernières années est à l'origine d'une accélération et d'un accroissement considérables des échanges, et d'une expansion soutenue de l'activité économique. L'apparition des navires de type

«clipper», par exemple, a rendu les voyages transocéaniques plus rapides et plus sûrs. L'invention du chemin de fer a permis de transporter vite un grand nombre de personnes et d'importants volumes de marchandises par voie de terre, ouvrant par là même d'énormes possibilités économiques. Enfin, la prodigieuse croissance des secteurs de l'automobile et de l'aviation a directement contribué au phénomène de mondialisation.

Les transports ont évolué sur la base des différents modes – maritime, routier, ferroviaire ou aérien –, pour lesquels ont été mises en place des structures institutionnelles qui existent encore aujourd'hui. La spécialisation de ces structures n'est pas sans présenter certains avantages, mais elle peut également créer des obstacles en isolant l'élaboration des politiques à mener et le choix des priorités concernant un mode donné. Et cela même lorsque s'imposerait une coordination du processus décisionnel. Soumis à de nouveaux impératifs, les transports doivent désormais être mieux

coordonnés, non seulement entre les différents modes, mais aussi aux niveaux de leur conception et de leur gestion dans les différents pays.

Le commerce mondial continue à croître plus vite que le PIB mondial (graphique A), la progression étant particulièrement rapide entre la zone OCDE et le reste du monde. Cette progression s'accompagne d'une poussée encore plus notable de l'investissement direct étranger (IDE), qui a quadruplé entre 1982 et 1994, augmentant ainsi deux fois plus rapidement que la formation brute de capital¹. Toute cette évolution se fait sur la base d'une profonde restructuration industrielle, qui permet aux entreprises de mieux répondre à la demande, de resserrer les liens entre recherche, production et commercialisation, et d'implanter chaque activité à l'endroit où elle sera la plus efficace.

De plus en plus, les entreprises sont tenues de respecter des délais de livraison plus courts et plus stricts («juste à temps») et doivent limiter au minimum leurs coûts de production et de distribution, notamment d'entreposage. Du fait de la décentralisation progressive de la production, nationale et internationale, elles réclament des services logistiques plus variés et plus élaborés – gestion des flux et de l'entreposage des matières premières, de l'encours, des produits finis et de toute information connexe entre le point d'origine et le point de consommation finale.

>

A. Monde : exportations et PIB, 1950-96
1950 = 100



Source : Organisation mondiale du commerce

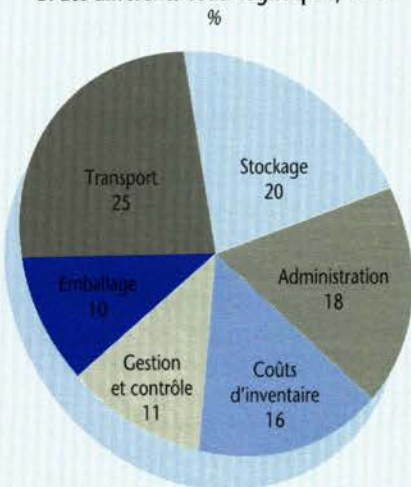
Thomas Andersson est directeur adjoint de la direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, au sein de laquelle Patrick Hasson travaille au programme de la recherche en matière de transports routiers et de liaisons intermodales, division des transports.

Message : dsti.contact@oecd.org

1. Rapport sur l'investissement dans le monde 1997, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 1997.

Pour l'intermodalité des transports

B. Les différents coûts logistiques, 1977



Source : Banque mondiale

Dans les pays de l'OCDE, parmi les coûts que les entreprises doivent assumer pour acheminer leurs produits vers leurs marchés, le principal est celui du transport (graphique B)². En outre, bien que l'ensemble des coûts logistiques par rapport au PIB ait progressivement diminué, les transports en absorbent une part plus importante. Par ailleurs, un système de transport efficace et fiable permet en général de réduire les coûts dans pratiquement tous les autres domaines. Le transport juste à

2. K. Gvilliam, «Multimodal Transport Networks and Logistics», Conférence de l'OCDE sur les réseaux intermodaux et la logistique, Mexico, 3-5 juin 1997; disponible gratuitement auprès de la division des transports, direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE.

3. Les transports maritimes 1995. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

4. M. P. Huerta, «The United States Intermodal Transport Sector», séminaire de l'OCDE sur le choix des priorités pour les infrastructures multimodales de transport, Noordwijk aan Zee, Pays-Bas, 12-15 mai 1996; disponible gratuitement auprès de la division des transports, direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE.

5. Coût 310 : Logistique du transport de marchandises, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 1993.

6. «Activities of the Ministry of Transport: Cargo Distribution», ministère des transports, Tokyo, 1997 (<http://www.motnet.go.jp/info/cargo.htm>).

7. Bilans énergétiques des pays de l'OCDE : 1993-94. Les éditions de l'OCDE/AIE, Paris, 1996.

8. Economic Benefits of Intermodal Transport: Examples from Europe, NEA Transport Research and Training, Rijswijk, 1997.

temps, par exemple, peut aider une entreprise manufacturière à réduire ses coûts d'entreposage, de financement de stocks, d'emballage et d'administration moyennant une légère augmentation de ses dépenses de gestion et de contrôle.

Cependant, les différences qui existent actuellement entre les modes de transport et entre les systèmes de réglementation et les procédures administratives nationaux, ainsi que dans la répartition des responsabilités à l'égard des cargaisons alourdissent considérablement les coûts de transaction et de logistique. Ces différences sont également une entrave à une gestion efficace et empêchent les entreprises d'innover et de tirer parti des nouveaux débouchés créés par le progrès technologique, et par conséquent des avantages qui pourraient en découler pour l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée.

Un secteur en évolution

Les technologies de l'information sont à la base des options logistiques sophistiquées d'aujourd'hui et contribuent à l'émergence de systèmes de transport intelligents (STI). Grâce à des applications comme les systèmes d'information géographique et le système mondial de localisation (*Global Positioning System* - GPS), qui permet de suivre les envois, et la communication d'informations en temps réel sur l'infrastructure et les performances du service, les transports gagnent en efficacité, en sécurité, en fiabilité et répondent ainsi mieux aux besoins des clients. Les applications STI actuelles, par exemple, permettent à un chauffeur de camion de voir si l'itinéraire choisi est encombré ou non et, dans l'affirmative, de déterminer quelle autre route lui permettrait d'arriver le plus rapidement à sa destination. Grâce au GPS, l'entreprise qui attend un envoi sait exactement où il se trouve et quand il lui parviendra, et peut donc programmer un «juste à temps» ou d'autres processus qui sont tributaires des horaires de livraison.

L'amélioration de la performance sera déterminée par la facilité avec laquelle se fera le passage d'un mode de transport à un autre dans le cadre de services bien connectés. Les transporteurs saisissent avec dynamisme les possibilités que leur offre le progrès techni-

que pour demeurer concurrentiels. Qu'il s'agisse d'une amélioration de la gestion et des installations de conteneurs dans les ports maritimes ou de STI dans les véhicules, c'est la technologie qui permet d'améliorer l'efficacité et la productivité des transports. L'évolution des échanges en conteneurs dans le commerce maritime - dont la part est passée d'environ 23 % en 1980 à quelque 55 % en 1995 - est révélatrice de l'accroissement des expéditions intermodales internationales (tableau)³. L'utilisation de conteneurs maritimes implique l'adaptation des systèmes de transport terrestre - ferroviaire ou routier - pour que ceux-ci puissent directement prendre en charge, pour la suite du parcours, les conteneurs arrivant par bateau. Il y a mouvement intermodal dès lors que le conteneur est transbordé du navire sur un camion ou un wagon de chemin de fer. La progression du transport rail-route (ferroulage) aux États-Unis (environ 75 % en dix ans)⁴, en Europe (environ 150 % en dix ans)⁵ et au Japon (près de 500 % en cinq ans)⁶ est tout aussi révélatrice (graphique C).

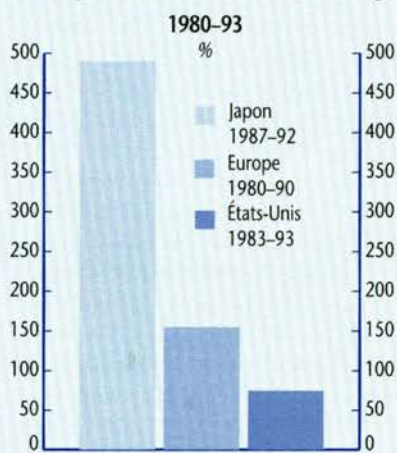
Ces chiffres montrent comment le progrès technologique permet d'adapter le matériel de transport en vue de son utilisation dans d'autres modes et, par la suite, d'offrir de nouvelles possibilités aux expéditeurs et d'encourager une plus grande utilisation du transport intermodal. La croissance de l'utilisation de conteneurs maritimes empilables, par exemple, a obligé les entreprises de transport ferroviaire et routier à adapter leur matériel. En outre, cette utilisation crée des possibilités d'alliances et de partenariats entre les entreprises de transport ferroviaire et maritime. Par ailleurs, l'utilisation de conteneurs terrestres plus légers et non empilables transportés par camion s'inscrit dans

Évolution des échanges en conteneurs, 1980-95

	1980	1985	1990	1995 ^a
Total des échanges de biens divers (millions de tonnes)	527	552	673	740
Biens en conteneurs :				
millions de tonnes	120	172	269	408
%	23	31	40	55

a. estimation.
Source : OCDE

C. Transport combiné rail-route (ferrouge),



Sources : ministère des transports, Japon ; Department of Transportation, États-Unis ; Commission des communautés européennes

une évolution générale vers des chargements de camion plus volumineux et plus lourds, et une adaptation du matériel ferroviaire en conséquence. L'élargissement continu de ces options intermodales aura un effet déterminant sur le développement des systèmes de transport.

Entre-temps, les questions économiques, technologiques et environnementales sont devenues beaucoup plus étroitement interdépendantes. Près d'un tiers de l'énergie consommée dans les pays de l'OCDE est consacré aux transports⁷, et le transport routier absorbe à lui seul environ 50 % des produits pétroliers. En exploitant isolément des modes de transport séparés, il n'est pas possible de réaliser des économies d'énergie efficaces à l'échelle du système de transport dans son ensemble. Des questions comme la qualité de l'air, le bruit, la pollution de l'eau, la manutention des matières dangereuses et les mesures d'intervention en cas d'urgence exigent une approche qui englobe tous les modes de transport. De cette façon, lorsqu'une contrainte se fait sentir dans l'un des modes – par exemple, l'encombrement des routes, qui cause des problèmes environnementaux et de consommation d'énergie –, les autres modes peuvent s'adapter assez facilement. C'est là un autre argument qui milite en faveur de l'intermodalité.

Le cadre actuel de politiques relatives aux infrastructures, de réglementations et de gestion de l'exploitation est dans une large mesure limité aux

besoins des différents modes pris isolément. De ce fait, il pose un certain nombre d'obstacles au développement et au fonctionnement efficaces et intégrés des systèmes de transport. Naturellement, les différents modes de transport ne sont pas parfaitement interchangeables, chacun possédant ses avantages propres, en fonction du type de cargaison, de la distance à parcourir, du lieu de ramassage et de livraison, du degré d'encombrement, du type de parcours (par voie d'eau, ou terrestre), de l'existence ou de l'insuffisance d'infrastructure, de la qualité de cette infrastructure (par exemple, de son entretien) ainsi que des taxes et des prix liés à son utilisation... De fait, toute caractéristique influant sur l'utilité-prix ou l'utilité-temps d'un produit peut inciter à utiliser, ou au contraire à éviter, un mode de transport particulier.

L'écart entre les coûts privés et les coûts sociaux risque fortement de fausser l'utilisation des modes de transport. Ainsi, aux prix courants du marché, le seuil de rentabilité entre le transport routier et le transport intermodal en Europe est estimé à environ 1 000 kilomètres. Autrement dit, il ne devient rentable de passer du transport unimodal par camion au transport intermodal que pour des distances supérieures à 1 000 kilomètres⁸. Toutefois, lorsque l'on prend en compte les autres coûts – impacts sur l'environnement et accidents –, ce seuil tombe à environ 500 kilomètres.

Il n'est plus possible d'évaluer les différents modes de transport les uns par rapport aux autres de façon marginale en ne faisant intervenir les préoccupations intermodales que pour des raisons de commodité ou lorsque les pressions sont telles qu'il faut prévoir une option intermodale dans le processus d'évaluation. Compte tenu de l'évolution du commerce mondial depuis une vingtaine d'années, et des préoccupations environnementales et sociales croissantes que suscitent les transports, la planification, la construction, la conception et le fonctionnement d'un système de transport doivent privilégier l'utilisation optimale des différents modes ainsi que les connexions intermodales. Cela suppose une stratégie prenant en compte des questions qui recourent plusieurs domaines et qui ont une incidence sur divers aspects de la vie moderne. La capacité des pays de se doter de systèmes de transport durable efficaces, flexibles, rapides, sûrs et compatibles avec ceux de leurs voisins aura d'énormes implications sur leurs pos-

sibilités d'attirer ou de maintenir les entreprises, de permettre à leurs consommateurs d'avoir accès à des produits abordables, de répondre aux exigences d'une industrie touristique en pleine expansion, de préserver l'environnement.

Préparer le changement

Le transport intermodal s'est développé pour répondre à la demande de livraisons plus efficaces, plus rapides, plus fiables. La concurrence dans l'offre de services de transport se mondialise et s'intensifie. Les prestataires adaptent leurs infrastructures et leur matériel pour utiliser davantage les services intermodaux. Les entreprises évoluent également pour tirer parti de l'efficacité et des économies inhérentes à des systèmes de transport améliorés en adoptant les principes de livraison juste à temps, la gestion logistique avancée, etc. Le succès du transport intermodal repose, on le voit, sur une grande souplesse et sur la capacité d'adaptation aux conditions du marché. Son expansion dépendra de la réforme de la réglementation, qui devra assurer une plus grande compatibilité entre les modes et les pays, et donc davantage de transparence dans l'élaboration des politiques et la prise de décision. Ces conditions, associées à une tarification plus judicieuse des transports, accéléreront l'adoption des nouvelles technologies, faciliteront l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents, élargiront les choix (qui deviendront par conséquent plus rationnels) offerts aux transporteurs et favoriseront des ajustements plus rapides des prix en vue de maintenir la compétitivité, ainsi qu'une plus grande liberté dans les régimes de propriété et d'exploitation des entreprises de transport multimodal.

Le financement de l'entretien et du développement des systèmes de transport n'est plus aussi tributaire qu'auparavant des budgets publics, essentiellement parce que l'État, en raison des déficits et de la mobilité croissante des bases d'imposition, a désormais du mal à mobiliser les ressources nécessaires. La participation du secteur privé a ceci d'intéressant qu'elle va de pair avec une influence plus forte des clients sur l'infrastructure de transport. Ce qui milite encore davantage en faveur de solutions axées sur le système de transport dans son ensemble et non plus



La progression du ferroutage est, depuis une dizaine d'années, spectaculaire tant en Europe qu'aux États-Unis et au Japon.

unimodales, et élargit les perspectives d'investissements rentables.

Cependant, il existe des obstacles pratiques à des investissements et à une participation d'envergure du secteur privé. En effet, les systèmes de transport continuent d'être déséquilibrés par des subventions massives dont bénéficient certains modes, quels que soient les avantages qu'ils comportent pour la société. C'est ce qui se produit surtout lorsque ces modes de transport appartiennent au secteur public et sont exploités par ce dernier tandis que d'autres, qui leur font concurrence, appartiennent au secteur privé. Aux États-Unis, par exemple, le réseau routier est contrôlé presque entièrement par le secteur public tandis que le système ferroviaire appartient au contraire presque exclusivement au privé. En Europe, les subventions et la protection que le secteur public assure aux services ferroviaires freinent l'expansion du transport de marchandises et encouragent l'utilisation de la route. Malgré tout, la tendance actuelle pour pratiquement tous les moyens de transport va dans le sens de la privatisation. De fait, le transport n'est plus considéré uniquement comme un support pour les entreprises commerciales, l'offre d'installations de transport constituant désormais une activité commerciale à part entière. C'est pourquoi les politiques des transports sont en train d'évoluer afin de créer des débouchés en encourageant la participation des capitaux privés aux infrastructures ainsi que la privatisation de la plupart des services de transport. Le succès de ces politiques se mesurera à l'aune des avantages qui en découleront, y compris leur capacité d'augmenter le choix des moyens de transport régis par les coûts véritables plutôt que par l'importance des subventions.

La privatisation progressant, les pouvoirs publics conservent une responsabilité en matière d'externalités négatives des transports – par exem-

ple, leur impact sur l'environnement et la sécurité. Les autres objectifs que les pouvoirs publics jugent importants (prévoir les mesures d'intervention en cas d'urgence, par exemple, ou répondre aux besoins fondamentaux de mobilité et d'accès de certaines régions ou de certains segments de la société) pourraient être marginalisés. C'est pourquoi il faut trouver un bon équilibre entre financements public et privé, doublé d'un panachage judicieux de moyens complémentaires. Cela pour permettre aux forces du marché d'optimiser les systèmes de transport tout en continuant à garantir à l'ensemble de la population, par des moyens publics ou privés, l'accès aux écoles ou à des services centraux, comme les soins médicaux d'urgence, et les transports publics. Dans tous les cas, cependant, il faudra stimuler la concurrence et l'innovation pour favoriser l'efficacité et une meilleure utilisation des capitaux, publics comme privés.

En outre, la nécessité pour le secteur privé de disposer d'un service de meilleure qualité stimulera l'amélioration des infrastructures et des services intermodaux, ce qui contribuera entre autres à réduire les coûts de production. Les pouvoirs publics ont réagi de façon concrète. En 1991, les États-Unis ont adopté une loi relative à l'efficacité des transports intermodaux de surface. En 1996, les Pays-Bas ont fait paraître un mémorandum intitulé *Transport in the Balance*, qui énonce une politique intermodale visant à assurer un équilibre entre forte croissance du transport des marchandises et protection de l'environnement⁹. Enfin, l'an dernier, la Commission européenne a publié une communication intitulée *Intermodalité*

9. Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau, La Haye, 1997.

10. Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Bruxelles, 1997.

11. Manuel du transport multimodal, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 1996.

et transport intermodal de marchandises dans l'Union européenne, qui constitue la première étape de l'élaboration d'un cadre d'intégration optimale des différents modes, dont le but est de promouvoir l'utilisation efficace et la rentabilité du système de transport¹⁰. De même, les Nations unies¹¹ et la Conférence européenne des ministres des transports ont adopté des cadres intermodaux pour leurs programmes de travail respectifs. Une division transport nouvellement créée au sein de la direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE pilote les recherches menées dans les domaines du transport routier, du transport maritime et de la construction navale ainsi que sur les questions de transport liées au tourisme. Toutes ces initiatives témoignent d'une volonté renouvelée de trouver des solutions aux problèmes de transport dans une optique plus large.

La réforme de la politique et des institutions des transports doit tenir compte du fait que l'on s'écarte progressivement d'un système fondé sur l'utilisation séparée des modes pour évoluer vers un cadre cohérent et unifié. Les éléments précis de cette réforme dépendront des conditions culturelles et politiques ainsi que du fonctionnement propres à chaque pays. Néanmoins, une approche concertée sera de rigueur. Le partage d'expériences sur les «pratiques exemplaires» pourrait favoriser des améliorations dans les domaines suivants :

- mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel plus favorable à l'innovation et à la diffusion de la technologie
- financement de stratégies et d'initiatives
- transparence des processus de décision et d'élaboration des politiques gouvernementales
- cohérence des dispositions et règlements internationaux régissant la propriété et l'exploitation des entreprises de transport, visant à favoriser un environnement ouvert et concurrentiel propice à la prestation de services de transport efficaces à l'échelle mondiale
- recherche sur l'importance d'une approche décisionnelle globale en matière de transports couvrant l'ensemble des questions économiques, techniques et environnementales
- amélioration de la qualité des données sur les tendances nationales et internationales du développement et de l'utilisation du transport intermodal

La formation continue des enseignants

John Walshe

• nouveaux partenariats et relations de travail, notamment ceux qui franchissent les obstacles entre les modes, qui font intervenir toutes les instances publiques concernées et qui comprennent le secteur privé.

■ ■

La coopération internationale sur les questions de transport au sein de l'OCDE a permis de répondre efficacement aux besoins des pays membres en matière de recherche. Il importe désormais de trouver un équilibre entre le regroupement des approches actuelles et la formulation de stratégies entièrement nouvelles visant à surmonter les obstacles constatés. L'OCDE, comme d'autres institutions, a abordé jusqu'ici les questions de transport mode par mode, suivant une stratégie d'organisation qui encourageait une étude compartimentée. Elle va maintenant intensifier ses travaux sur les questions concernant les transports intégrés, y compris la réforme de la réglementation. Elle améliorera également ses activités sur les différents modes, mais en envisageant l'efficacité globale du système. La coopération horizontale entre différentes divisions se consacrant aux transports ou à des aspects connexes sera ainsi enrichie par l'étude du transport routier et de ses relations intermodales dans un cadre économique, social et institutionnel plus large. Par ce type d'approche, l'OCDE peut inspirer des améliorations structurelles dans les domaines où ses pays membres font face à des obstacles qui les empêchent de tirer parti des avantages de la mondialisation. ■

Pour un ingénieur ou un médecin, la formation continue est considérée comme allant de soi. Conscients de leurs responsabilités, ces professionnels sont censés prendre sur leur temps pour actualiser leurs compétences et se familiariser avec les dernières avancées de leurs disciplines. Pourtant, dans la plupart des pays de l'OCDE, on ne tient pas le même raisonnement pour les enseignants. Les ressources engagées pour leur perfectionnement sont moins importantes que celles accordées à d'autres professions. Les brefs stages de formation continue auxquels ils ont accès sont trop souvent organisés au coup par coup¹.

La formation dispensée aux enseignants n'est généralement pas conçue dans une optique à long terme. Elle n'est pas non plus ancrée dans la pratique pédagogique quotidienne, ni d'ailleurs destinée à combler les lacunes perçues par les décideurs. Remédier à cet état de choses est essentiel, d'autant que la mondialisation de l'économie rend la nécessité de s'adapter plus pressante. La concurrence

internationale entre les économies et leur intégration de plus en plus forte contraignent les pays à relever les niveaux de qualification. Dans le même temps, les taux de scolarisation croissants dans le second cycle du secondaire et dans l'enseignement supérieur rendent nécessaires des programmes adaptés pour accueillir un plus grand nombre d'élèves.

La mondialisation force tous les pays à remédier aux insuffisances des résultats scolaires, surtout en mathématiques et en sciences, mais elle n'incite pas toujours à des changements allant dans

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Les transports maritimes 1995, 1997
Bilans énergétiques des pays de l'OCDE : 1993-94, AIE/OCDE, 1996
Des chemins de fer pour quoi faire ?, CEMT/OCDE, 1995

Michel Violland, 'Des chemins de fer pour quoi faire ?', l'Observateur de l'OCDE, n° 198, février-mars 1996
La transformation des structures dans le secteur des transports, 1995

Les avantages des modes de transport, CEMT/OCDE, 1994

La logistique avancée et le transport routier de marchandises, CEMT/OCDE, 1992.



1. *L'école à la page : formation continue et perfectionnement professionnel des enseignants*. CERI/Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1998. La série dans laquelle cet article paraît publie des études empiriques qui offrent une évaluation d'importantes pratiques de l'innovation ciblée sur les recommandations d'action. Les derniers titres parus aux éditions de l'OCDE, Paris, sont *L'école : une affaire de choix*, 1994, *Gros plan sur les écoles*, 1995, *Cboisir son avenir*, 1996, *Les jeunes et l'orientation professionnelle*, 1996 ; *Les parents, partenaires de l'école*, 1997.

John Walshe est responsable de la rubrique «Éducation» à *The Irish Independent* et consultant auprès du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.

Messagerie : els.contact@oecd.org

La formation continue des enseignants

le même sens. Certains pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, estiment que leurs systèmes éducatifs n'ont pas réussi à maintenir un niveau d'instruction suffisamment élevé. Résultat : beaucoup de jeunes adultes quittent l'école sans les qualifications de base qu'ils devraient normalement avoir acquises. D'autres, comme le Japon, considèrent que, même si leurs élèves obtiennent de bons résultats, l'enseignement dispensé est trop rigide, et manque de la créativité et de la flexibilité nécessaires dans une économie moderne. Beaucoup de pays s'efforcent par conséquent de changer la culture de leur enseignement... en suivant des voies plus ou moins opposées.

A cause de changements tels que l'évolution spectaculaire du marché de l'emploi, la banalisation de la toxicomanie ou le souci de protéger l'enfance maltraitée, les établissements scolaires ne peuvent plus s'occuper du développement intellectuel des enfants sans prendre en compte leurs besoins sociaux. Les écoles sont aujourd'hui beaucoup plus attentives à offrir un service d'orientation professionnelle, et de nombreux pays lancent des programmes de sensibilisation à l'abus des drogues et aux dangers de la toxicomanie. Les écoles proposent également un plus large choix de cours, surtout dans le second cycle du secondaire. L'une des raisons en est que l'on demande des résultats d'un niveau relativement élevé à des enfants issus de milieux sociaux beaucoup plus variés que par le passé, alors qu'autrefois seule une minorité privilégiée était censée réussir à l'école. De nombreux pays ont constaté que s'ils se contentent d'ouvrir plus largement l'enseignement à des élèves de toute origine sociale sans adapter suffisamment les programmes scolaires et les démarches pédagogiques, ils enregistrent des taux d'échec élevés.

Dans le même temps, le recul de facteurs ayant une forte influence stabilisatrice, comme la famille et le plein emploi, conjugué à la montée en puissance de facteurs déstabilisateurs, tel que le chômage ou les familles monoparentales, ont des effets importants sur les enfants à l'école. L'on reconnaît de plus en plus, tant au niveau des grandes orientations que dans la pratique, que la stratégie éducative doit être en phase avec le contexte social et que les écoles devraient œuvrer en partenariat avec les parents ou les tuteurs et les autres intervenants extérieurs à l'éducation².

Il est aujourd'hui généralement admis que les méthodes traditionnelles d'enseignement – qui ne

font aucune place à l'apprentissage actif des élèves – sont inadaptées pour améliorer les résultats de l'éducation dans le sens que la mondialisation exigera. Il faut faire participer activement les élèves au processus d'apprentissage et prendre en compte leurs approches individuelles. Les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent des possibilités intéressantes pour changer les méthodes pédagogiques. Grâce à Internet, les élèves et leurs professeurs peuvent avoir accès à des informations beaucoup plus rapidement que par le passé. Les TIC et le courrier électronique peuvent également atténuer le sentiment d'isolement de nombreux établissements situés dans des zones rurales peu peuplées. Mais il n'est nullement garanti que ces technologies auront automatiquement une incidence sur la culture scolaire : les enseignants, en particulier les plus âgés qui ne sont pas à l'aise avec les nouvelles technologies, auront besoin de formation.

Tous ces facteurs renforcent la détermination des responsables politiques et des autres décideurs à introduire des réformes pour :

- relever les niveaux
- faire en sorte que l'enseignement réponde mieux aux besoins des élèves
- réduire les handicaps éducatifs
- combattre l'exclusion sociale
- offrir des chances égales aux deux sexes
- donner aux parents une plus grande voix dans la gestion des écoles
- décentraliser en partie la prise de décision.

La formation initiale ne fournit plus à l'enseignant – si elle l'a jamais fait – les outils et les compétences nécessaires pour faire face à ces attentes grandissantes. Elle doit être complétée par une formation continue qui ne soit pas simplement un recours quand un problème particulier se pose. Elle doit s'intégrer dans une approche du perfectionnement professionnel qui permet aux enseignants de devenir des «acteurs réfléchis» dans leur pratique pédagogique.

Ce qui «marche»

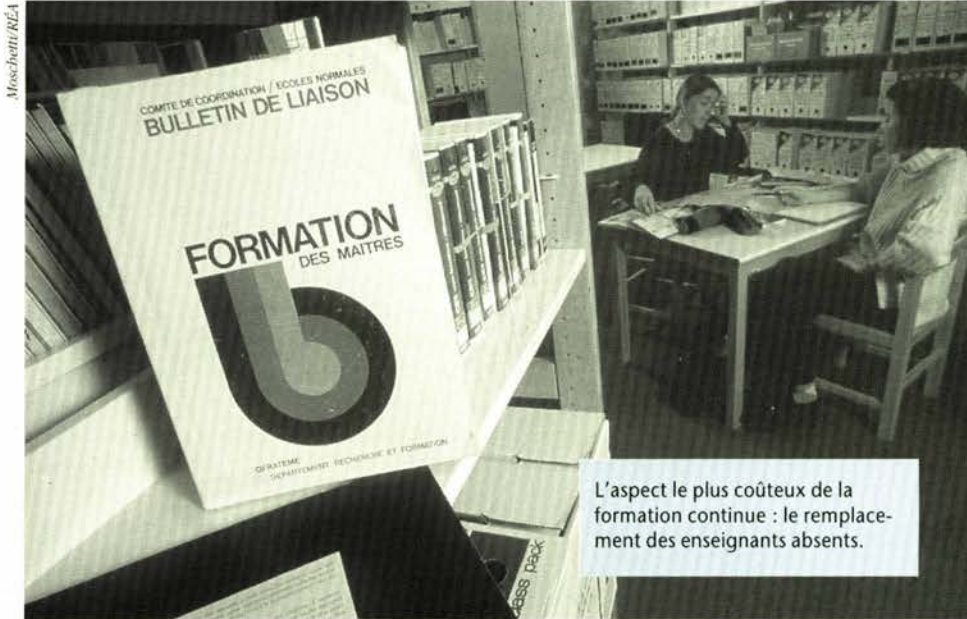
Le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement de l'OCDE (CERI) a examiné les politiques et les pratiques dans le domaine de la formation continue et du perfectionnement professionnel des enseignants dans huit pays de l'OCDE : Allemagne, États-Unis, Irlande, Japon,

Luxembourg, Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles), Suède et Suisse. Ces pays ont des cultures, des traditions éducatives et des structures administratives très différentes, ce qui permet de mieux saisir l'essence des progrès obtenus grâce à diverses innovations et d'en tirer les conséquences pratiques.

La manière dont les enseignants en activité apprennent dépend de nombreux facteurs. Les traditions et les institutions nationales sont importantes, et les systèmes éducatifs peuvent être «orientés» par les responsables politiques. Les attitudes à l'égard de la formation pédagogique peuvent aussi être influencées par les caractéristiques et le statut de la profession, par les opinions sur des programmes d'enseignement et la pédagogie, et par les rapports politiques et administratifs entre ceux qui formulent et ceux qui mettent en œuvre les politiques éducatives.

La formation continue et le perfectionnement professionnel doivent faire l'objet, du début jusqu'à la fin, d'une collaboration qui rapproche décideurs, organismes de formation et enseignants. Mais la réalité est souvent bien éloignée de cet idéal. Les raisons qui motivent certaines initiatives prises en matière de formation continue ne sont pas toujours claires, pas plus que les objectifs et les aspirations des décideurs. De ce fait, on ne sait pas toujours très bien ce que le cours est censé apporter, et ce n'est pas toujours la démarche la plus appropriée qui est choisie. En un mot, bien des programmes donnent de piètres résultats.

La formation continue peut prendre des formes très diverses. Il peut s'agir de stages de très courte durée ou de programmes plus longs proposés à l'échelle de tout un établissement et menés en coopération avec des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Au Japon, par exemple, il existe des réseaux d'enseignants qui ont créé un grand nombre d'associations autonomes et bénévoles pour proposer un enseignement différent des programmes financés par les pouvoirs publics³. Les enseignants japonais font également des stages en entreprise dans divers secteurs, y compris l'hôtellerie où, en suivant les programmes ordinaires de formation aux côtés des salariés de l'entreprise, ils apprennent l'importance d'une approche centrée sur la clientèle. Cette pratique peut leur fournir des indications très précieuses non seulement sur la façon



L'aspect le plus coûteux de la formation continue : le remplacement des enseignants absents.

dont l'entreprise perçoit sa propre clientèle, mais aussi sur ce qu'elle pense de l'enseignement.

Le choix du cadre pour la formation continue des maîtres dépend dans une large mesure de la nature et des objectifs de la formation en question. Le recyclage dans une discipline donnée est souvent le plus facile à organiser dans des établissements universitaires. En revanche, les initiatives visant à changer la manière de penser des enseignants et leurs méthodes de travail doivent davantage être articulées autour de l'école. Les formations dispensées hors de l'école permettent aux enseignants de se familiariser avec de nouvelles approches, mais sans les habiliter à les utiliser ou les diffuser dans leur pratique quotidienne. Le perfectionnement professionnel n'exige pas seulement que chaque enseignant apprenne des méthodes différentes, mais aussi qu'ensemble ils forment des groupes pour se concerter sur les différentes approches.

Le temps et l'argent

Les ressources qu'investissent les pouvoirs publics dans la formation continue des enseignants varient énormément et sont très difficiles à quantifier. Rares sont les pays aussi généreux qu'Israël : les enseignants y sont autorisés à prendre tous les sept ans une année sabbatique pendant laquelle ils perçoivent les deux tiers de leur salaire tout en

ayant la possibilité d'enseigner à temps partiel pour compenser le manque à gagner. L'aspect le plus coûteux de la formation continue n'est pas la formation proprement dite, mais le remplacement des enseignants absents. Les pays mènent des politiques très différentes en la matière. En Allemagne et en Irlande, par exemple, on a très peu recours aux remplaçants : soit l'on réduit les heures de cours des élèves, soit l'on demande aux collègues de remplacer les absents. Une troisième solution, de plus en plus utilisée en Suède, consiste à demander aux enseignants de suivre au moins quelques cours pendant leurs vacances d'été – solution qui n'est pas possible partout à cause de l'opposition des syndicats d'enseignants.

Le secteur privé commence à jouer un rôle. Les enseignants payent pour suivre des formations. Les établissements mettent sur pied des programmes, en particulier pour former à la gestion leur propre personnel d'encadrement, et des entreprises financent des activités de perfectionnement. A l'instar du Japon, d'autres pays tels la Suisse proposent aux enseignants des stages pour qu'ils se fassent une idée des pratiques des entreprises et en tirent des enseignements applicables en classe. Les entreprises apportent aussi directement des ressources aux établissements. En Irlande et au Royaume-Uni, par exemple, le ministre de l'éducation encourage activement les sociétés informatiques à se joindre aux partenariats locaux pour

contribuer à accroître les investissements en matériel et en logiciels dans les écoles. En règle générale, ces divers investissements privés sont encore plus difficiles à chiffrer que les investissements publics et varient davantage selon les pays.

Aux États-Unis, il y a longtemps que les entreprises s'intéressent directement à ce qui se passe dans les écoles. Leur action avec les éducateurs, les chercheurs, les responsables au niveau des États et des districts, ainsi que d'autres partenaires au sein d'une alliance de groupes et de particuliers concernés, a abouti en 1994 à la création de la National Commission on Teaching and America's Future. Cette commission et d'autres organisations similaires, comme le National Board for Professional Teaching Standards, ont soumis d'importantes propositions de réforme qui intéressent directement le perfectionnement professionnel des enseignants. De nouveaux objectifs d'apprentissage ont été définis, mais l'on s'interroge sur la capacité des écoles américaines de s'adapter aux méthodes nouvelles, en particulier celles qui supposent une plus grande interaction entre enseignants, consistant par exemple à leur donner la possibilité d'analyser et d'évaluer leur propre travail, de procéder à des évaluations réciproques, de jouer le rôle de mentor, etc.

Jusqu'à quel point cet investissement en temps et en argent est-il efficace ? C'est très difficile à dire. Les résultats ne sont évalués de manière rigoureuse que dans un petit nombre de pays. Ailleurs, l'évaluation semble être limitée et ses résultats diffusés de manière fragmentaire, de sorte que les décideurs ou les spécialistes n'ont pas facilement accès, même sur le plan local, à des modèles de « pratiques exemplaires ».

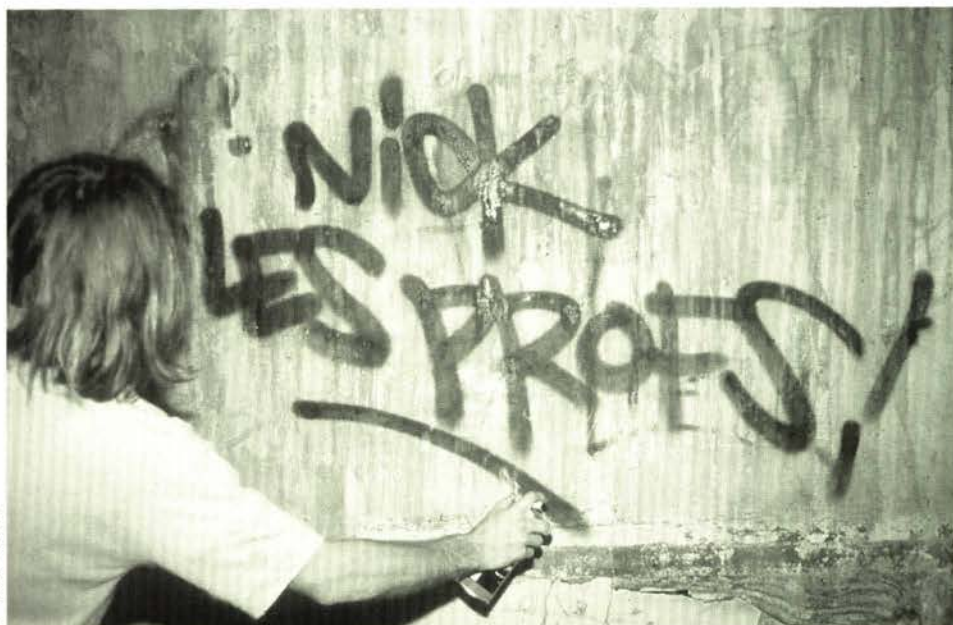
Dix principes d'orientation

Il est difficile de fournir des propositions d'orientation détaillées, applicables à des pays extrêmement divers sur un large éventail de questions concernant la formation continue des ensei-

2. *La coopération entre l'école et la famille*. CERU/ Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997 ; *Des services efficaces pour les enfants et familles à risque*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996 ; Peter Evans, « Enfants à risque : coordonner les services », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 202, octobre-novembre 1996.

3. N. K. Shimabara, « Teacher Education Reform in Japan: Ideological and Control Issues », in N. K. Shimabara and I. Holowinsky (eds.), *Teacher Education in Industrialized Countries*, Garland, New York, 1995.

La formation continue des enseignants



G. Forest/SYGMA

La formation initiale ne suffit pas pour être en phase avec le nouveau contexte social de l'enseignement de masse.

gnants. L'analyse des pays étudiés par l'OCDE permet néanmoins de dégager dix principes qui méritent d'être examinés :

- des études systématiques visant à identifier les insuffisances de la formation continue éclaireraient les débats et les décisions sur ce l'on attend de différentes initiatives prises
- il faut concilier les objectifs des politiques menées à l'échelle du système et l'importance pour les enseignants de se sentir maîtres de leur apprentissage
- lors des cours de perfectionnement centrés sur l'établissement, il faut éviter étroitesse d'esprit et repli sur soi – des contacts avec l'enseignement supérieur, des enseignants d'autres écoles, et des organismes et des groupes extérieurs devraient permettre aux enseignants de réfléchir sur leurs objectifs, leurs stratégies et leur perfectionnement professionnel
- avec l'aide de personnes extérieures au système éducatif, les enseignants devraient s'efforcer d'imaginer des manières de penser et de se comporter qui répondent autrement aux nouveaux enjeux – l'on a constaté que les stages en entreprise aident les enseignants à repenser leurs méthodes

- le perfectionnement des enseignants devrait être réparti de façon équilibrée et coordonnée entre un apprentissage hors cadre scolaire, de la pratique pédagogique et des discussions à l'école entre enseignants
- en concertation avec leur hiérarchie, les enseignants devraient veiller individuellement à ce que les différents aspects de leur perfectionnement s'intègrent dans un ensemble cohérent
- les enseignants, les écoles et les autorités scolaires devraient tous contribuer, en temps comme en argent, au processus de perfectionnement, de manière à participer à un investissement commun
- les autorités centrales devraient avoir la responsabilité de veiller à ce que soit offert un nombre suffisant de formations indépendantes de qualité reconnue, réglementées et validées
- le perfectionnement des enseignants devrait tendre à encourager une culture de l'apprentissage au long de la vie, et non être centré uniquement sur la connaissance d'une matière ou des aspects particuliers des techniques pédagogiques
- on devrait procéder à des évaluations plus systématiques, ne pas s'appuyer uniquement sur des questionnaires remplis par les enseignants, mais recourir à d'autres techniques comme l'observation, les enregistrements vidéo, les enquêtes qualitatives et l'évaluation *a posteriori*, par le biais des résultats des élèves, des programmes enseignés en classe.

L'évaluation est incontestablement un exercice difficile, mais cela ne devrait pas servir d'excuse pour ne pas tenter de déterminer le degré de réussite, ou d'échec, de différents programmes. Il est difficile de justifier l'utilisation de l'argent du contribuable lorsque l'on ne sait guère s'il est dépensé efficacement.



Les parents, comme les hommes politiques et les autres décideurs ne se satisfont plus seulement de l'élargissement de l'accès à l'enseignement – ils sont également soucieux de sa qualité. La formation continue et le perfectionnement professionnel, indispensables pour atteindre ces objectifs, deviennent dès lors beaucoup plus qu'une question personnelle pour chaque enseignant. Il faut les considérer comme faisant partie intégrante de la réforme qui est en train de transformer radicalement les systèmes éducatifs, en prenant appui sur la création de nouvelles stratégies dynamiques dans les écoles elles-mêmes.

Il ne suffit pas d'investir davantage de ressources dans la formation continue pour améliorer les résultats des élèves. Il faut que les investissements aillent de pair avec la formulation de politiques cohérentes, systématiques et de grande envergure, bénéfiques tant pour l'enseignement que pour les enseignants. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



L'école à la page : formation continue et perfectionnement professionnel des enseignants, CERI/OCDE, à paraître 1988

La coopération entre l'école et la famille, CERI/OCDE, 1997

Les parents, partenaires de l'école, 1997
Caroline St John-Brooks, «Les parents, partenaires de l'éducation», l'Observateur de l'OCDE, n° 208, octobre-novembre 1997

Des services efficaces pour les enfants et familles à risque, 1996

Peter Evans, «Enfants à risque : coordonner les services», l'Observateur de l'OCDE, n° 202, octobre-novembre 1996

Choisir son avenir, 1996
Les jeunes et l'orientation professionnelle, 1996
Gros plan sur les écoles, 1995

L'école : une affaire de choix, 1994
Donald Hirsch, «L'école : une affaire de choix», l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994.

Quelles politiques agricoles pour demain ?

Carmel Cahill et Wayne Jones

Six ans après leur dernière réunion, les ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE se sont retrouvés en mars pour faire le point sur la réforme des politiques agricoles dont le Conseil ministériel de l'OCDE avait, il y a dix ans, adopté les grands principes. Entre temps, cinq nouveaux pays – le Mexique, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et enfin la Corée – sont devenus membres de l'Organisation. Le moment était donc venu d'examiner dans quelle mesure les engagements pris ont été tenus.

En dix ans, la réforme des politiques agricoles a bien progressé. Les politiques nationales ont profondément évolué, notamment sous l'impulsion de l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ou encore dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne. En outre, le fonctionnement des marchés s'est amélioré, en particulier celui des céréales, tandis que la croissance en Asie du Sud-Est et ailleurs se traduisait par une forte hausse des échanges agricoles, surtout des produits agro-alimentaires.

Le monde, lui aussi, a changé. Les pays d'Europe centrale et orientale et ceux de l'ex-Union soviétique ont entrepris leur reconversion vers l'économie de marché cependant que la mondialisation et les nouvelles technologies sont en train de bouleverser le secteur agro-alimentaire dans la zone OCDE comme ailleurs.

L'ampleur de ces changements commandait aux pays de l'OCDE de s'accorder sur les moyens d'accélérer le processus de réforme en réfléchissant aux nouvelles fonctions qui devra assumer, selon toute vraisemblance, le secteur agricole. Jusqu'à présent, la fourniture de nourriture et de fibres, ce dernier est désormais impliqué dans les questions d'environnement, d'aménités et de développement rural et doit privilégier de plus en plus la qualité, la variété et l'innocuité des produits alimentaires. C'est ce sur quoi portait la réunion de l'OCDE tenue en mars dernier.

Les ministres ont d'abord examiné l'état d'avancement des réformes puis ont envisagé les problèmes qui risquent de se poser dans les prochaines années¹. Ils sont parvenus à un certain nombre de résultats, dont l'adoption d'un ensemble d'objectifs communs pour le secteur agricole (encadré p. 37), ainsi que des principes d'action très complets ayant trait aux politiques à mener pour réaliser ces objectifs et décrivant leurs caractéristiques opérationnelles (encadré p. 38).

Les progrès réalisés

Largement d'accord sur l'efficacité des réformes entreprises, les ministres ont estimé que les

efforts devaient être poursuivis, les niveaux d'aide et de protection restant élevés. Ainsi, bien que le soutien des pays de l'OCDE au secteur agricole – mesuré en équivalent subvention à la production (ESP)² – soit passé d'une moyenne de 45 % de la valeur de la production en 1986-88 à 35 % en 1997, le montant total des transferts reste considérable : 280 milliards de dollars. Pour une grande part, ces aides continuent de fausser la production et la consommation, et renchérissent les prix à la consommation car elles sont payées en fonction du tonnage produit ou sont liées à des intrants agricoles comme les surfaces cultivées.

L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont mené leur réforme à un rythme soutenu en combinant réduction des subventions et déréglementation³. L'Union européenne s'est attelée à remplacer les mesures de soutien aux prix du marché par des paiements directs, en partie dissociés de la production ; mais la réduction du volume d'aide y reste relativement faible (graphique p. 36). Le Japon, la Norvège et la Suisse ont eux aussi entrepris de réformer les modalités d'attribution des aides et en ont réduit le volume ; mais ces agricultures n'en demeurent pas moins les plus subventionnées de toute la zone OCDE. Quant aux cinq nouveaux pays membres, ils présentent, à l'exception de la Corée, des niveaux d'aide et de protection bien inférieurs à la moyenne OCDE. Dans les trois pays d'Europe centrale, ces niveaux sont globalement faibles dans la mesure où la réforme agricole a été menée au même rythme que la réforme économique générale. Le Mexique a, pour sa part, profité de son adhésion

1. «La réforme des politiques agricoles : bilan des réalisations» et «Politique agricole : la nécessité de poursuivre la réforme», peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la division des études nationales 1 et ajustement structurel, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.

2. Voir note 1 du graphique, p. 36.

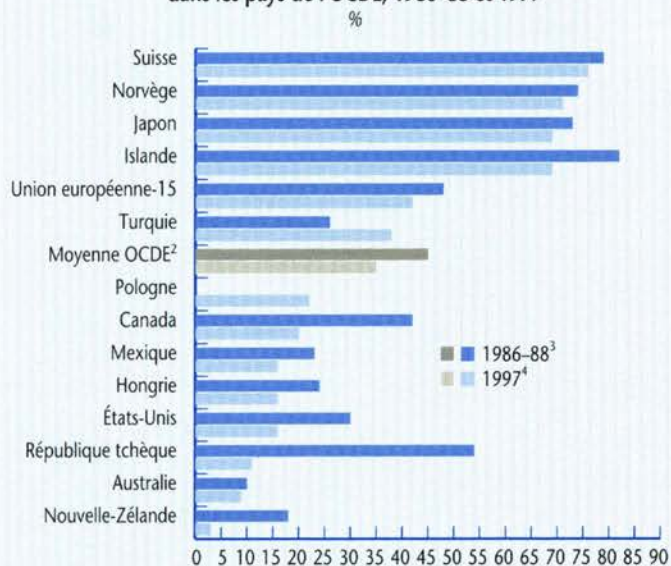
3. Paul E. Atkinson, «Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 205, avril-mai 1997.

Carmel Cahill est chef de la division des études nationales 1 et ajustement structurel, où travaille également Wayne Jones, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

Quelles politiques agricoles pour demain ?

Équivalents subvention à la production (ESP)¹
dans les pays de l'OCDE, 1986-88 et 1997



1. L'ESP est un indicateur de la valeur des transferts monétaires à l'agriculture résultant des politiques agricoles. Il comprend les transferts à la charge des consommateurs de produits agricoles (par le biais des prix du marché intérieur) et les transferts à la charge des contribuables (par le biais des dépenses budgétaires ou exonérations fiscales). L'ESP en pourcentage représente la valeur des transferts en pourcentage de la valeur de la production.

2. Corée, Hongrie, Mexique, Pologne et République tchèque exclus.

3. Moyenne 1989-91 pour Hongrie, Mexique, Pologne (% ESP = 0) et République tchèque.

4. Estimations.

Source : OCDE

à l'ALENA pour lancer un vaste programme de réforme et de refonte de ses moyens d'action¹.

L'événement majeur de la dernière décennie a été la conclusion, en 1994, du cycle d'Uruguay qui a non seulement débouché sur l'accord agricole proprement dit mais également sur l'accord sur des mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que sur la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de règlement des différends. L'accès aux marchés étrangers, les niveaux de soutien intérieur et les subventions à l'exportation sont désormais régis par certaines règles juridiquement contraignantes qui, à défaut d'avoir eu pour l'instant une incidence spectaculaire sur les pratiques agricoles, ont radicalement changé les conditions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques

agricoles traditionnelles, axées sur la production, ont un impact de plus en plus faible sur les économies rurales. En revanche, le développement rural a beaucoup à gagner d'une réforme agricole tournée vers des pratiques efficaces et viables à long terme.

Évolutions intérieures

Parce qu'elle doit poursuivre des objectifs plus nombreux et plus vastes, et concilier les intérêts de multiples intervenants, la politique agricole mérite aujourd'hui d'être plus largement définie. Son élaboration et sa mise en œuvre doivent prendre en compte l'ensemble du secteur agro-alimentaire et non pas se cantonner aux exploitations.

agricoles. On a vu ainsi de nombreux pays multiplier les efforts pour développer des mesures entrant dans la «catégorie verte», regroupant celles censées n'entraîner qu'un minimum de distorsions de la production ou des échanges.

Cela dit, la réforme des politiques agricoles va bien au-delà du démantèlement des formes traditionnelles de soutien et de protection. Les ministres réunis à l'OCDE ont également passé en revue les résultats obtenus dans le domaine de l'environnement et du développement rural. Car l'environnement est désormais un élément majeur pris en compte dans l'élaboration des politiques agricoles, lesquelles se trouvent par ailleurs de plus en plus sollicitées dans la poursuite d'objectifs environnementaux. Les performances écologiques du secteur s'en trouvent améliorées d'autant⁵. Les politiques



La viabilité économique des zones rurales ne dépend plus de la seule agriculture.

De fait, qu'ils résultent de l'agrandissement des exploitations, du développement d'activités non agricoles rémunérées ou de la concentration et de l'intégration croissantes des différents maillons de la filière, les changements structurels du secteur agro-alimentaire modifient profondément l'orientation des politiques poursuivies. Celles-ci n'ont plus pour objectif premier de soutenir les revenus – autrefois relativement faibles – dans ce secteur. Aujourd'hui, le revenu moyen perçu dans l'agro-alimentaire est nettement plus confortable mais, beaucoup plus orienté vers le marché depuis qu'il est moins protégé et subventionné, le secteur voit s'accroître la probabilité des fluctuations de prix et de revenus. D'où l'accent mis à présent sur le développement des instruments de gestion des risques. Au-delà, les efforts portent sur l'adaptation des politiques au fait que la viabilité économique des zones rurales ne dépend plus de la seule agriculture⁶.

Autre élément d'une nouvelle donne qu'ont renforcée la crise de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) en Grande-Bretagne et l'apparition de maladies transmises par les aliments dans d'autres pays : l'exigence des consommateurs quant à la qualité et l'innocuité des produits agricoles ainsi que l'attention croissante qu'ils portent aux conditions de production des denrées alimen-



B. Amélie/SYGMA

taires et au débat sur les organismes génétiquement modifiés⁷. Ces consommateurs réclament en outre une agriculture non seulement plus respectueuse de l'environnement mais encore pourvoyeuse de prestations environnementales. Les pressions politiques et macro-économiques en faveur des restrictions budgétaires déterminent également les gouvernements à limiter leurs dépenses. A une époque où l'on abandonne les mesures financées par les consommateurs *via* des prix plus élevés au profit de paiements directs à la charge du contribuable, il est d'autant plus nécessaire de mieux évaluer encore l'impact des politiques agricoles sur la répartition des ressources.

Incertitudes internationales

Les pays abordent diversement la reprise des négociations multilatérales sur les échanges agricoles qui doit intervenir avant la fin de 1999 sous les auspices de l'OMC. Certains y voient l'occasion de s'appuyer sur les acquis du cycle d'Uruguay pour accentuer l'intégration de leur secteur agricole dans le système d'échanges multilatéral. D'autres, au contraire, appréhendent ces négociations parce qu'ils entrevoient des difficultés d'adaptation pour leur secteur agricole ou craignent pour la viabilité à long terme de leurs zones rurales dans un contexte de déclin économique relatif du secteur.

Les ministres de l'agriculture de l'OCDE tiennent tous pour impérative l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde en vue de laquelle le Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en 1996 sous les auspices de la FAO⁸, a défini des grandes actions. Toutefois, certains pays de l'OCDE, comme la Corée et le Japon, ont tenu à souligner que leur large dépendance à l'égard des importations alimentaires pouvait rendre problématique cet objectif de sécurité alimentaire s'il advenait qu'une libéralisation plus poussée des échanges agricoles se traduise par une accentuation de cette dépendance.

La relation entre « multifonctionnalité » de l'agriculture et poursuite des réformes et de la libéralisation des échanges dans ce secteur suscite bien des débats actuellement. Certains pays, particulièrement les pays européens et le Japon, mettent en avant la notion de multifonctionnalité pour souligner que le secteur agricole assume dans leur économie une fonction beaucoup plus large que la simple fourniture de nourriture et de fibres. La qualité de l'environnement, notamment des paysages et des espaces de loisirs, la prospérité des économies rurales et le maintien de la population dans des zones qui, sinon, seraient menacées de désertification, sont quelques-uns des aspects de cette multifonctionnalité. Certains vont même jusqu'à y inclure la préservation des modes traditionnels d'organisation sociale et de culture, notamment le resserrement des liens familiaux associé aux modes de vie rurale et agricole.

La réduction des subventions et la libéralisation des échanges ne sauraient, aux yeux de nombreux responsables chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques agricoles, favoriser le développement de cette multiplicité de fonctions. De fait, l'abandon des programmes généralisés de

4. Gérard Bonnis et Wilfrid Legg, « Le point sur l'agriculture mexicaine », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 206, juin-juillet 1997 ; Denis Besnainou et Laurent Davezies, « La politique régionale au Mexique », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.

5. Wilfrid Legg et Michel Potier, « Réconcilier agriculture et environnement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.

6. Heino von Meyer, « Les enseignements des indicateurs territoriaux », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.

7. Reza Labidji, « Le secteur agro-alimentaire au 21^e siècle », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.

8. David Blandford et Gérard Viatte, « Assurer la sécurité alimentaire globale », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

POUR MÉMOIRE

Les objectifs communs

Les ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE sont convenus que les gouvernements des pays membres définissent un cadre d'action approprié en vue de s'assurer que le secteur agro-alimentaire :

- soit réceptif aux signaux du marché
- soit efficace, durable, viable et innovateur, afin d'offrir aux producteurs la possibilité d'améliorer leur niveau de vie
- soit davantage intégré au système commercial multilatéral
- permette aux consommateurs d'avoir accès à des approvisionnements adéquats et fiables en denrées alimentaires qui répondent à leurs préoccupations, notamment pour ce qui touche à l'innocuité et à la qualité
- concoure à la gestion durable des ressources naturelles et à la qualité de l'environnement
- participe, par son caractère multifonctionnel, au développement socio-économique des zones rurales, y compris en offrant des perspectives d'emploi, par le biais de politiques qui devront être transparentes
- contribue à la sécurité alimentaire aux plans national et mondial.

soutien des prix au profit de mesures soigneusement ciblées sur des objectifs clairement identifiés est précisément l'une des orientations essentielles de la réforme, énoncée dans les principes de 1987 et déjà mise en œuvre dans plusieurs pays de l'OCDE.

Au demeurant, qu'il s'agisse de l'environnement, de développement rural ou d'ajustement structurel, plusieurs de ces objectifs s'inscrivent tout à fait dans une optique de multifonctionnalité. Après un examen approfondi, les ministres ont d'ailleurs quitté Paris convaincus que cette quête de multifonctionnalité était intrinsèquement compatible avec une réforme agricole principalement axée sur le libre jeu du marché, les deux démarches pouvant même se révéler complémentaires. Il appartient cependant à l'OCDE de poursuivre la clarification de cette problématique complexe.

La question de la sécurité alimentaire évoquée lors de la réunion en soulève d'autres, ayant des implications internationales. Est-il possible, par exemple, en répondant à l'inquiétude des consommateurs concernant l'innocuité des aliments, d'éviter un ralentissement de la libéralisation des

POUR MÉMOIRE

Principes d'action

Les ministres ont adopté l'ensemble des principes d'action suivants :

• réaffirmer leur soutien à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay* ainsi que leur engagement d'ouvrir de nouvelles négociations conformément à cet article et à l'objectif à long terme de réforme des politiques intérieures et internationales afin que les signaux du marché puissent jouer un plus grand rôle :

* «Reconnaissant que l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale est un processus continu, les membres conviennent que des négociations en vue de la poursuite du processus seront engagées un an avant la fin de la période de mise en œuvre, compte tenu :

- de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction

- des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles

- des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent accord

- des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné.»

• aborder les problèmes des nouveaux obstacles aux échanges, des enjeux commerciaux naissants, et des règles de discipline en matière de restrictions et de crédits à l'exportation

• renforcer la sécurité alimentaire mondiale, en particulier par les actions convenues au Sommet mondial de l'alimentation de 1996

• promouvoir des politiques novatrices permettant aux producteurs agricoles de s'adapter plus aisément aux conditions du marché

• faciliter l'amélioration des structures dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, en tenant compte des besoins des agriculteurs concernés, en particulier ceux des régions défavorisées

• favoriser la contribution du secteur agro-alimentaire à la viabilité de l'économie rurale, par exemple par des mesures de politique agricoles efficaces et bien ciblées, en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre, de nouvelles opportunités de marché, d'autres utilisations de la terre (à des fins agricoles ou autres) et la fourniture d'aménités rurales

• prendre des dispositions pour assurer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles en agriculture en encourageant les bonnes pratiques culturales et créer des conditions pour que les agriculteurs tiennent compte dans leurs décisions à la fois des coûts et des bénéfices de l'agriculture pour l'environnement

• tenir compte des préoccupations des consommateurs en améliorant l'efficacité et la fiabilité des réglementations concernant l'innocuité des aliments, en renforçant les normes relatives à l'origine et à la qualité, et en améliorant le contenu et la disponibilité de l'information des consommateurs, dans le cadre de règles internationales

• encourager l'esprit d'innovation, l'efficacité économique et la durabilité des systèmes de production agro-alimentaire, notamment par des efforts publics et privés appropriés de recherche et de développement, par le respect de la protection de la propriété intellectuelle et par une amélioration des infrastructures, de l'information, de la vulgarisation et de la formation

• préserver et renforcer le rôle multifonctionnel de l'agriculture pour lutter contre les déséquilibres territoriaux, encourager la gestion durable des ressources naturelles et favoriser la diversité des modes de développement des exploitations.

agro-alimentaire, les ministres de l'agriculture réunis en mars à l'OCDE se sont accordés sur un ensemble d'objectifs communs, réalistes parce que présentant un caractère évolutif, et ont formulé des recommandations sur la façon de les atteindre. Ils ont tous, sans exception, exprimé leur confiance dans la capacité du secteur de devenir bientôt un pôle de croissance et d'innovation au sein de l'économie mondiale moderne, en offrant au consommateur une gamme toujours plus large de produits de qualité tout en se faisant plus réceptif aux signaux émis par le marché. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

La réforme des politiques agricoles : quels effets sur l'environnement ?, 1998
L'agriculture et l'environnement : enjeux et stratégies, 1998

Wilfrid Legg et Michel Potier, «Réconcilier agriculture et environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998

Se nourrir demain. Perspectives à long terme du secteur agro-alimentaire, 1998

Reza Lahidji, «Le secteur agro-alimentaire au 21^e siècle», l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998

Réseaux d'entreprises et développement local, 1997
Heino von Meyer, «Les enseignements des indicateurs territoriaux», l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998

Développement régional et politiques structurelles au Mexique, 1998

Denis Besnainou et Laurent Davezies, «La politique régionale au Mexique», l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998

David Blandford et Linda Fulponi, «Marchés électroniques dans l'agro-alimentaire», l'Observateur de l'OCDE, n° 208, octobre-novembre 1997

Examen des politiques agricoles au Mexique, 1997
Gérard Bonnis et Wilfrid Legg, «Le point sur l'agriculture mexicaine», l'Observateur de l'OCDE, n° 206, juin-juillet 1997

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande, 1996

Paul E. Atkinson, «Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande», l'Observateur de l'OCDE, n° 205, avril-mai 1997

David Blandford et Gérard Viatte, «Assurer la sécurité alimentaire globale», l'Observateur de l'OCDE, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

échanges ? Les institutions internationales sont-elles adaptées à la tâche difficile consistant à élaborer et à appliquer des normes et des lignes directrices en matière alimentaire ?

Répondre à ces questions est d'autant moins évident que les consommateurs sont souvent désorientés par les avis insuffisants, voire contradictoires, émanant de la communauté scientifique. Mais, de toute évidence, les solutions allant également dans le sens d'un renforcement du système d'échange international seront les plus efficaces sur le plan économique. Plusieurs institutions

internationales comme le Codex Alimentarius et l'Office international des épizooties travaillent sur les questions de sécurité des produits alimentaires. Cela n'en rend pas moins nécessaire la mise en place de mécanismes internationaux permettant de dépister les problèmes de façon précoce, afin de les résoudre avant qu'ils ne débouchent sur des différends commerciaux.



En dépit de fortes divergences sur quelques questions essentielles pour l'avenir du secteur

Coup de projecteur

Roumanie

Stabilisation macro-économique et réforme structurelle

Maitland MacFarlan et Joaquim Oliveira Martins

Lorsque que les indicateurs économiques vont dans le bon sens, on a tendance à perdre de vue la complémentarité de la politique macro-économique et de la politique structurelle. Pour peu que le taux de croissance du PIB atteigne des niveaux élevés, les responsables économiques ne sont guère enclins à s'interroger sur le bien-fondé des mesures de stabilisation macro-économique adoptées et ils prêtent moins d'attention aux faiblesses structurelles de leur économie. Pour les pays en transition vers l'économie de marché qui doivent gérer la lourdeur des structures héritées de l'économie planifiée, cette cohérence des actions macro et micro-économiques revêt une importance cruciale. A cet égard, la route tortueuse suivie par la Roumanie entre 1989 et 1997 illustre, et de façon frappante, l'importance de cette relation¹.

Au début des années 90, au stade initial du processus de transition, la situation de la Roumanie paraissait à maints égards plus défavorable que celle de la plupart des autres pays d'Europe centrale et orientale. La marge de manœuvre pour entreprendre des réformes structurelles semblait limitée par la dégradation de la situation sociale observée au cours de la décennie précédente, durant laquelle la population avait dû financer à la fois le remboursement rapide d'une dette extérieure importante et certains projets de travaux publics à caractère «pharaonique», tel le palais du peuple de Bucarest. Cette érosion supplémentaire d'un revenu disponible déjà peu élevé avait eu

pour résultat une contraction de la consommation des ménages. La priorité assignée par le régime Ceaucescu à l'autarcie économique et la place excessive dévolue à l'industrie lourde qui en découlait avaient abouti à l'accumulation d'un retard technologique épuisant pour les sources nationales d'énergie. D'où une aggravation des pénuries, elles-mêmes génératrices de coûteuse dépendance à l'égard des importations d'énergie et de matières premières.

Pareil «héritage» semblait de nature à justifier une approche graduelle susceptible de limiter les coûts sociaux inhérents à la transition vers l'économie de marché. Une préoccupation sociale certes compréhensible mais qui détermina une stratégie mal conçue, impropre à améliorer les conditions de vie de la population. L'expérience des sept premières années de transition donne à penser que cette approche graduelle a sans doute entraîné des coûts plus élevés qu'ils ne l'auraient été si les autorités s'étaient d'emblée engagées sur la voie de transformations structurelles plus hardies. Dès 1993, l'OCDE avait clairement souligné les risques qu'il y avait à différer les réformes structurelles² en maintenant notamment des entreprises industrielles et agricoles déficitaires en survie artificielle au moyen d'aides publiques et de facilités de crédits très nuisibles à l'efficacité de la politique budgétaire et de la politique monétaire.

L'essor des exportations et la reprise de la croissance en 1993, de même que le succès apparent du plan de stabilisation de 1994 dans la lutte anti-inflation, ont quelque temps occulté l'importance des liens entre politique macro-économique et politique structurelle. Mais les succès à l'exportation enregistrés en 1993-94 relevaient largement d'une industrie lourde non restructurée et ne pouvaient être pérennisés qu'au prix d'importations

massives d'énergie et de matières premières qui allaient bientôt entraîner une détérioration progressive de la position extérieure. En 1995, le taux de croissance du PIB culminait à 7,1 %, mais la plongée du déficit courant allait déboucher sur une perte de confiance dans la monnaie (graphique p. 42). En novembre de la même année, les autorités durent ainsi se résoudre à une baisse très prononcée du taux de change officiel.

La poursuite de l'expansion de la production à un rythme d'environ 4 % en 1996 put donner l'impression que la crise monétaire n'avait eu que des conséquences limitées. Cependant, dans le courant de l'année, la situation macro-économique se dégrada progressivement, le déficit budgétaire officiel doublant pratiquement, à 5,8 % du PIB, par rapport à 1995. En tenant compte d'éléments quasi budgétaires comme le refinancement de crédits à l'agriculture par la banque nationale et d'autres aides indirectes, il dépassait en fait 10 % du PIB. Un sérieux dérapage principalement imputable à un manque généralisé de discipline financière des grandes entreprises publiques, aggravé par les mesures populistes adoptées pendant la campagne électorale et dont l'effet fut d'accroître aussi bien les revenus que les dépenses publiques. Principalement financés par émission monétaire, ces déficits publics se sont logiquement traduits par une accélération de l'inflation, qui atteignait 57 % fin 1996. Manifestement, l'orientation générale de la politique économique n'était plus viable. Et lorsque les institutions financières internationales suspendirent leur soutien financier, la Roumanie était dans une impasse.

Changement de cap

En 1997, le nouveau gouvernement de coalition issu des élections de novembre 1996 décida d'abandonner l'approche graduelle et opta pour

1 *Études économiques de l'OCDE : Roumanie*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1998.

2 *La Roumanie : évaluation de la situation économique*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1993.

Maitland MacFarlan et Joaquim Oliveira Martins travaillent à la division des pays non membres, département des affaires économiques, OCDE.

Messagerie : eco.contact@oecd.org

Roumanie

Stabilisation macro-économique et réforme structurelle

ZOOM

Le développement régional en Roumanie

Paul Paradis

Les problèmes régionaux en Roumanie, fortement liés à la mauvaise implantation d'industries lourdes et obsolètes, sont l'héritage de 40 années de planification centralisée. Après la seconde guerre mondiale, les dirigeants communistes ont décidé que l'expansion de l'activité industrielle était le meilleur moyen de développer l'économie. L'objectif était d'exploiter au maximum les ressources humaines et de tenter de réduire les disparités régionales. C'est dans cet esprit que l'on a entrepris de doter le pays d'une base industrielle sans tenir compte de la viabilité économique des choix d'implantation¹.

Après l'effondrement du socialisme en Roumanie, fin 1989, et l'introduction d'une économie de marché, ce sont les régions – souvent les plus pauvres – où une base industrielle avait été artificiellement créée et maintenue à coups de subventions², qui ont été les plus durement confrontées aux problèmes de la transition : sérieuse dégradation de l'environnement, taux de chômage élevé et faible niveau de vie.

Une étude menée récemment dans le cadre du programme Phare³ de l'Union européenne a mis en évidence la pauvreté et le caractère arriéré des grandes régions agricoles – la région historique de Moldavie au Nord-Est et la plaine roumaine au Sud. En dehors de la capitale, Bucarest, les parties occidentale et centrale du pays sont plus riches et plus développées, comme en témoignent les revenus des ménages, les équipements sociaux et techniques, et les ressources économiques. En 1994, les taux de chômage les plus élevés s'observaient dans les comtés (judets) qui avaient un faible niveau de développement au début de la transition et où l'emploi industriel a très rapidement décliné.

Un cadre d'action

La Roumanie n'a pas à proprement parler de politique régionale depuis 1989, bien que le gouvernement influe sur le développement des 42 comtés en essayant de promouvoir le même niveau d'industrialisation partout et en

recourant à d'autres instruments relevant de la planification centralisée. Sur les conseils du programme Phare, le gouvernement a créé un groupe de réflexion sur la politique régionale ; un livre vert a été publié en 1996 et examiné à haut niveau.

Le nouveau gouvernement est actuellement en train d'élaborer une politique de développement régional. Il réfléchit à une nouvelle approche qui pourrait conduire à la création de «macro-régions», d'agences régionales et d'un fonds destiné à promouvoir le développement à cet échelon. Principaux objectifs de la nouvelle politique : réduire les disparités régionales ; favoriser un développement équilibré de toutes les régions grâce à un effort particulier dans des secteurs importants, comme l'infrastructure, l'éducation, et les petites et moyennes entreprises (PME).

L'OCDE participe à ce processus, avec une analyse portant notamment sur : l'amélioration et le développement des infrastructures, les obstacles à l'expansion et à la diversification du tourisme, les stratégies de développement régional pour la restructuration des industries lourdes dans la vallée du Jiu (sans oublier l'aspect ressources humaines et formation), la promotion des PME, et les stratégies visant la restructuration de milliers de petites exploitations agricoles privées que l'on regrouperait en associations pour en améliorer la productivité. Objectif de l'étude : aider les autorités roumaines à aborder de façon satisfaisante les problèmes de développement régional et leur montrer comment une politique régionale peut contribuer à améliorer des mesures prises dans d'autres domaines spécifiques.

Les autorités régionales et locales sont conscientes des bienfaits d'une politique de déve-

Paul Paradis travaille sur les questions d'entrepreneuriat et de développement régional et local dans les pays d'Europe centrale et orientale, service du développement territorial, OCDE.

Message: territory.contact@oecd.org



Christophe Blumizur/Agence Emoult. Features

loppement régional, reconnaissant que la croissance ne dépend pas seulement de l'action des autorités nationales. L'un des choix les plus difficiles pour les autorités centrales consistera à savoir s'il faut consacrer les ressources, limitées, à la réduction des disparités régionales, ou s'il faut au contraire les concentrer sur les régions les plus dynamiques pour en promouvoir le développement et en améliorer la compétitivité, de façon qu'elles deviennent un moteur de la croissance pour l'ensemble du pays. La tendance dans les pays de l'OCDE est plutôt à privilégier la seconde option. Mais, dans les circonstances difficiles de la transition vers une économie de marché, il faudra sans doute associer les deux.

1. *Problèmes régionaux et politique régionale en Roumanie*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1998.

2. Comtés de Vaslui, Olt, Salaj, Ialomita, Mehedini et Buzau, par exemple, où avaient été implantées des industries mécaniques et chimiques, de la métallurgie, ainsi que des industries textile et d'habillement.

3. *Regional Disparities in Romania 1990-94*, Phare Programme Romania, Regional Policy Analysis and Development, Bucharest, 1996.

une «thérapie de choc». Le programme gouvernemental se caractérise surtout par la volonté affichée d'accélérer les réformes structurelles : privatisation, liquidation des entreprises déficitaires, libéralisation des prix, réduction des barrières commerciales et promotion des investissements étrangers. La plupart des aides indirectes sont supprimées, tandis que les aides directes et les facilités de refinancement offertes par la banque centrale sont progressivement réduites. Le système de taux de change officiel est abandonné, le cours de la monnaie étant désormais déterminé par le marché. C'est sur la base de ce programme que le FMI et la Banque mondiale ont accepté de renégocier une ligne de crédit *stand-by* et un ensemble de prêts structurels s'élevant à environ un milliard de dollars.

Le programme mis en œuvre en 1997 constitue pour la Roumanie un nouveau – mais pratiquement inévitable – choc de la transition entraînant, dans un pays où la pauvreté était déjà très répandue, une détérioration de la situation économique et sociale. Au milieu de 1997, les salaires réels accusaient un recul de 30 % sur un an. Grandes et petites entreprises ont été durement touchées par la contraction de la demande, l'envol des taux d'intérêt et, particulièrement dans le cas des grandes entreprises industrielles et des fermes d'État, par la suppression progressive des aides publiques. Pour l'ensemble de l'année 1997, le PIB s'est probablement contracté d'au moins 6 %. Et si le chômage reste étonnamment faible, aux environs de 7 %, c'est notamment parce que le secteur agricole privé a joué un rôle de tampon qu'il jouera sans doute de moins en moins à mesure que les restructurations progresseront et que la capacité des zones rurales d'absorber des chômeurs atteindra ses limites. Les prix de l'énergie et d'autres services d'intérêt général ont été multipliés par deux ou plus, les prix ayant augmenté de plus de 30 % durant le seul mois de mars 1997. Depuis, sous l'effet du resserrement des conditions monétaires, l'inflation a diminué mais elle atteignait encore 3 à 4 % par mois à la fin de l'an dernier, s'inscrivant, pour l'ensemble de l'année 1997, à plus de 150 %.

Un certain nombre de signes positifs se manifestent néanmoins. Les exportations se sont ainsi redressées et le déficit courant a diminué, cette amélioration du commerce extérieur étant susceptible de relancer la croissance économique, comme



L. Caputo/Anzenberger/Cosmos

La restructuration des industries extractives entreprise par le nouveau gouvernement a entraîné 70 000 licenciements, au demeurant bien indemnisés.

en 1993, mais cette fois sur des bases plus saines. Le déficit public n'a pas excédé l'objectif de 4,5 % du PIB en 1997 en dépit d'une situation budgétaire difficile. En outre, les entrées de capitaux se sont accrues, ce qui a contribué à stabiliser le taux de change et à gonfler les réserves de la banque centrale.

Dans un tel contexte, la question de la cohérence entre politique macro-économique et politique structurelle revêt de nouveau une importance décisive. Si les réformes structurelles ne devaient pas progresser suffisamment vite, les coûts immédiats de l'austérité imposés par la thérapie de choc de 1997 risquent de n'être pas compensés par les avantages à long terme d'une plus grande efficacité économique. Et le consensus politique apparu au lendemain des élections de la fin de 1996 se trouverait compromis si la population avait l'impression de s'être sacrifiée en pure perte.

Les réformes structurelles

Le temps est une très précieuse ressource en période de transition. Et la Roumanie en a perdu beaucoup. Dans son programme initial, le gouvernement avait établi une liste ambitieuse de réformes structurelles qui a débouché sur la promulgation par le Parlement d'une centaine de nouvelles lois. La mise en œuvre de ces réformes a cependant pris du retard.

Ainsi, la moitié seulement des 2 700 entreprises qui devaient être privatisées en 1997 l'a effectivement été. Dans le cadre du nouveau programme, le fonds de la propriété d'État a annoncé la suppression des prix plancher pour les ventes

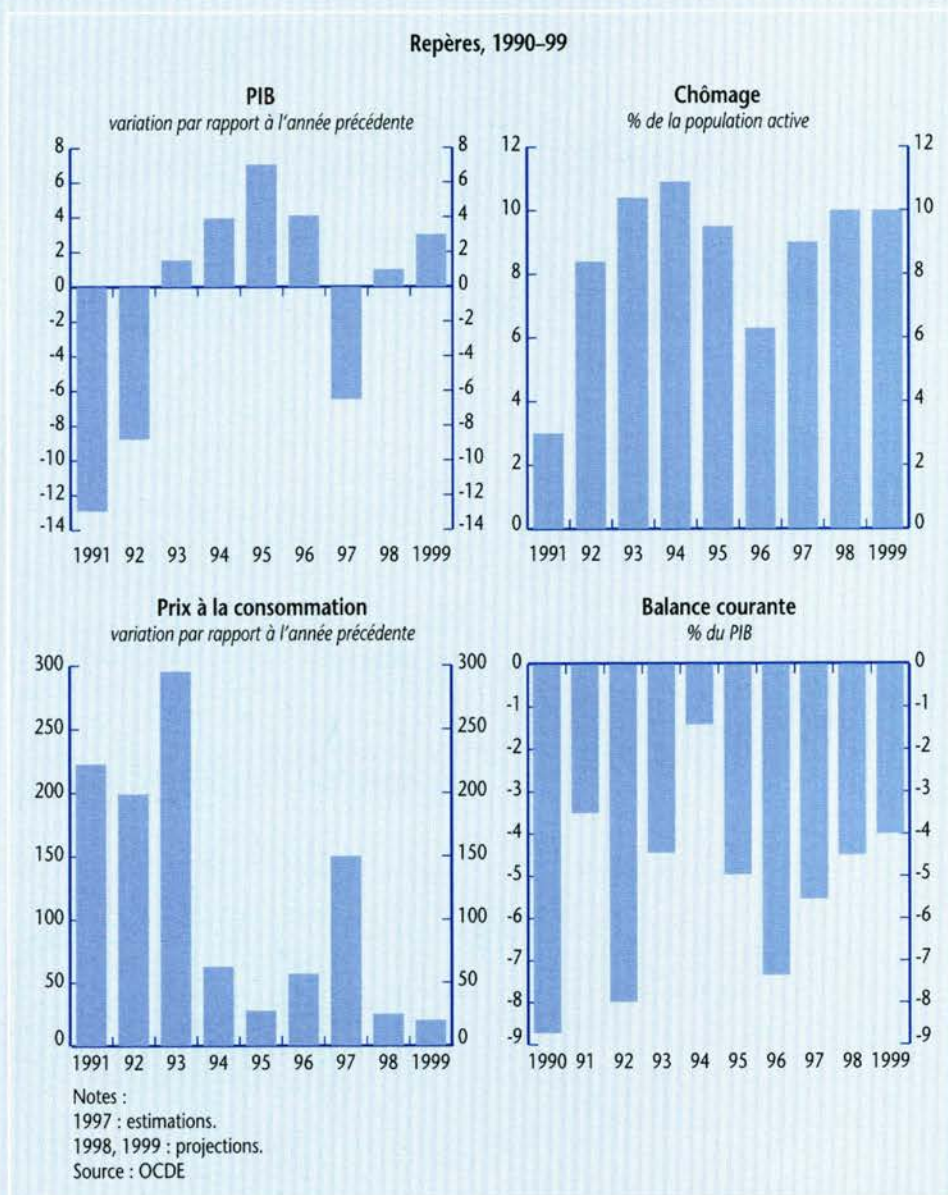
des biens d'État ainsi que la mise en liquidation des entreprises qui ne pourraient pas être vendues. Parallèlement, le gouvernement s'est efforcé d'imposer des conditions financières rigoureuses aux entreprises d'État. Les aides ont été fortement réduites, accroissant *de facto* la contrainte budgétaire sur les flux de trésorerie tandis que de lourdes pénalités ont été imposées en cas de non-règlement des arriérés d'impôt.

Des difficultés d'ordre pratique ont malheureusement entravé la mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse. Ainsi, l'évaluation de la viabilité financière des entreprises reste problématique, une partie des pertes accumulées n'étant que le produit des distorsions de prix de l'ancienne économie administrée. De nombreuses firmes, notamment les grandes, n'ont pas trouvé d'acheteur à cause de l'accumulation d'importants arriérés financiers, tandis que la liquidation des entreprises non viables se heurte à des résistances de nature politique et sociale. Car les grandes entités – raffineries de pétrole ou aciéries – étant souvent considérées par les autorités et l'opinion publique comme des actifs de grande valeur, il est politiquement difficile de les vendre à bas prix, surtout si les acheteurs potentiels sont des investisseurs étrangers.

A moins qu'ils ne soient rapidement résolus, ces problèmes risquent fort de compromettre la cohérence du programme de réforme. Le montant des arriérés de paiement, qui atteignait 36 % du PIB fin 1996, continue d'augmenter et la plupart de ces arriérés restent concentrés dans le secteur d'État, notamment dans les services publics (régies autonomes). Le poids des créances imprudentes du secteur bancaire s'accroît également :

Roumanie

Stabilisation macro-économique et réforme structurelle



à la mi-1997, plus de la moitié des crédits bancaires avaient peu de chances d'être remboursés ou apparaissaient manifestement irrécouvrables.

La réforme du système bancaire est un autre élément-clé du lien entre macro-économie et structures, la fragilité de ce secteur constituant – l'ex-

périence des autres économies en transition en témoigne – le maillon faible de la chaîne de l'ajustement économique³. En Roumanie, quatre grandes banques d'État dominent le secteur bancaire et deux d'entre elles présentent un encours important de créances improductives, résultat de l'obligation qu'elles se voyaient imposer, avant 1997, de consentir aux secteurs de l'agriculture et de l'énergie des crédits à bas taux d'intérêt, pour la plupart à fonds perdus.

Le gouvernement a néanmoins fait des choix courageux et difficiles susceptibles d'accélérer le changement structurel. C'est ainsi qu'un certain nombre d'exploitations agricoles déficitaires ont été fermées cependant que la restructuration des industries extractives a entraîné quelque 70 000 licenciements, au demeurant bien indemnisés. Parallèlement, les autorités ont désormais une attitude beaucoup plus libérale à l'égard de l'investissement étranger, même si une taxe sur les transactions de 1,5 % frappe les placements de portefeuille étrangers. Pareille ouverture devrait stimuler les entrées de capitaux privés et favoriser un meilleur gouvernement d'entreprise. La création d'un marché hors cote calqué sur le NASDAQ américain et l'appel au marché boursier pour les privatisations ont eu pour effet de stimuler le marché des capitaux. Les autorités ont décidé de lancer en 1998 la privatisation des banques d'État et prévoient de restructurer les deux qui sont en position délicate. Ce processus pourra de surcroît bénéficier des récentes améliorations apportées au dispositif de supervision de la banque nationale.

Bien qu'elle ait longtemps différé les vraies réformes économiques, la Roumanie dispose d'un potentiel de développement largement reconnu s'appuyant sur la deuxième population d'Europe centrale et orientale, sur une main-d'œuvre aussi nombreuse que qualifiée et sur la fertilité de ses terres agricoles. En gérant mieux ses ressources naturelles et humaines, ce pays sera en mesure de rejoindre les rangs des marchés émergents les plus performants. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Problèmes régionaux et politique régionale en Roumanie, à paraître 1998

Études économiques de l'OCDE: Roumanie, 1998

Études économiques de l'OCDE: la Fédération de Russie, 1997

John Litwack, «Fédération de Russie – Les banques commerciales», l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998

Études économiques de l'OCDE: Hongrie, 1997

Andrew Burns et Giancarlo Perasso, «Hongrie – La réforme structurelle», l'Observateur de l'OCDE, n° 207, août-septembre 1997

La Roumanie: évaluation de la situation économique, 1993.

3. John Litwack, «Fédération de Russie – les banques commerciales», l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998.

Repères



ALLEMAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	0,3	2,3
Indicateur avancé	déc. 97	-0,2	7,4
Prix à la consommation	jan. 98	0,0	1,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 97	4,28	-0,43
Taux de chômage	déc. 97	10,0	9,2
Taux d'intérêt	fév. 98	3,51	3,19



AUSTRALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	0,4	3,1
Indicateur avancé	déc. 97	0,1	3,2
Prix à la consommation	T4 97	0,3	-0,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-3,97	-3,96
Taux de chômage	jan. 98	8,2	8,6
Taux d'intérêt	jan. 98	5,01	5,79



AUTRICHE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,0	0,3
Indicateur avancé	oct. 97	0,6	8,1
Prix à la consommation	jan. 98	0,1	1,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 97	-0,83	-0,88
Taux de chômage	déc. 97	4,4	4,3
Taux d'intérêt	jan. 98	3,70	3,33



BELGIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	0,5	3,0
Indicateur avancé	déc. 97	-1,6	2,3
Prix à la consommation	jan. 98	0,0	0,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	2,97	3,17
Taux de chômage	déc. 97	9,3	9,5
Taux d'intérêt	fév. 98	3,55	3,13



CORÉE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	1,5	6,3
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	fév. 98	1,7	9,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 97	0,54	-2,07
Taux de chômage	déc. 97	3,1	2,3
Taux d'intérêt	déc. 97	18,60	13,50



DANEMARK

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	-0,2	2,1
Indicateur avancé	déc. 97	0,5	3,4
Prix à la consommation	jan. 98	-0,1	1,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	0,67	1,28
Taux de chômage	déc. 97	5,6	6,3
Taux d'intérêt	jan. 98	3,80	3,60



ÉTATS-UNIS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	1,0	3,8
Indicateur avancé	jan. 98	-0,3	4,4
Prix à la consommation	jan. 98	0,2	1,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	-42,16	-42,83
Taux de chômage	jan. 98	4,7	5,3
Taux d'intérêt	fév. 98	5,54	5,37



FINLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	1,1	6,0
Indicateur avancé	oct. 97	0,2	5,6
Prix à la consommation	jan. 98	0,1	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 97	0,76	0,50
Taux de chômage	déc. 97	12,6	14,7
Taux d'intérêt	fév. 98	3,42	3,07



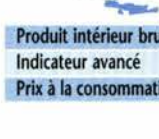
GRÈCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1996		2,6
Indicateur avancé	jan. 98	-0,3	1,8
Prix à la consommation	jan. 98	-0,9	4,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	oct. 97	-0,41	-0,70
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	fév. 98	12,70	10,71



HONGRIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	jan. 98	3,0	17,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	
Taux de chômage	jan. 98	10,3	10,1
Taux d'intérêt	déc. 97	19,20	21,70



IRLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1996		8,6
Indicateur avancé	jan. 98	0,2	15,1
Prix à la consommation	jan. 98	-0,6	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	0,77	0,93
Taux de chômage	déc. 97	9,8	10,9
Taux d'intérêt	jan. 98	6,05	5,84

Définitions et notes

Produit intérieur brut : séries en volume corrigées des variations saisonnières sauf Portugal et République tchèque
Indicateur avancé : indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance

Indice des prix à la consommation : mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services

Balance courante : milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf Australie, Royaume-Uni et États-Unis

Taux de chômage : % de la population active civile – taux de chômage standardisés (BIT) ; définition nationale pour Corée, Islande, Mexique, Pologne, République tchèque, Suisse et Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie

Taux d'intérêt : taux à trois mois sauf Grèce (douze mois) .. non disponible

Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, mars 1998.



CANADA

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	0,7	4,2
Indicateur avancé	jan. 98	0,1	1,3
Prix à la consommation	déc. 97	-0,1	0,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-3,56	0,72
Taux de chômage	déc. 97	8,6	9,7
Taux d'intérêt	fév. 98	4,96	3,10




ESPAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	0,9	3,6
Indicateur avancé	déc. 97	-1,1	3,7
Prix à la consommation	jan. 98	0,2	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 97	-1,47	-0,79
Taux de chômage	déc. 97	21,0	21,4
Taux d'intérêt	fév. 98	4,64	5,89




FRANCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	0,8	3,2
Indicateur avancé	jan. 98	0,2	4,3
Prix à la consommation	jan. 98	-0,3	0,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 97	1,79	0,65
Taux de chômage	déc. 97	12,3	12,5
Taux d'intérêt	jan. 98	3,62	3,35




ISLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1996		5,2
Indicateur avancé
Prix à la consommation	fév. 98	-0,2	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	-0,03	-0,01
Taux de chômage	jan. 98	2,6	3,4
Taux d'intérêt	jan. 98	7,30	7,10




ITALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	0,4	2,1
Indicateur avancé	jan. 98	1,9	10,3
Prix à la consommation	jan. 98	0,3	1,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	oct. 97	3,67	4,56
Taux de chômage	oct. 97	12,1	12,0
Taux d'intérêt	jan. 98	6,09	7,23



JAPON

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	0,8	1,0
Indicateur avancé	jan. 98	0,3	-2,2
Prix à la consommation	jan. 98	-0,1	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 97	10,01	7,24
Taux de chômage	jan. 98	3,5	3,3
Taux d'intérêt	jan. 98	0,95	0,53




LUXEMBOURG

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1996		3,0
Indicateur avancé	déc. 97	-1,5	11,3
Prix à la consommation	jan. 98	0,1	1,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante
Taux de chômage	déc. 97	3,6	3,6
Taux d'intérêt




MEXIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	-0,4	6,6
Indicateur avancé	jan. 98	0,5	5,7
Prix à la consommation	jan. 98	2,2	15,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	-2,55	-0,84
Taux de chômage	jan. 98	3,5	4,4
Taux d'intérêt	jan. 98	19,37	24,60




NORVÈGE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	1,5	4,5
Indicateur avancé	déc. 97	-0,3	2,5
Prix à la consommation	jan. 98	0,4	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	1,96	2,85
Taux de chômage	T4 97	3,8	4,8
Taux d'intérêt	fév. 98	3,84	3,52




NOUVELLE-ZÉLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	0,9	3,3
Indicateur avancé
Prix à la consommation	T4 97	0,6	0,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	-1,43	-1,35
Taux de chômage	T3 97	6,8	6,3
Taux d'intérêt	jan. 98	8,95	7,55




PAYS-BAS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	0,7	3,1
Indicateur avancé	jan. 98	-0,3	2,5
Prix à la consommation	jan. 98	-0,4	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 97	4,64	4,96
Taux de chômage	nov. 97	4,7	6,1
Taux d'intérêt	fév. 98	3,44	3,01




POLOGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut
Indicateur avancé
Prix à la consommation	déc. 97	1,0	13,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 97	-0,28	-0,13
Taux de chômage	jan. 98	10,5	12,8
Taux d'intérêt	jan. 98	23,31	19,45




PORTUGAL

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	1,2	4,5
Indicateur avancé	déc. 97	0,9	9,9
Prix à la consommation	déc. 97	0,2	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-1,01	-0,87
Taux de chômage	déc. 97	5,9	7,1
Taux d'intérêt	jan. 98	4,84	6,18




RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	..	0,8
Indicateur avancé
Prix à la consommation	jan. 98	4,0	13,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	-0,68	-1,32
Taux de chômage	jan. 98	5,0	3,6
Taux d'intérêt	fév. 98	15,92	12,32




ROYAUME-UNI

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 97	0,4	3,2
Indicateur avancé	jan. 98	-0,2	1,5
Prix à la consommation	jan. 98	-0,3	3,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	0,32	-0,96
Taux de chômage	déc. 97	6,6	7,7
Taux d'intérêt	fév. 98	7,45	6,19




SUÈDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	1,5	2,4
Indicateur avancé	jan. 98	0,9	5,8
Prix à la consommation	jan. 98	-0,8	0,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	oct. 97	0,70	0,83
Taux de chômage	déc. 97	9,1	10,6
Taux d'intérêt	fév. 98	4,33	3,93



SUISSE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	0,4	0,8
Indicateur avancé	jan. 98	0,5	9,5
Prix à la consommation	fév. 98	0,1	0,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	4,98	5,23
Taux de chômage	jan. 98	4,7	5,3
Taux d'intérêt	jan. 98	1,23	1,70



TURQUIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 97	-2,3	5,5
Indicateur avancé
Prix à la consommation	jan. 98	7,2	101,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	1,05	0,75
Taux de chômage	T2 97	5,9	6,3
Taux d'intérêt

Publications

janvier-février 1998

Bon de commande en fin de numéro

**Affaires financières,
fiscales et des entreprises**

**Tendances des marchés
des capitaux 1997**

n° 68

janvier 1998

(27 97 03 2 P) ISBN 92-64-25375-0, 190 p.

FF130 \$EU25 DM39 £17 ¥2 800

Également disponible sous forme de livre électronique.

**Principes applicables
en matière de prix
de transfert à l'intention
des entreprises multinationales
et des administrations
fiscales 1998**

Mise à jour

février 1998

(23 98 64 2 P) ISBN 92-64-26047-1, 31 p.

FF50 \$EU8 DM15 £5 ¥1 050

**La situation des salariés
au regard de l'impôt
et des transferts sociaux
1995/1996**

Édition 1997

février 1998

(23 98 02 3 P) ISBN 92-64-05541-X, 406 p., bilingue

FF350 \$EU58 DM104 £36 ¥7 100

Comptes financiers des pays de l'OCDE

France 1981/1996

janvier 1998

(20 97 25 3 P) ISBN 92-64-05543-6, 70 p., bilingue

FF70 \$EU15 DM21 £9 ¥1 600

Espagne 1981/1996

février 1998

(20 97 27 3 P) ISBN 92-64-05547-9, 70 p., bilingue

FF70 \$EU15 DM21 £9 ¥1 600

Suède 1980/1995

février 1998

(20 97 30 3 P) ISBN 92-64-05546-0, 64 p., bilingue

FF70 \$EU15 DM21 £9 ¥1 600

Abonnement 1998 :

ISSN 0304-3571

FF2 215 \$EU430 DM660 £260 ¥47 500

**Agriculture, alimentation,
pêcheries**

Se nourrir demain

**Perspectives à long terme
du secteur agro-alimentaire**

février 1998

Voir Reza Lahidji, «Le secteur agro-ali-

mentaire au 21^e siècle», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.
(03 98 02 2 P) ISBN 92-64-25694-6, 145 p.
FF145 \$EU24 DM43 £15 ¥2 800
Également disponible sous forme de livre électronique.

**Les perspectives agricoles
1998/2003**

Édition 1998

février 1998

(51 98 02 2 P) ISBN 92-64-26028-5, 110 p.

FF140 \$EU24 DM42 £14 ¥2 950

**La réforme des politiques
agricoles : quels effets
sur l'environnement ?**

février 1998

(51 98 04 2 P) ISBN 92-64-26041-2, 154 p.

FF130 \$EU22 DM39 £13 ¥2 650

Également disponible sous forme de livre électronique.

**L'agriculture
et l'environnement
Enjeux et stratégies**

février 1998

Voir Wilfrid Legg et Michel Potier, «Réconcilier agriculture et environnement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.

(51 98 07 2 P) ISBN 92-64-26048-X, 52 p.

FF50 \$EU8 DM15 £5 ¥1 050

**Concurrence
et consommation**

OECD Proceedings

**Gateways to the Global
Market**

**Consumers and Electronic
Commerce**

février 1998

En anglais uniquement.

Voir Elizabeth Lynch, «Protéger les consommateurs sur le cybermarché», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 208, février-mars 1998.

(24 98 01 1 P) ISBN 92-64-16016-7, 136 p.

FF70 \$EU12 DM21 £7 ¥1 350

Également disponible sous forme de livre électronique.

Développement et aide

**Coopération pour le développement – Rapport 1997
Efforts et politiques des membres
du Comité d'aide
au développement Édition 1998**

Les 10 meilleures ventes

1. Regards sur l'éducation 1997 Les indicateurs de l'OCDE

(96 97 04 2) ISBN 92-64-25622-9, 360 p.

FF260 \$EU43 DM77 £27 ¥5 100

2. Analyse des politiques éducatives 1997

(96 97 05 2) ISBN 92-64-25682-2, 80 p.

FF50 \$EU8 DM15 £5 ¥1 000

3. Perspectives économiques de l'OCDE, n° 62, décembre 1997

(12 97 62 2) ISBN 92-64-25377-7, 246 p.

FF165 \$EU35 DM55 £21 ¥3 800

Voir *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998

4. Le monde en 2020 Vers une nouvelle ère mondiale

(03 97 08 2) ISBN 92-64-25627-X, 162 p.

FF85 \$EU17 DM25 £11 ¥1 800

5. Modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune Volumes I et II

(23 97 50 2) ISBN 92-64-25625-3, 1 280 p.

FF950 \$EU157 DM282 £97 ¥18 450

6. Littérature et société du savoir Nouveaux résultats de l'enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes

(81 97 07 2) ISBN 92-64-25624-5, 200 p.

FF180 \$EU30 DM53 £18 ¥3 500

7. Statistiques de la dette extérieure 1997

(43 97 10 2) ISBN 92-64-25677-6, 33 p.

FF130 \$EU20 DM39 £13 ¥2 500

8. L'analyse de l'impact de la réglementation Meilleures pratiques dans les pays de l'OCDE

(42 97 08 2) ISBN 92-64-25603-2, 255 p.

FF190 \$EU25 DM37 £56 ¥4 000

9. Études économiques de l'OCDE États-Unis 1996/97

(10 97 02 2) ISBN 92-64-25428-5, 266 p.

FF125 \$EU25 DM40 £15 ¥2 900

Voir *l'Observateur de l'OCDE*, n° 209, décembre 1997-janvier 1998

10. Annuaire 1997 des statistiques d'investissement direct international

(21 97 08 3) ISBN 92-64-05535-5, 418 p., bilingue

FF330 \$EU65 DM98 £43 ¥6 950

janvier 1998
(43 98 01 2 P) ISBN 92-64-26019-6, 254 p.
FF180 SEU30 DM53 £18 ¥3 550
Également disponible sous forme de livre électronique et sur disquette.

Études du Centre de développement

Hong-Kong

Les pouvoirs publics contre la corruption

Bertrand De Speville

janvier 1998

(41 98 01 2 P) ISBN 92-64-26010-2, 92 p.
FF80 SEU13 DM24 £8 ¥1 550

Politique et croissance économique

Comparaison de données internationales

janvier 1998

(41 98 02 2 P) ISBN 92-64-26017-X, 166 p.
FF140 SEU23 DM42 £14 ¥2 700

Environnement économique et politique de transition vers l'économie de marché

La Russie

Andrei Schleifer, Daniel Treisman

janvier 1998

(41 98 03 2 P) ISBN 92-64-26032-3, 92 p.
FF75 SEU12 DM22 £8 ¥1 450

Examens en matière de coopération pour le développement

Portugal 1997

n° 2

janvier 1998

(43 97 11 2 P) ISBN 92-64-25685-7, 52 p.
FF90 SEU18 DM26 £12 ¥1 900

Également disponible sous forme de livre électronique.

Belgique 1997

n° 23

février 1998

(43 98 03 2 P) ISBN 92-64-26031-5, 60 p.
FF90 SEU18 DM26 £12 ¥1 900

Également disponible sous forme de livre électronique.

Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide

Édition 1998

janvier 1998

(43 98 02 3 P) ISBN 92-64-05544-4, 262 p.
FF350 SEU58 DM104 £36 ¥7 100

Également disponible en CD-ROM et sous forme de livre électronique.

Développement territorial

Développement régional et politiques structurelles au Mexique

février 1998

Voir Denis Besnainou et Laurent Davezies, «La politique régionale au Mexique», *l'Observateur de l'OCDE*,

n° 210, février-mars 1998.
(04 97 05 2 P) ISBN 92-64-25687-3, 141 p.
FF155 SEU26 DM46 £16 ¥3 000
Également disponible sous forme de livre électronique.

Décentralisation et infrastructure locale au Mexique

Une nouvelle politique publique de développement

février 1998

(04 98 01 2 P) ISBN 92-64-26049-8, 150 p.
FF120 SEU20 DM36 £12 ¥2 450

Économie

Études économiques de l'OCDE

Australie 1997/1998

Édition 1998

janvier 1998

(10 98 04 2 P) ISBN 92-64-25984-8, 95 p.
FF130 SEU25 DM40 £15 ¥2 800

Norvège 1997/1998

Édition 1998

février 1998

(10 98 22 2 P) ISBN 92-64-25987-2, 146 p.
FF130 SEU25 DM40 £15 ¥2 800

Portugal 1997/1998

Édition 1998

David Berrian, Antonio Brandão

février 1998

Voir Marcos Bonturi, «Portugal – Le système de santé», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 210, février-mars 1998.

(10 98 23 2 P) ISBN 92-64-25982-1, 113 p.
FF130 SEU25 DM40 £15 ¥2 800

Roumanie 1997/1998

Édition 1998

février 1998

Voir pp. 39–42 de ce numéro de *l'Observateur de l'OCDE*.

(10 98 38 2 P) ISBN 92-64-26006-4, 226 p.
FF130 SEU25 DM40 £15 ¥2 800

Mexique 1997/1998

Édition 1998

février 1998

(10 98 40 2 P) ISBN 92-64-25983-X, 129 p.
FF130 SEU25 DM40 £15 ¥2 800

Également disponibles sous forme de livres électroniques.

Abonnement 1998 :

ISSN 0376-6438

FF1 800 SEU385 DM550 £210 ¥38 500

Flux et stocks de capital fixe 1971/1996

Édition 1997

janvier 1998

(30 97 06 3 P) ISBN 92-64-05540-1, 58 p., bilingue
FF140 SEU23 DM42 £14 ¥2 850

Également disponible sur disquette.

Comptes nationaux Volume 1 1960/1996

Principaux agrégats

Édition 1998

janvier 1998

(30 98 01 3 P) ISBN 92-64-05550-9, 188 p., bilingue
FF230 SEU38 DM68 £24 ¥4 650

Principaux indicateurs économiques janvier 1998

n° 1

janvier 1998

(31 98 01 3 P) ISBN 92-64-05716-1, bilingue
FF150 SEU29 DM45 £17 ¥3 200

Également disponible en CD-ROM et sur disquette.

Principaux indicateurs économiques février 1998

n° 2

février 1998

(31 98 02 3 P) ISBN 92-64-05717-X, bilingue
FF150 SEU29 DM45 £17 ¥3 200

Également disponible en CD-ROM et sur disquette.

Statistiques mensuelles du commerce extérieur janvier 1998

Série A

janvier 1998

(32 98 01 3 P) ISBN 92-64-05700-5, bilingue
FF110 SEU20 DM30 £13 ¥2 350

Également disponible sur disquette et sous forme de livre électronique.

Commerce extérieur par produits – Série C Volume 3 1995

Autriche, Islande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni

janvier 1998

(34 96 03 3 P) ISBN 92-64-05242-9, 472 p., bilingue
FF600 SEU110 DM175 £75 ¥13 800

Commerce extérieur par produits – Série C Volume 4 1995

Mexique, République tchèque, Grèce, Portugal, Espagne, Suède, Turquie

janvier 1998

(34 96 04 3 P) ISBN 92-64-05243-7, 518 p., bilingue
FF600 SEU110 DM175 £75 ¥13 800

Comptes nationaux trimestriels quatrième trimestre 1997

février 1998

(36 97 04 3 P) ISBN 92-64-05215-1, 270 p., bilingue
FF130 SEU25 DM38 £17 ¥3 000

Également disponible sur disquette.

Éducation Enseignement

PEB Échanges n° 33

janvier 1998

(88 98 33 2 P) ISBN 92-64-25961-9, 24 p.
FF60 SEU15 DM19 £7 ¥1 300

Itinéraires et participation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

janvier 1998

(91 98 01 2 P) ISBN 92-64-25368-8, 428 p.
FF240 SEU47 DM70 £31 ¥5 050

Également disponible sous forme de livre électronique.

La recherche universitaire en transition

janvier 1998

(92 98 02 2 P) ISBN 92-64-26030-7, 112 p.
FF120 SEU20 DM36 £12 ¥2 350

Énergie

Agence internationale de l'énergie (AIE)

International Coal Trade Market Operation and Prospects

janvier 1998

En anglais uniquement.

(61 97 30 1 P) ISBN 92-64-15667-4, 160 p.
FF220 SEU43 DM64 £28 ¥4 650

Électricité, charbon, gaz et pétrole troisième trimestre 1997

Statistiques trimestrielles

janvier 1998

(60 97 04 3 P) ISBN 92-64-05239-9, 360 p.
bilingue

FF350 SEU70 DM100 £43 ¥7 700

Energy Prices and Taxes Third Quarter 1997

janvier 1998

En anglais uniquement.

(62 98 01 1 P) ISBN 92-64-15950-9, 467 p.
FF350 SEU70 DM95 £40 ¥7 500

Également disponible sous forme de livre électronique.

Agence de l'énergie nucléaire (AEN)

OECD Proceedings

3-D Deterministic Radiation Transport Computer Programmes

Features, Applications and Perspectives

janvier 1998

En anglais uniquement.

(66 97 16 1 P) ISBN 92-64-16020-5, 428 p.
FF420 SEU70 DM125 £43 ¥8 250

Nuclear Emergency Data Management Zurich, Switzerland, 13-14 September 1995

février 1998

En anglais uniquement.

(66 98 02 1 P) ISBN 92-64-16037-X, 478 p.
FF480 SEU79 DM143 £49 ¥9 450

Fluid Flow through Faults and Fractures in Argillaceous Formations

A Joint NEA/EC Workshop, Berne, Switzerland, 10-12 June 1996

février 1998

En anglais uniquement.

(66 98 03 1 P) ISBN 92-64-16021-3, 400 p.
FF400 SÉU67 DM119 £41 ¥8 100

Emploi et affaires sociales

Principaux indicateurs économiques – Sources et méthodes

Statistiques sur la main-d'œuvre et sur les salaires

janvier 1998

(31 97 16 2 P) ISBN 92-64-25576-1, 230 p.
FF275 SÉU54 DM80 £36 ¥5 800

Combattre l'exclusion L'aide sociale en Australie, en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède

janvier 1998

(81 98 02 2 P) ISBN 92-64-25612-1, 248 p.
FF110 SÉU22 DM32 £14 ¥2 300

Également disponible sous forme de livre électronique.

Stratégie de l'OCDE pour l'emploi

Valoriser le travail

Fiscalité, prestations sociales,
emploi et chômage

janvier 1998

(21 97 09 2 P) ISBN 92-64-25666-0, 107 p.
FF95 SÉU19 DM28 £12 ¥2 000

Également disponible sous forme de livre électronique.

OECD Proceedings

Migration and Regional Economic Integration in Asia

janvier 1998

En anglais uniquement.

(81 98 01 1 P) ISBN 92-64-16039-6, 185 p.
FF95 SÉU16 DM28 £10 ¥1 900

Statistiques trimestrielles de la population active quatrième trimestre 1997

janvier 1998

(35 97 04 3 P) ISBN 92-64-05231-3, 90 p., bilingue
FF90 SÉU18 DM29 £11 ¥1 900

Également disponible sur disquette et sous forme de livre électronique.

Environnement

Les instruments économiques des politiques

d'environnement en Chine
et dans les pays de l'OCDE

janvier 1998

(97 97 17 2 P) ISBN 92-64-25618-0, 271 p.
FF230 SÉU45 DM67 £30 ¥4 850

Gestion publique

Études hors série sur la gestion publique

Le recours aux marchés Conception et utilisation des permis et obligations négociables n° 19

janvier 1998

(42 97 69 2 P) ISBN 92-64-25615-6, 55 p.
FF35 SÉU7 DM10 £5 ¥750

Mieux sous-traiter les services publics Principes directeurs et études de cas n° 20

janvier 1998

(42 98 70 2 P) ISBN 92-64-25689-X, 110 p.
FF75 SÉU12 DM22 £8 ¥1 450

Également disponible sous forme de livre électronique.

La détermination des rémunérations dans le secteur public

Une comparaison France/Italie
n° 21

janvier 1998

(42 98 71 2 P) ISBN 92-64-25698-9, 85 p.
FF60 SÉU10 DM18 £6 ¥1 150

Également disponible sous forme de livre électronique.

Science, technologie et industrie

Revue de la science, de la technologie et de l'industrie 1997 n° 21

janvier 1998

(90 97 21 2 P) ISBN 92-64-25381-5, 120 p.
FF160 SÉU32 DM47 £20 ¥3 700

Les meilleures politiques pour les petites et moyennes entreprises

Édition 1997

février 1998

(92 98 01 2 P) ISBN 92-64-26012-9, 142 p.
FF220 SÉU36 DM65 £22 ¥4 250

Également disponible sous forme de livre électronique.

La politique de cryptographie : les lignes directrices et les questions actuelles

février 1998

(93 98 01 2 P) ISBN 92-64-26023-4, 42 p.
FF50 SÉU8 DM15 £5 ¥1 000

Également disponible sous forme de livre électronique.

OECD Proceedings

Policy Evaluation

in Innovation and Technology

Towards Best Practices

janvier 1998

En anglais uniquement.

(92 97 10 1 P) ISBN 92-64-15697-6, 466 p.
FF165 SÉU27 DM49 £17 ¥3 200

Novel Systems for the Study of Human Disease From Basic Research to Applica- tions

février 1998

En anglais uniquement.

Les lecteurs de langue française trou-
veront une section «Résumé et conclu-
sions» en français.

(93 98 02 1 P) ISBN 92-64-16011-6, 398 p.
FF155 SÉU26 DM46 £16 ¥3 000

Également disponible sous forme de livre électronique.

Indicateurs des activités industrielles quatrième trimestre 1997

janvier 1998

(37 97 04 3 P) ISBN 92-64-05235-6, 130 p., bilingue
FF120 SÉU25 DM34 £15 ¥2 600

Également disponible sur disquette.

L'industrie sidérurgique en 1996

février 1998

(58 98 01 3 P) ISBN 92-64-05548-7, 52 p., bilingue
FF120 SÉU20 DM36 £12 ¥2 450

Également disponible sous forme de livre électronique.

Principaux indicateurs de la science et de la technologie 1997 n° 2

janvier 1998

(94 97 02 3 P) ISBN 92-64-05254-2, 80 p., bilingue
FF160 SÉU32 DM49 £20 ¥3 400

Transports

L'évaluation environne- mentale stratégique dans le secteur des transports

janvier 1998

(75 98 05 2 P) ISBN 92-82-12223-9, 98 p.
FF95 SÉU19 DM28 £12 ¥2 000

Également disponible sous forme de livre électronique.

Annales statistiques de transport 1965/1994

janvier 1998

(75 98 04 3 P) ISBN 92-82-10227-0, 254 p.,
bilingue

FF230 SÉU45 DM67 £30 ¥4 850
Également disponible sous forme de livre électronique.

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des
candidats pour des postes dans les
domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatique et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent,
expérience professionnelle de
deux ou trois ans minimum,
excellente connaissance d'une des
deux langues officielles de
l'Organisation (anglais et français)
et aptitude à bien rédiger dans
cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

de FF 318 000 (administrateur)
et de FF 456 000 (administrateur
principal), à quoi s'ajoutent des
allocations selon la situation de
famille et le lieu de recrutement.
Les postes sont ouverts aux
candidats ressortissants des pays
membres de l'OCDE. Dans le
cadre de sa politique d'égalité des
chances, l'OCDE encourage les
femmes à faire acte de candida-
ture. Adresser les candidatures en
anglais ou en français (indiquer
domaine de spécialisation et
joindre curriculum vitae) avec la
mention «OBS» à :

Ressources humaines
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris cedex 16
France

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE
OCDE
 Commandes par correspondance :
 2, rue André-Pascal
 75775 Paris cedex 16
 Tél. (33) 01 45 24 82 00
 Téléfax : (33) 01 49 10 42 76
 Telex : 640048 OCDE
 Messagerie : sales@oecd.org
 Internet : http://www.oecd.org

ALLEMAGNE
Centre de l'OCDE Bonn
 August-Bebel-Allee 6
 53175 Bonn
 Tél. (0228) 959 12 15
 Téléfax : (0228) 959 12 18
 Messagerie : bonn.contact@oecd.org
 Internet : http://www.oecd.org/bonn

ÉTATS-UNIS
Centre de l'OCDE Washington
 2001 L Street N.W., Suite 650
 Washington, D.C. 20036-4922
 Tél. (202) 785 6323
 Téléfax : (202) 785 0350
 Messagerie : usashcont@oecd.org
 Internet : http://www.oecdus.org

JAPON
Centre de l'OCDE Tokyo
 Landis Akasaka Building
 2-3-4 Akasaka, Minato-ku
 Tokyo 107
 Tél. (81 3) 3586 2016
 Téléfax : (81 3) 3584 7929
 Messagerie : tokyo.contact@oecd.org
 Internet : http://www.oecdtoyo.org

MEXIQUE
Centre de l'OCDE Mexico
 Edificio INFOTEC
 Av. San Fernando n° 37
 Cd. Toriello Guerra
 Tlalpan C.P. 14050
 Mexico D.F.
 Tél. (525) 528 10 38
 Téléfax : (525) 606 13 07
 Messagerie : ocd@mtn.net.mx
 Internet : http://mtn.net.mx/ocde

ALGÉRIE
Compagnie algérienne de documentation et de conseil (CADOC)
 C.T.M.H.
 Villa n° 25 Dely Ibrahim
 Alger
 Tél./Téléfax : (213 2) 36 57 18

ARGENTINE
Oficina del Libro Internacional
 Av. Corobá 1877
 1120 Buenos Aires
 Tél./Téléfax : (54 1) 815 8156
 Messagerie : olibro@satlink.com

AUSTRALIE
D.A. Information Services
 648 Whitehorse Road POB 163
 Mitcham, Victoria 3132
 Tél. (03) 9210 7777
 Téléfax : (03) 9210 7788
 Messagerie : service@dadirect.com.au
 Internet : http://www.dadirect.com.au

AUTRICHE
Gerold & Company
 Graben 31
 Wien I
 Tél. (0222) 533 50 14
 Téléfax : (0222) 512 47 31 29

BELGIQUE
Jean De Lannoy
 Avenue du Roi Koningstaan, 202
 1190 Bruxelles
 Tél. (02) 538 51 69
 Téléfax : (02) 538 08 41
 Messagerie : jean.de.lannoy@infobard.be
 Internet : http://www.jean-de-lannoy.be

Jean De Lannoy
 Rue des Chevaliers/Riddersstraat, 4
 1050 Bruxelles

CANADA
Renou Publishing Company Ltd.
 5369 Canotek Road
 Ottawa, ONT K1J 9J3
 Tél. (613) 745 2665
 Téléfax : (613) 745 7660
 Messagerie : order.dept@renoubooks.com
 Internet : http://www.renoubooks.com

Magasins :
 • 711 Sparks Street
 Ottawa, ONT K1P 5K1
 • 12 Adelaide Street West
 Toronto, ONT M5H 3B8
 Tél. (613) 238 8985
 Téléfax : (613) 238 6944
 Tél. (416) 363 3171
 Téléfax : (416) 363 5963

Les Éditions La Liberté Inc.
 3020 Chemin Sainte-Foy
 Sainte-Foy, PQ G1X 3V6
 Tél./Téléfax : (418) 658 3763
 Messagerie : liberte@medion.qc.ca

Federal Publications Inc.
 165 University Avenue, Suite 701
 Toronto, ONT M5H 3B8
 Tél. (416) 860 1611
 Téléfax : (416) 860 1608
 Messagerie : fedpubs@fedpubs.com
 Internet : http://www.fedpubs.com

Les Publications gouvernementales
 1185 rue Université
 Montréal, QC H3B 3A7
 Tél. (514) 954 1633
 Messagerie : pubgouv@infopam.net

Innovation Data Systems Inc.
 265 Carling Avenue, Suite 502
 Ottawa ONT K1S 2E1
 Tél. (613) 563 3993 poste 235
 Téléfax : (613) 563 7233
 Messagerie : jex@innovation.com

CHINE
China National Publications Import and Export Corporation (CNPIEC)
 16 Gongti E. Road, Chaoyang District
 Beijing 100020
 Tél. (86 10) 6506 3070
 Téléfax : (86 10) 6506 3101
 Messagerie : cnpiec@public.bta.net.cn
 Internet : http://www.cnpiec.com

Swindon Book Co. Ltd.
 Astoria Bldg, 3/F
 34 Ashley Road, Tsunshatsui
 Kowloon, Hong Kong
 Tél. (852) 2376 2062
 Téléfax : (852) 2376 0885
 E-mail : swindon@netigator.com

CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd.
 P.O. Box 1658, Kuangnamsoon
 Seoul
 Tél. (82 2) 397 3479
 Téléfax : (82 2) 735 00 30
 Messagerie : kyobo2@uril.net

DANEMARK
Munksgaard Book and Subscription Service
 35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
 Tél. (33) 12 85 70

1016 Kobenhavn K
 Messagerie : subscription.service@mail.munksgaard.de
 Internet : http://www.munksgaard.de

J.H. Schultz Information A/S
 Høvedsøng 12
 2620 Alberslund
 Tél. (45) 63 23 00
 Téléfax : (45) 63 19 69
 Messagerie : schultz@schultz.de
 Internet : http://www.schultz.de

ÉGYPTE
The Middle East Observer
 41 Sherif Street
 Le Caire
 Tél./Téléfax : (2) 393 9732
 Messagerie : fouda@soficom.com.eg

ESPAGNE
Mundi-Prensa Libros S.A.
 Castelló 37, Apartado 1223
 Madrid 28001
 Tél. (91) 431 33 99
 Téléfax : (91) 575 39 98
 Messagerie : libreria@mundiprensa.es
 Internet : http://www.mundiprensa.es

Mundi-Prensa Barcelona
 Consell de Gent No. 391
 08009 Barcelona
 Tél. (93) 488 34 92
 Téléfax : (93) 487 76 59
 Messagerie : barcelona@mundiprensa.es

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
 Keskoskatu 1, P.O. Box 128
 00100 Helsinki
 Tél. (358) 9 121 4418
 Téléfax : (358) 9 121 4435
 Messagerie : akatila@akateeminen.com
 Internet : http://www.akateeminen.com

FRANCE
 Voir encadré
Dawson
 B.P. 40
 91121 Palaiseau cedex
 Tél. 01 69 10 47 00
 Téléfax : 01 64 54 83 26

Documentation française
 29, quai Voltaire
 75007 Paris
 Tél. 01 40 15 70 00

Gibert Jeune (droit-économie)
 6, place Saint-Michel
 75006 Paris
 Tél. 01 43 25 91 19

Librairie du commerce international
 10, avenue d'Iéna
 75016 Paris
 Tél. 01 40 73 34 60

Librairie Dunod
 Université Paris-Dauphine
 Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
 75016 Paris
 Tél. 01 44 05 40 13

Librairie Lavoisier
 11, rue Lavoisier
 75008 Paris
 Tél. 01 42 65 39 95

Librairie des sciences politiques
 30, rue Saint-Guillaume
 75007 Paris
 Tél. 01 45 48 36 02

PUF
 49, boulevard Saint-Michel
 75005 Paris
 Tél. 01 44 41 81 20

Librairie de l'Université
 12a, rue Nazareth
 13100 Aix-en-Provence
 Tél. 04 42 26 18 08

Documentation française
 165, rue Garibaldi
 69003 Lyon
 Tél. 04 78 63 23 02

Librairie Decitre
 29, place Bellecour
 69002 Lyon
 Tél. 04 72 40 54 54

Librairie Sauramps
 Le Triangle
 34967 Montpellier cedex 2
 Tél. 04 67 06 78 78
 Téléfax : 04 67 58 27 69

A la Sorbonne Actual
 23, rue de l'Hôtel des Postes
 06000 Nice
 Tél. 04 93 13 77 77
 Téléfax : 04 93 80 75 69

GRÈCE
Librairie Kauffmann
 Sadrava 28
 105 64 Athènes
 Tél. (01) 32 55 320
 Téléfax (01) 32 30 320

HONGRIE
Euro Info Service
 Margitsziget, Európa Ház
 1138 Budapest
 Tél. (1) 111 60 61
 Téléfax : (1) 302 50 35
 Messagerie : euroinfo@mail.matax.hu
 Internet : http://www.euroinfo.hu

INDE
Oxford Book and Stationery Co. Ltd.
 Scindia House
 New Delhi 110001
 Tél. (91) 11 331 5896/5308
 Téléfax : (11) 332 26 39
 Messagerie : oxfordpub@access.net.in

INDONÉSIE
PDII-LIPI
 P.O. Box 4298
 Jakarta 12042
 Tél. (62 21) 573 34 65
 Téléfax : (62 21) 573 34 67
 Messagerie : info@pdii.lipi.go.id
 Internet : http://www.pdii.lipi.go.id

IRLANDE
Government Supplies Agency
 Publications
 4/5 Harcourt Road
 Dublin 2
 Tél. 661 31 11
 Téléfax : 475 27 60

ISLANDE
Mal og Menning
 Laugavegi 18, Postbúlf 392
 121 Reykjavík
 Tél. (1) 552 42 40
 Téléfax : (1) 562 35 23
 Messagerie : mun@centrum.is

R.O.Y. International
 P.O. Box 13056
 Tel Aviv 61130
 Tél. (3) 546 1423
 Téléfax : (3) 546 1442
 Messagerie : roy@netvision.net.il

Palestinian Authority
 P.O. B. 19502
 Jerusalem
 Tél. (2) 627 16 34
 Téléfax : (2) 627 12 19

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni
 Via Duca di Calabria 1/1
 20155 Milano
 Tél. (055) 64 54 15
 Téléfax : (055) 64 12 57
 Messagerie : lcosas@libec.it

Editrice e Libreria Herder
 Piazza Montecitorio 120
 00186 Roma
 Tél. (06) 79 46 28
 Téléfax : (06) 78 47 51

Libreria Hoepli
 Via Hoepli 5
 20121 Milano
 Tél. (02) 86 54 46
 Téléfax : (02) 805 28 86

Libreria Scientifica
 Dott. Lucio de Biasio
 Via Coronelli, 6
 20146 Milano
 Tél. (02) 48 95 45 52
 Téléfax : (02) 48 95 45 48

MALAISE
University of Malaya Co-operative Bookshop, Ltd.
 University of Malaya
 P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
 59000 Kuala Lumpur
 Tél. (60 3) 756 5000/5425
 Téléfax : (60 3) 755 4424

MAROC
Miller Distributors Inc.
 Miller House
 Tarsien Road, Airport Way
 Luqa
 Tél. 66 44 88
 Téléfax : 67 67 99
 Messagerie : gw@ibnusa.net

MAROC
Librairie internationale
 70 rue Tssoude BP 302
 Rabat
 Tél. (212 7) 75 01 83
 Téléfax : (212 7) 75 86 61

NORVÈGE
NIC INFO A/S
 Ostensjøveien 18
 P.O. Box 6512 Etterstad
 0606 Oslo
 Tél. (22) 97 45 00
 Téléfax : (22) 97 45 45
 Messagerie : nicagen@svaet.no

NOUVELLE-ZÉLANDE
GP Legislation Services
 P.O. Box 12418
 Thorndon, Wellington
 Tél. (04) 496 5655
 Téléfax : (04) 496 5698

Integrated Economic Services Ltd.
 P.O. Box 3627
 Wellington
 Tél. (04) 499 1148
 Téléfax : (04) 499 1972
 Messagerie : oasis@actrix.gen.nz

PAKISTAN
Mirza Book Agency
 65 Shahrab Quaid-E-Azam
 Lahore 54000
 Tél. (42) 723 17 30
 Téléfax : (42) 576 37 14

PAYS-BAS
SDU Uitgeversexterne Fondsen
 Postbus 20014
 2500 EA 's-Gravenhage
 Commandes/abonnements :
 Tél. (070) 37 89 880
 Téléfax : (070) 37 89 773
 Internet : http://www.sdu.nl

De Lindeboom Internationale Publikaties
 P.O. Box 202
 7480 AE Haaksbergen
 Tél. (31) 053 574 000
 Téléfax : (31) 053 572 9296
 Messagerie : lindeboo@worldonline.nl
 Internet : http://www.worldonline.nl/~lindeboo

Agence d'abonnement :
Sweets & Zeilinger BV
 Heerenweg 347B P.O. Box 830
 2160 SZ Lisse
 Tél. 252 435 111
 Téléfax : 252 415 898
 Messagerie : info@sweets.nl
 Internet : http://www.sweets.nl

PHILIPPINES
National Book Store Inc.
 Contacte sa filiale :
Anvil Publishing Inc.
 3F, Rudgen II Building
 No. 17, Shaw Blvd., Pasig City, 1600
 P.O. Manila
 Tél. (63 2) 633 6136
 Téléfax : (63 2) 631 3766
 Messagerie : anvil@pub.com.ph
 Messagerie : pubdept@anvil.com.ph

POLOGNE
ARS POLONA
 Krakowska Prezdmiemie 7
 00-950 Warszawa
 Tél. (22) 26 12 01
 Téléfax : (22) 26 53 34
 Messagerie : ars_po@bey.bsn.com.pl

PORTUGAL
Livraria Portugal
 Rua do Carmo 70-74
 Apart. 2681
 1209 Lisboa
 Tél. (01) 347 49 82/5
 Téléfax : (01) 347 02 64

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
USIS - NIS prodejna
 Havelská 22
 130 00 Praha 3
 Tél. (02) 2423 0907
 Téléfax : (02) 2422 9433
 Messagerie : niksp@dec.ms.cz
 Internet : http://www.ms.cz

ROYAUME-UNI
The Stationery Office Ltd. Bookshop
 49 High Holborn, London WC1V 6HB
 Magasins à Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester
 Commandes par courrier uniquement :
The Stationery Office Ltd.
 P.O. Box 276, London SW8 5DT
 Renseignements :
 Tél. (171) 873 0011
 Téléfax : (171) 873 8463
 Internet : http://www.theso.co.uk

Publications électroniques uniquement :
Data Beuro
 The Thinnings
 Flitwick, Beds. MK45 1DY
 Tél. (01525) 752 689
 Téléfax : (01525) 752 690
 Messagerie : sales@databeuro.com
 Internet : http://www.databeuro.com

SINGAPOUR
Hemisphere Publishing Services
 Golden Wheel Building, 04-03
 41, Kallang Pudding Road
 Singapour 349316
 Tél. (65) 741 5166
 Téléfax : (65) 742 9256
 Messagerie : asbgate@asianconnect.com
 Internet : http://www.asbgate.com

SLOVÉNIE
Gospodarski Vestnik Publishing Group
 Dunajska 5
 1000 Ljubljana
 Tél. (61) 133 03 54
 Téléfax : (61) 133 91 28
 Messagerie : npansop@vestnik.si
 Internet : http://www.vestnik.si

SUÈDE
Akadembokbandeln
 PO Box 301 61
 104 25 Stockholm
 Tél. (08) 728 25 00
 Téléfax : (08) 31 30 44
 Messagerie : info@city.akadembokbandeln.se
 Internet : http://www.akadembokbandeln.se

Publications électroniques uniquement :
Statistics Sweden
 Informationsortice
 115 81 Stockholm
 Agence d'abonnement :
Wennergren-Williams Info AB
 P.O. Box 1305
 171 25 Solna
 Tél. (08) 783 50 66
 Téléfax : (08) 783 40 55
 Internet : http://www.scb.se/indexeng.htm
 Tél. (08) 705 97 50
 Téléfax : (08) 27 00 71

SUISSE
Maditec S.A.
 Chemin des Palentes 4
 Case postale 266
 1020 Renens VD 1
 Tél. (021) 635 08 65
 Téléfax : (021) 635 07 80
 Messagerie : maditec@bluewin.ch

Librairie Payot S.A.
 4, place Pépère
 1002 Lausanne
 Tél. (021) 341 32 29
 Téléfax : (021) 341 32 15
 Messagerie : payot@bluewin.ch

Librairie Uniltres
 6, rue de Candolle
 1205 Genève
 Tél. (022) 320 26 23
 Téléfax : (022) 329 73 18

Agence d'abonnement :
Dynapresse Marketing S.A.
 38 avenue Vibert
 1227 Carouge
 Tél. (022) 308 08 70
 Téléfax : (022) 308 08 59

Centre de l'OCDE Bonn (Allemagne)
 August-Bebel-Allee 6
 53175 Bonn
 Tél. (0228) 959 12 15
 Téléfax : (0228) 959 12 18
 Messagerie : bonn.contact@oecd.org
 Internet : http://www.oecd.org/bonn

TAIPEI CHINOIS
Engineering Book Co., Ltd.
 2F, n° 11, Lane 281, Hua Cheng Road
 Hsin Chungang
 Taipei Hsien
 Tél. (886 2) 2279 7182
 Téléfax : (886 2) 2277 6183

THAÏLANDE
Suksit Sam Co. Ltd.
 113, 115 Pung Nabbon Road
 Opp. Wat Rajbhong
 Bangkok 10200
 Tél. (66 2) 225 9531/2
 Téléfax : (66 2) 225 9540/5188

TRINIDAD-ET-TOBAGO, CARAÏBES
Systematics Studies Limited
 St. Augustine Shopping Centre
 Eastern Main Road
 St. Augustine
 Tél. (868) 645 84 66
 Téléfax : (868) 645 84 67
 Messagerie : tob@trinidad.net

TUNISIE
Grande Librairie spécialisée
 Penâr Ali Avenue Haffouz Inim El-Intilaka
 Bloc B 1
 Sfax 3000
 Tél. (216 4) 296 855
 Téléfax : (216 4) 298 270

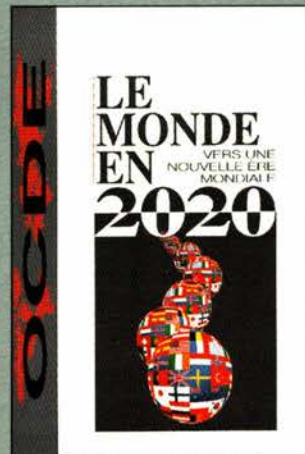
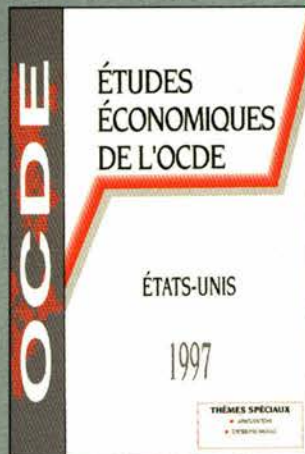
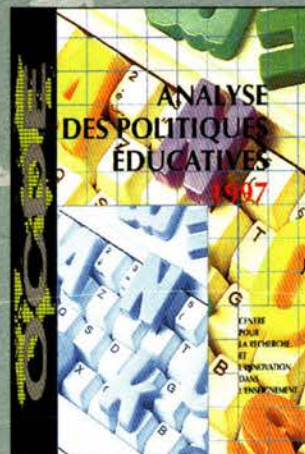
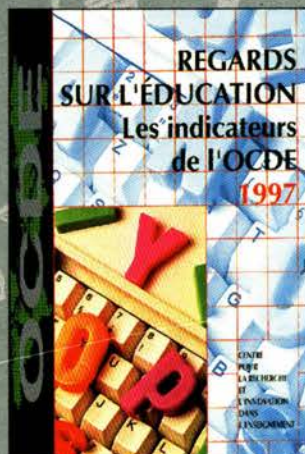
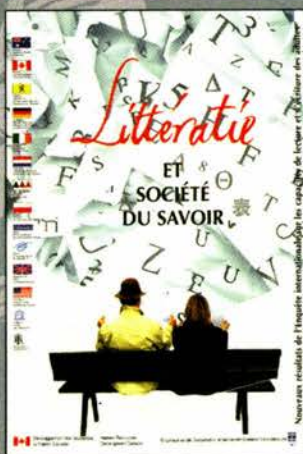
TURQUIE
Kültür Yayıncılık İş-Türk Ltd.
 Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
 06684 Kavaklıdere/Ankara
 • Dolmabahçe Cad. No. 29
 Beşiktaş/Istanbul
 Dünya İnfotel
 Globus Dünya Basıncı
 100 Yıl Mahallesi 34440
 Bağcılar İstanbul
 Tél. (312) 413 95 62/57
 Téléfax : (312) 413 90 80
 Tél. (212) 260 71 88
 Tél. (90-212) 629 08 08 poste 247
 Téléfax : (90-212) 629 46 89
 Messagerie : infotel@dunya.com.tr
 Internet : http://www.dunya.com/infotel.html

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Les commandes peuvent être envoyées à notre distributeur dans votre pays ou à un de nos cinq centres : Bonn, Mexico, Paris, Tokyo, Washington.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur peuvent être adressées aux éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris cedex 16, France.

les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



les éditions
de l'OCDE

bon de commande
à l'intérieur

